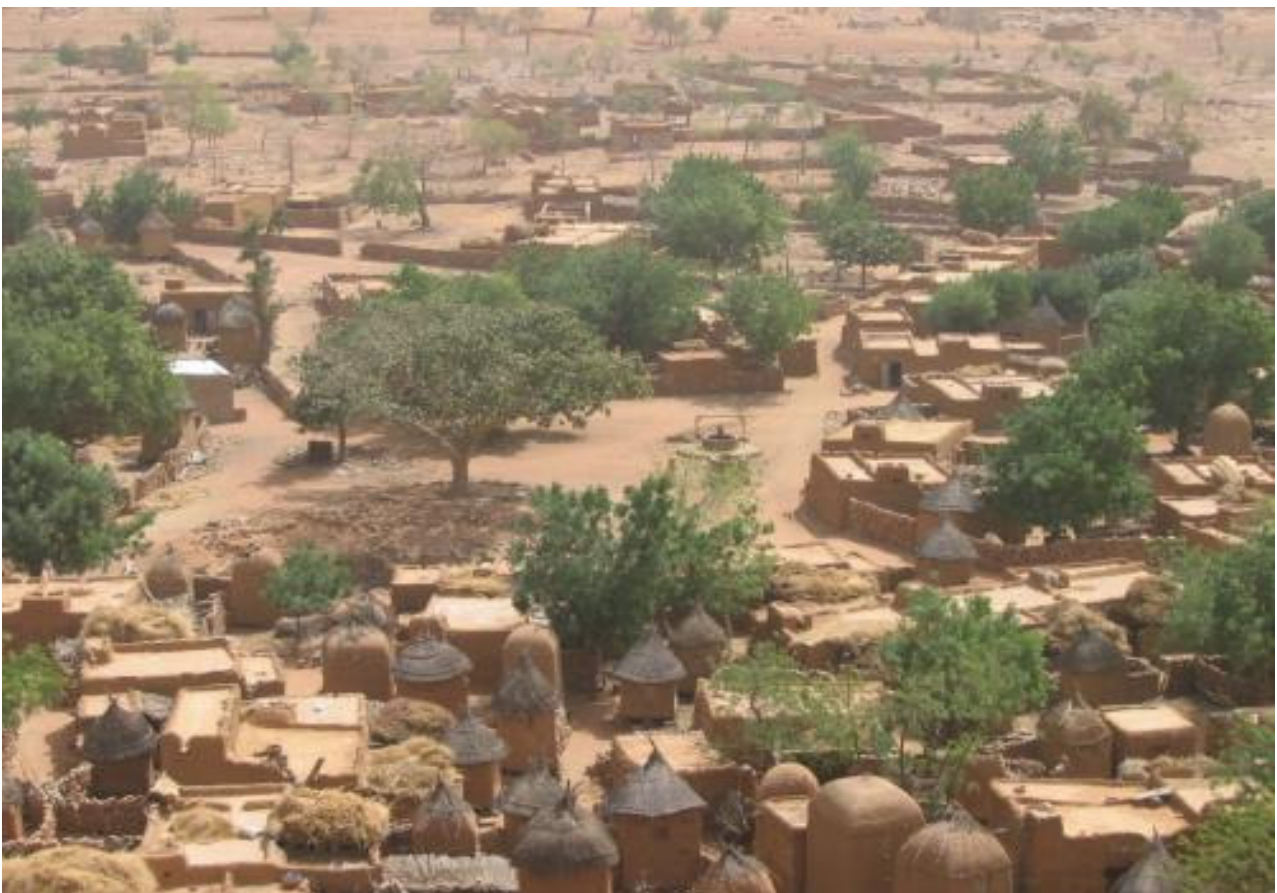


Ville de Rennes

Evaluation externe de la coopération entre la Ville de Rennes et le Cercle de Bandiagara pour la période 1999 - 2005



Rapport final - août 2007

Dominique LINOSSIER : St Ferréol, 26410 Menglon. FRANCE
et

Yacouba SIDIBE : Centre d'Etudes, de Documentation, de Recherche et de Formation. MALI

Sommaire

Sommaire	2
Sigles et abréviations	4
Introduction	5
1^{ère} partie : objectifs, méthodologie et organisation de la mission	6
1 – Rappel : objectifs de l'évaluation	6
2 – Méthodologie	7
3 – Organisation et déroulement de la mission	9
2^{ème} partie : évaluation des actions	11
1 – Bilan physique et financier	12
2 – Evaluation des projets de coopération municipale	14
2.1 Appui pour l'élaboration des PDSEC	14
2.2 Appui pour l'équipement des collectivités locales (communes et cercle)	15
2.3 Maison de la Coopération	19
3 – Evaluation des projets de terrain	22
3.1 Hydraulique	22
3.2 Projet Santé - Pélican	26
3.3 Projets des chantiers AVEC	35
3.4 Projets d'insertion des jeunes rennais en difficulté - PRISME	43
3.5 Projets agricoles : agence de semence et d'intrants de l'ONG Ya-G-Tu	47
3.6 Autres projets des associations	51
3.7 Projets sécurité alimentaire et lutte contre les criquets : semences contre oothèques	52
4 – Evaluation des projets d'éducation au développement à Rennes	57
En conclusion de cette deuxième partie :	60
3^{ème} partie : Evaluation du dispositif de coopération	62
1 – Les acteurs, leurs rôles, leur relations	62
1.1 Les acteurs	63
1.2 Les relations entre les acteurs	68
2 – Le processus de décision	70
3 – Forces et faiblesses du dispositif	71
4^{ème} partie : enjeux et recommandations	73
1 – Retour sur les grands objectifs de la coopération Ville de Rennes – Bandiagara	73
1.1 Des objectifs trop généraux	73
1.2 Retour sur les 3 postulats fondateurs de la coopération	75
2 – Enjeux actuels au regard de la coopération Ville de Rennes – Bandiagara	76
2.1 Les enjeux tels qu'ils ressortent du forum de Bandiagara	76
2.2 Les enjeux pour la coopération	77
3 – Faire évoluer le dispositif actuel de la coopération entre la Ville de Rennes et le cercle de Bandiagara	79
3.1 Refonder les grands principes de la coopération	79
3.2 Mettre en place un dispositif de pilotage de la coopération plus conforme au contexte actuel	79
3.3 Un schéma de coopération renouvelé	83
4 – Pour un plan d'actions à court et moyen terme (à échéance de 18 mois)	86

SOMMAIRE DES ANNEXES	89
ANNEXE 1 : Liste des personnes rencontrées	90
ANNEXE N °2 : Réalisation des puits par village et par commune de 1986 à 1995	92
ANNEXE n°3 : Quantité de pluies enregistrées de 2000 à 2005 dans les postes de pluviométrie du cercle	93
ANNEXE n°4 : Bilan des activités de consultation et placement de prothèses de 1994 à 2006.	94
ANNEXE 5 : Base de données socio – économiques du cercle	95
ANNEXE 6 : autres projets des associations de Bandiagara, soutenus par la Ville de Rennes	107
ANNEXE 7 : temps de travail du coordinateur de l’AJCRPD à Bandiagara par grands postes	109
ANNEXE 8 : les ONG d’appui au développement sur Bandiagara	110
ANNEXE 9 : Le forum de Bandiagara du 26 au 28 février 2007	111
ANNEXE 10 : définition des notions Maîtrise d’Ouvrage / Maîtrise d’Oeuvre	115

Sigles et abréviations

AEEPR	: Association malienne pour le développement de l'embouche ovine
AES	: Association d'Eau Sommaire
AFVP	: Association Française des Volontaires du Progrès
AGVF	: Association des Groupements Villageois Féminins
AGR	: Activités Génératrices de Revenus
AIVM	: Association Ile-et-Vilaine Mopti
AJCRPD	: Association de Jumelage-Coopération Rennes – Plateau – Dogon
AMASOURD	: Association Malienne des Sourds
AMM	: Association des Municipalités du Mali
ANICT	: Agence Nationale d'Investissement des Collectivités Territoriales
APAF	: association malienne pour le développement de l'aviculture
APE	: Association des Parents d'Elèves
APH	: Action de Promotion Humaine
ASACO	: Association de Santé Communautaire
ASF	: Agro – Sans Frontière
ASTER	: Architectes sans territoires
ATR	: Accoucheuse Traditionnelle
AVEC	: Association Voyage et Chantier
CAP	: Centre d'Animation Pédagogique
CCC	: Centre de Conseil Communal
C.C.C	: Communiquer pour le Changement de Comportement
CCDSES	: Centres Communaux pour le Développement Social et l'Economie Solidaire
CRIDEV	: Centre Rennais d'Information pour le Développement et la Solidarité entre les peuples
CRTM	: Centre Régional de Médecine Traditionnelle
CSCOM	: Centre de Santé Communautaire
CSRef	: Centre de Santé de Référence
CT	: Collectivités Territoriales
DCM	: Documents de la Comptabilité Matière
Devdogon	: association pour le développement du plateau dogon
DNCT	: Direction Nationale des Collectivités Territoriales
DR	: Direction Régionale
DRI	: Direction des Relations Internationales
DRTEFP	: Direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle
FELASCOM	: Fédération Locale des Associations de Santé Communautaire
GAAS – Mali	: Groupe d'Animation et d'Appui au Sahel
GRIF	: association de formation
GRESACO	: Greniers de Sécurité alimentaire communautaire
H.D.S	: Harmonie pour le Développement au Sahel
IEC	: Information Education Communication
MIR	: Maison Internationale de Rennes
Molibémo	: Association de groupements villageois (<i>moli</i> « ensemble », <i>bémo</i> « restons »)
PELICAN	: ONG médicale
PD	: Plateau Dogon
PDDSS	: Plan Décennal de Développement Sanitaire et Social
PDSEC	: Programme de Développement Social Economique et Culturel
PEM	: Points d'Eau Moderne
PRISME	: association de formation
PRODEC	: Programme Décennal de Développement de l'Education
PRS II	: Programme Régional Solaire
PTF	: Partenaires Techniques et financiers
RITIMO	: Réseau des Centres de Documentation et d'Information pour le Développement et la Solidarité Internationale
SA	: Sécurité Alimentaire
SAP	: Système d'Alerte Précoce
SCAC	: Service de coopération et d'action culturelle
SLRC	: Service Local de Réglementation et du contrôle
ST	: Service Technique
TYT	: association malienne pour la valorisation du pégou
YA-G-TU	: Association pour la promotion de la Femme (<i>yam giribolo tumo</i>)

Introduction

La Ville de Rennes s'est engagée dans un rapprochement avec le plateau dogon au Mali dès le milieu des années 80. Dans un élan de solidarité vers les pays défavorisés qui se développe alors dans le contexte de la décentralisation en France, on constate que de nombreuses collectivités locales font de même ; ainsi en a-t-il été, peu avant la Ville de Rennes, du Conseil Général d'Ile et Vilaine. Cette collectivité a établi des relations avec la région de Mopti, dont fait partie le plateau Dogon.

Cet élan est fort, caractérisé par la volonté de la ville de s'appuyer sur une démarche associative et populaire. Plus précisément, il s'agit pour la Ville de Rennes, depuis 1985, d'attribuer à la coopération avec les pays en voie de développement 1/1000^{ème} du budget de fonctionnement de la ville et d'affecter au plateau dogon 50% de cette enveloppe.

Depuis 1985, la Ville de Rennes soutient le développement du plateau dogon au Mali. Chacun connaît la situation de ce pays, classé parmi les plus pauvres de la planète, mais riche de ses cultures, de la diversité de son territoire, de ses climats... Les termes de références rappellent à juste titre les principales caractéristiques socio-économiques de ce pays.

Dans la région de Mopti (79 017 km², soit 6,34 % du territoire national), le cercle de Bandiagara constitue l'un des 8 cercles de cette région. Entre plateau, éboulis et plaine, les 230000 habitants vivent d'abord de l'agriculture, du maraîchage, et de l'élevage. D'autres activités nécessaires à la vie dans ce territoire s'y sont développées, notamment tourisme, artisanat... Cependant une fois les récoltes consommées, une partie de la population n'a d'autre choix que d'émigrer pour survivre.

De nombreux projets ont été menés en pays dogon, dans divers domaines : santé, éducation, développement rural, soutien à la décentralisation ... mobilisant un apport financier de la Ville de Rennes de l'ordre de 739 000 € (50% des 1/1000^{ème} du budget global de fonctionnement) de 1999 à 2005.

Cet apport financier est considérable au regard non seulement des besoins, mais des moyens propres dont disposent les communes et le Cercle.

A deux reprises, fin 2004 puis en 2005, les élus maliens interpellent leurs homologues rennais. Ils demandent à être consultés à propos des projets financés par la Ville de Rennes dans le Cercle de Bandiagara.

Le vingtième anniversaire de la coopération est propice à la réalisation d'une évaluation. Il a semblé en effet nécessaire à la Ville de Rennes de faire le point sur cette coopération compte tenu des changements importants intervenus au Mali (décentralisation) et des repositionnements qui en découlent nécessairement pour les différents partenaires.

L'évaluation en elle-même porte sur la période 1999 – 2005 avec une mise en perspective depuis le démarrage de cette coopération en 1985.

Ce rapport en est l'expression ; il est conçu autour d'un rappel des objectifs et de la méthodologie, puis du bilan et de l'évaluation des actions, projets et dispositif de coopération, pour apprécier l'atteinte des objectifs, les enjeux actuels et enfin formuler des recommandations.

1^{ère} partie : objectifs, méthodologie et organisation de la mission

1 – Rappel : objectifs de l'évaluation

Dans ce contexte, l'évaluation prend un sens tout à fait spécifique. Il s'agit en effet de porter une appréciation sur la période la plus récente (1999 – 2005), mais dans une mise en perspective depuis 1985. Cette période a vu des changements importants et a connu de nombreuses évolutions, en particulier avec l'avènement de la décentralisation au Mali et l'élection au suffrage universel des premiers conseils municipaux. Le but final de cette évaluation est bien sûr d'améliorer contenu, pratique, organisation et pilotage de cette coopération décentralisée, en accord avec les aspirations des élus maliens dans leur pratique de la décentralisation.

Chacun des partenaires a exprimé ses attentes (explicitées en détail dans les termes de références) :

- La Ville de Rennes pour aller vers des améliorations et des recommandations opérationnelles (stratégie d'intervention, méthodes de travail, place des collectivités partenaires..) à partir de l'analyse rétrospective, des processus organisationnels...
- Les élus du Cercle de Bandiagara pour mettre au cœur de la coopération le processus de développement local tel que déterminé dans les Programmes de Développement Social Economique et Culturel (PDSEC), avec une architecture de coopération claire et comprise par tous, des recommandations mises en œuvre en commun, sur la base d'une nouvelle structure de jumelage
- L' Association de Jumelage-Coopération Rennes – Plateau – Dogon (AJCRPD) pour mieux jouer son rôle de maître d'œuvre par une analyse des forces et des faiblesses de façon à mieux identifier pistes d'actions et priorités pour l'avenir.

A partir de là, nous avons reformulé les objectifs de l'évaluation de la façon suivante :

- **Objectif général** : renouveler la coopération décentralisée entre la Ville de Rennes et le cercle de Bandiagara
- **Objectifs spécifiques** :
 - évaluer l'action de coopération entre la Ville de Rennes et le cercle de Bandiagara dans sa période récente (1999 – 2005) mise en perspective sur les 20 ans de partenariat
 - déterminer et expliquer les forces et les faiblesses de la coopération
 - identifier les mécanismes porteurs et les domaines de synergie de coopération dans le processus actuel de décentralisation
 - identifier les domaines et/ ou pistes potentielles de coopération et d'intervention entre les deux parties
 - évaluer la pertinence, l'efficacité, l'impact et la viabilité des actions entreprises par rapport au contexte local au moment de la préparation puis de la réalisation de ces projets.
- **Résultats attendus** :
 - une coopération mieux formalisée, plus lisible, affirmée
 - une définition de la stratégie d'intervention et méthode de travail au niveau du cercle de Bandiagara et de la Ville de Rennes
 - la définition de la place des collectivités partenaires dans le dispositif organisationnel et décisionnel entre :
 - la Ville de Rennes et le cercle de Bandiagara
 - la Ville de Rennes et l'AJCRPD
 - le cercle de Bandiagara et les partenaires associatifs maliens.

Pour chacun des 3 axes mentionnés dans le cahier des charges (analyse des objectifs de la coopération, analyse du dispositif de coopération, évaluation d'une sélection de projets), des questions évaluatives ont été proposées et détaillées dans notre réponse.

2 – Méthodologie

Principes de base de l'évaluation

L'évaluation externe est un outil d'appui approprié car il permet de porter un regard extérieur neutre sur une coopération de 20 ans. A cette fin, les méthodologies et démarches mises en œuvre garantissent la neutralité par une progression de l'analyse basée sur des éléments objectifs. L'évaluation repose sur une observation des faits, des procédures, des organisations, des résultats objectivés, d'une part au regard des objectifs des différents acteurs, d'autre part avec l'expérience accumulée des consultants. Quelques critères de base sont essentiels à cette démarche : efficacité, efficience, pertinence, effets et impacts ; c'est le temps de l'analyse rétrospective. Les questions évaluatives, déjà évoquées, constituent autant de « focus » qui seront portés sur chaque élément évalué ; d'ailleurs l'un des objectifs de la réunion de cadrage sera bien de préciser les questions évaluatives, d'en établir la liste.

Un second temps, plus prospectif permet de proposer des recommandations aux différents niveaux d'une politique de coopération décentralisée, pour mieux traduire les attentes, finalités et objectifs des parties prenantes, aussi bien que pour en améliorer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation.

Ce paragraphe va présenter les points clés de la démarche initialement proposée et les adaptations rendues nécessaires compte tenu des réalités rencontrées.

➤ **Etablir le référentiel de l'évaluation**

Evaluer amène à comparer des résultats à des objectifs (efficacité, ou à des moyens mobilisés (efficience) et à comprendre pour expliquer les écarts qui peuvent être observés. Cela suppose donc de disposer d'un référentiel qui rappelle à la fois quels étaient les objectifs poursuivis (en général, spécifiquement, par projet...) et rappelle quelle était la situation initiale. Ce référentiel sera formalisé à partir de trois sources d'information :

- *conventions, rapports municipaux...*
- *entretiens avec les décideurs pour « reconstruire » l'arbre des objectifs,*
- *documentation, bases de données et d'informations pour caractériser la situation initiale.*

Dans les faits, les informations dont nous avons disposé en fin de compte ne nous ont pas permis d'établir ce référentiel : pas d'objectifs formulés, pas de données socio-économiques enregistrées... Cette approche est devenue plutôt un point à intégrer dans les outils futurs pour effectivement mieux suivre et piloter la coopération.

➤ **Dresser le bilan des actions**

A partir du travail effectué par la direction des relations internationales, il s'agira de disposer d'un bilan physique et financier général, par type d'acteurs, par thématiques, par commune du plateau dogon... d'en donner une représentation cartographique et de l'expliciter dans le contexte de l'ensemble des interventions sur le cercle de Bandiagara et des investissements des communes. En effet le bilan seul ne saurait rendre compte du travail réalisé, sans une prise en compte du contexte du développement dans le cercle de Bandiagara.

Dans les faits, à partir du bilan des actions établi par Benoit Humeau dans le cadre de son stage à la DRI de Rennes, nous avons mis en lumière quelques éléments qui nous ont paru significatifs et constituer une toile de fond utile pour l'évaluation.

Par ailleurs, lors de notre séjour sur le plateau dogon et lors du forum de développement de Bandiagara de février 2007, nous avons recueilli et analysé les informations du contexte local.

Cette démarche apporte des éléments aussi bien pour l'analyse rétrospective que pour les recommandations (notamment pour une prise en compte du développement local).

➤ **Evaluation du dispositif d'organisation, de décision, de pilotage, et de mise en œuvre**

Le premier point consiste à effectuer une mise à plat du dispositif d'organisation et de décision, décrit par les schémas d'organisation, les processus de décision, l'analyse des modalités contractuelles, les systèmes de rapportage et de suivi ou contrôle.

Le second point a pour but de décrypter le « jeu des acteurs » de façon à identifier la dynamique de fonctionnement de ce dispositif, notamment entre partenaires français, entre intervenants maliens, entre les deux territoires.

Le troisième point consiste bien sûr à évaluer le système sur la base des questions évaluatives mentionnées plus haut, en appliquant les critères rappelés en début de chapitre.

Les sources d'information sont de deux ordres :

- la documentation disponible (conventions, rapports municipaux, comptes rendus d'activités, procès verbaux d'assemblées générales, de conseil d'administration...)
- les entretiens semi-directifs avec tous les acteurs : salariés de la Direction des Relations Internationales (DRI) et de l'AJCRPD, élus, administrateurs des associations, autres acteurs...

➤ **Evaluation des projets**

Cette partie importante traite des projets. Pour faciliter les choses, nous avons gardé la répartition en trois types de projets. L'évaluation en sera conduite à partir des démarches ci-dessous explicitées.

Les projets associatifs au Mali

Quatre ensembles de projets ont été évalués, conformément aux termes de références ; il s'agit des projets portés par les associations AVEC, Pélican, Prisme, et ASF avec Ya-G-Tu. Sur le terrain, compte tenu des orientations prises depuis 4 à 5 ans, nous avons complété notre approche en rencontrant des associations de Bandiagara qui ont bénéficié de la coopération de la ville de Rennes par des apports techniques ou financiers. Dans le même esprit, nous avons interrogés des ONG maliennes très actives sur le plateau dogon, ayant eu à apporter leur concours à des réalisations financées dans le cadre du partenariat ville de Rennes – plateau dogon.

A partir d'un état des lieux de chaque projet, il s'est agi de comprendre les dynamiques à l'œuvre pour être en mesure de répondre aux questions évaluatives, de proposer notre évaluation et des recommandations si besoin.

Cette démarche est basée sur trois points :

- analyse des documents disponibles, y compris rapports d'évaluation quand il y en a
- rencontre et visite sur le terrain avec les gestionnaires : état des lieux, examen des outils utilisés (notamment pour la gestion, le suivi des activités, la gestion des stocks, les usagers...), entretiens avec les gestionnaires
- rencontres avec les bénéficiaires au siège des projets ou dans les villages

Les projets d'éducation au développement à Rennes

Nous avons initialement proposé pour traiter ce point, d'établir, à partir du bilan des actions fourni par la Ville de Rennes, une typologie des actions d'éducation au développement (type d'acteur/type d'action), puis de procéder par tirage au sort à un échantillonnage de façon à retenir quelques projets à examiner en détail.

En fait, il s'est avéré que le nombre d'actions d'éducation au développement est très limité sur la période retenue pour l'évaluation (2 actions financées, moins de 1% du budget de la coopération pour le plateau dogon). En outre, il n'a pas été possible de recueillir la documentation correspondante auprès de l'AJCRPD pour deux raisons principales : l'absence d'une grande partie des archives suite aux difficultés internes de l'association en 2004 – 2005, et le manque de connaissance de ce sujet par l'équipe actuelle (bureau de l'association et technicien).

Nous avons donc procédé à partir de trois approches complémentaires :

- la revue des articles de presse parus à ce sujet
- le questionnement des associations rennaises à propos de leurs actions propres dans ce domaine
- le questionnement des autres structures rennaises impliquées dans cette problématique notamment la Maison Internationale de Rennes (MIR) et le Centre Rennais d'Information pour le Développement et la Solidarité entre les Peuples (CRIDEV).

Les projets de coopération municipale

Compte tenu de la nature des projets et de l'enjeu en terme de soutien à la décentralisation, nous proposons une visite dans les 21 communes et au siège du Conseil de Cercle de façon à :

- faire le bilan de la coopération dans la commune, vérifier l'état de l'équipement, interviewer le secrétaire général,
- comprendre les enjeux de développement de la commune, la qualité du PDSEC, l'image de la coopération décentralisée à travers une rencontre avec le maire, ses adjoints et conseillers, et d'autre part avec le président du Conseil de Cercle sur la base d'un guide d'entretien,
- réaliser l'évaluation.

Dans les faits, les conditions d'éloignement et de déplacement nous ont contraints à limiter le nombre de communes visitées ; 9 ont été retenues, présentant la diversité des situations communales :

- Bandiagara, la Commune centre,
- Doucombo, Pignari Bana, des communes proches du chef lieu,
- Borko, la commune la plus éloignée qui a bénéficié de gros apports de la coopération dans les années 95,
- Diamnanti, Wadouba, des communes éloignées connaissant des situations difficiles,
- Pelou, Dourou, Sangha, des communes du centre du plateau et de la zone touristique.

➤ Synthèse et formulation des recommandations

Cette phase a porté sur la rédaction des conclusions de l'évaluation et la formulation de recommandations. Deux restitutions ont eu lieu au cours de cette dernière étape : une restitution à chaud à Bandiagara à la fin de notre séjour au pays dogon, une restitution à la Ville de Rennes sur la base d'un rapport provisoire. L'ensemble des échanges, remarques, suggestions ont permis la rédaction de ce rapport final.

3 – Organisation et déroulement de la mission

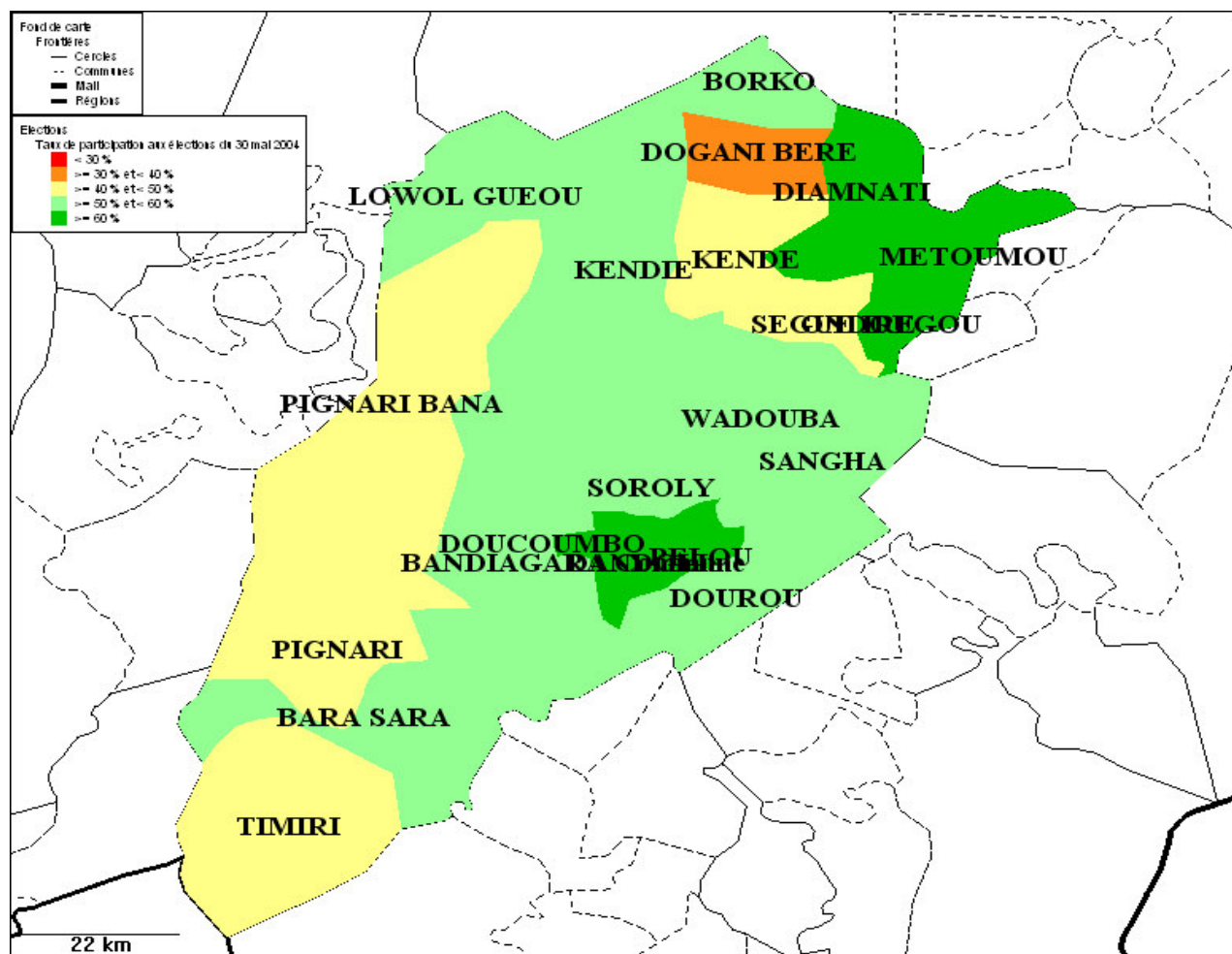
Le déroulement de la mission s'est effectué sur l'année 2007 de la façon suivante :

Phase de travail	Principales actions	Calendrier	Evaluateurs
Etape 0 : réunion de cadrage :	- finaliser le dispositif d'évaluation - fixer le calendrier et les dates clés - collecter la documentation disponible ➔ charte de mission	11 janvier	D.Linossier
Préparation de l'évaluation :	- analyses documentaires, préparation des guides d'entretien... - Organisation matérielle	11 – 31 janvier	D.Linossier Y.Sidibé
Entretiens avec les acteurs rennais à Rennes :	- bilan des actions conduites - analyse du dispositif de coopération - analyse forces - faiblesses	12-13 janvier 22-24 janvier	D.Linossier
Evaluation sur le terrain au Mali :	- visites et entretiens terrain avec les maîtres d'œuvre - rencontres bénéficiaires - visites communes et entretiens maires et Président du Conseil du Cercle	4 – 22 février	D.Linossier (12 jours) Y.Sidibé (20 jours)
Restitution à chaud :	- synthèse - séminaire de partage des premières conclusions avec les élus maliens (session du conseil de cercle ou futur comité de jumelage, à décider par le Conseil de cercle)	23 février 24 février	D.Linossier Y.Sidibé
Forum de Bandiagara	- participation au forum	26-28 février	Y.Sidibé
Rapport provisoire :	- rédaction rapport - comité de pilotage du 16 mars - puis réunion de travail au F3E avec la DRI et F3E	5 – 10 mars 23 mai	D.Linossier Y.Sidibé D. Linossier
Restitution finale	- à Rennes - à Bandiagara	19 septembre 5- 6 décembre	D.Linossier Y.Sidibé

Au total, de manière opérationnelle, une cinquantaine d'entretiens (entretiens auprès des acteurs, services, personnes ressources, bénéficiaires accompagnés de visites de terrain) au Mali et une douzaine à Rennes ont été réalisés (cf. annexe 1) :

- Entretiens avec le Conseil de cercle (3), 9 communes (Bandiagara, Doucombo, Pignari Bana, Borko, Diamnanti, Wadouba, Pelou, Dourou, Sangha), le président de l' Association des Municipalités du Mali (AMM), Mme Kiil Nielsen (adjointe de la Ville de Rennes), La Direction des Relations Internationales (DRI) de la Ville de Rennes, La MIR, l'Association Ile-et-Vilaine Mopti (AIVM) (siège et coordination à Sévaré)
- Entretiens avec les associations rennaises : AJCRPD (siège et coordination de Bandiagara), Association Voyage et Chantier (AVEC), association de formation PRISME, association pour le développement du plateau dogon (Devdogon), Agro – Sans Frontière (ASF), l'ONG médicale PELICAN, CRIDEV
- Entretiens avec les services de l'Etat à Bandiagara : Préfet, Direction Régionale (DR), Hydraulique, Santé, Centre d'Animation Pédagogique (CAP), Agriculture, Perception, Direction Nationale des Collectivités Territoriales (DNCT)
- Entretiens avec les ONG : Molibemo, Ya-G-Tu, l'Association des Groupements Villageois Féminins (AGVF), le Groupement d'Animation et d'Appui au Sahel (GAAS) Mali, l'Action de Promotion Humaine (APH), l'association Harmonie pour le Développement au Sahel (HDS)
- Entretiens avec 5 associations bénéficiaires : l'association malienne pour le développement de l'embouche ovine (AEEPR), l'association malienne pour le développement de l'aviculture (APAF), l'association malienne pour la valorisation du pégou (TYT), l'association malienne des Sourds (AMASOURD), la mutuelle KUGALA
- Entretiens avec le Centre de Conseil Communal (CCC), l'association Ginna Dogon, MM. Bouri Guindo, Basile Samboro, Hablo Ba.

2^{ème} partie : évaluation des actions



1 – Bilan physique et financier

Année	Montant	Nb de subventions	montant moyen par subvention
2005	105 316,00 €	12	8 776,33 €
2004	105 159,38 €	22	4 779,97 €
2003	144 190,00 €	21	6 866,19 €
2002	144 837,93 €	15	9 655,86 €
2001	95 614,42 €	15	6 374,29 €
2000	64 869,11 €	12	5 405,76 €
1999	78 930,33 €	9	8 770,04 €
Sous-total	738 917,17 €		
1998	46 180,98 €	12	3 848,42 €
1997	81 983,88 €	11	7 453,08 €
1996	58 043,74 €	8	7 255,47 €
1995	92 163,21 €	7	13 166,17 €
1994	87 216,54 €	11	7 928,78 €
1993	110 231,46 €	12	9 185,96 €
1992	122 088,49 €	13	9 391,42 €
1991	93 945,33 €	11	8 540,48 €
1990	90 099,66 €	13	6 930,74 €
1989	99 100,55 €	11	9 009,14 €
1988	91 375,35 €	10	9 137,53 €
1987	85 129,02 €	7	12 161,29 €
1986	68 302,04 €	6	11 383,67 €
1985	71 651,04 €	3	23 883,68 €
Total :	1 864 777,42 €	241	8 034,97 €

Source : Rapport Humeau, DRI, Ville de Rennes

Soit de 1999 à 2005 :

- 81 subventions pour 49 projets, et 592 171 € (12100 € par projet en moyenne)
- 25 subventions pour le fonctionnement de la coopération

Soit de 1985 à 1998 :

- 93 subventions pour 50 projets, et 1058 906 € (21200 € par projet en moyenne)
- 42 subventions pour le fonctionnement de la coopération

Depuis 1985, la Ville de Rennes a soutenu une centaine de projets sur la région de Bandiagara, pour un montant financier de près de 1,9 million d'euros (une douzaine de millions de F CFA). Pour la période 1999 – 2005 c'est près de 739 000 euros consacrés à la coopération avec le cercle de Bandiagara.

L'enveloppe financière est conforme à l'objectif de consacrer la moitié du 1/1000^{ème} aux actions de coopération sur le plateau dogon. 79% de ces montants (soit 1,5 million d'euros environ) ont soutenu des projets sur le terrain, tandis que 21% (0,4 million d'euros) ont financé la mise en œuvre, le suivi et la gestion des conventions correspondantes par le secteur associatif.

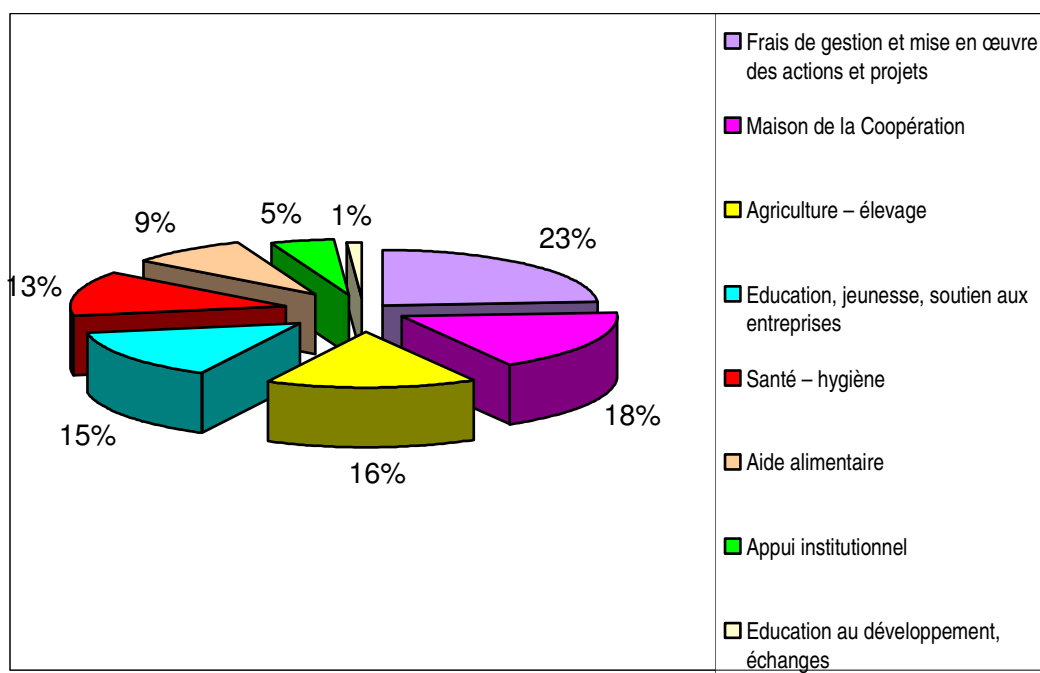
Le rapport Humeau détaille l'analyse de ce bilan ; en particulier, nous avons retenu les points suivants pour la période 1999 – 2005 :

- Les 2/3 des projets présentent un faible voire très faible degré de coopération ; autrement dit l'implication de la partie malienne est globalement faible aussi bien en terme de décision que de cofinancement ;
- Les projets réalisés ont été très majoritairement portés par les structures associatives tant françaises que maliennes ; les projets ont surtout porté sur l'aide au développement dans les secteurs de l'hydraulique, de la santé, de l'éducation, de l'agriculture, des microcrédits et enfin de l'éducation au développement.

Seuls 3 projets d'appui institutionnel ont directement concerné les 21 communes et le Conseil de Cercle. En outre, 4 subventions ont servi pour des aides alimentaires d'urgence, suite à des mauvaises récoltes en 1987, 1989, 1995 et 2003 (soit 161 300 € représentant 8% de l'aide totale apportée depuis 1985).

Entre 1999 et 2005, la répartition sectorielle des financements de la coopération est donc la suivante :

✓ Frais de gestion et mise en œuvre des actions et projets :	23%
✓ Maison de la Coopération :	18%
✓ Agriculture – élevage :	16%
✓ Education, jeunesse, soutien aux entreprises :	15%
✓ Santé – hygiène :	13%
✓ Aide alimentaire :	9%
✓ Appui institutionnel :	5%
✓ Education au développement, échanges :	1%



Source : mission d'évaluation d'après le rapport Humeau, DRI, Ville de Rennes

- La répartition géographique des financements de la coopération est très variable :
 - 20% des aides pour les projets concernent l'ensemble du territoire,
 - 80% concernent les communes de manière très hétérogène, en particulier dans la période récente : Bandiagara, Borko, Doucombo, Diamnati, Dourou, Ségué-Iré, Wadouba semblent mieux bénéficier de cette coopération ; à l'inverse, les communes de Pignari-Bana, Sangha, Lowol Guéou, Metoumou, Ondougou, Pignari, Timiniri ne sont quasiment pas bénéficiaires de la coopération.

2 – Evaluation des projets de coopération municipale

Les projets de coopération municipale ont porté essentiellement sur deux points :

- un appui pour l'élaboration des PDSEC
- une aide à l'équipement des mairies.

2.1 Appui pour l'élaboration des PDSEC

➤ Bilan rapide des principales actions : résultats obtenus

La Ville de Rennes a soutenu l'élaboration des PDSEC par une subvention de 8200 € accordée à l' Association Française des Volontaires du Progrès (AFVP), alors en charge du Centre de Conseil Communal (CCC) ; l'AFVP avec la participation de l'association de Bandiagara « Action de Promotion Humaine » (APH) a conduit à l'élaboration des PDSEC dans les 21 communes et au Conseil de Cercle.

A ce jour, chaque collectivité dispose de son PDSEC, élaboré conformément aux textes réglementaires et en conformité avec ce que l'on attend généralement d'un tel document.

➤ Organisation et gestion des actions, et des réalisations

L'AFVP a conduit et géré cette action sans difficultés majeures ; élus et associations s'accordent à dire que la participation des populations a été bonne, que leurs besoins ont été pris en compte. Les documents produits sont de qualité au regard de la précision des diagnostics et des orientations proposées.

Le CCC a surtout accompagné l'élaboration des PDSEC au niveau des 22 collectivités du cercle. En collaboration avec l'association APH, maître d'œuvre de l'élaboration des PDSEC, il a organisé plusieurs réunions de préparation et de sensibilisation pour mise en place du dispositif et de la méthodologie d'élaboration des PDSEC. Au cours des phases de terrain dans les communes, les agents du CCC ont suscité l'implication et la disponibilité des élus pour la conduite des enquêtes socio-économiques et la collecte de données.

Parallèlement, le CCC a servi de base de référence pour l'alimentation en données de base (en particulier des données statistiques) sur les communes. Actuellement, le CCC détient toutes les versions électroniques des PDSEC pour lesquelles il est régulièrement sollicité par les élus, les autorités administratives et les partenaires au développement.

L'apport de la coopération de la Ville de Rennes est ici tout à fait essentiel : certes la loi malienne a fait obligation aux collectivités locales de se doter de PDSEC, sans pour autant mettre les moyens nécessaires à disposition. Dans la plupart des régions maliennes, ce sont les partenaires au développement qui ont apporté le financement ayant permis l'élaboration des PDSEC.

Le financement de la Ville de Rennes a permis une recherche, une collecte et une analyse systématique de données de base (qui peuvent ainsi constituer des références datées) ; il a permis un travail de terrain approfondi avec les populations dans des démarches de concertation organisées, ayant débouché sur des diagnostics jugés pertinents par les maires, les experts locaux...

On peut s'interroger sur la faible utilisation de ces PDSEC par les différents intervenants ; on touche là à la limite du système d'appui des partenaires au développement qui proposent aux communes, aux ONG locales des programmes d'intervention dont ni la motivation, ni l'élaboration ne reposent sur les PDSEC. Par exemple l'ONG Gaas Mali développe, sur financement d'une grande agence internationale, un programme de lutte contre le Sida alors que la santé n'était pas un des domaines d'intervention de cette ONG ; les interventions dans les communes reçoivent l'assentiment des maires sans relation avec les priorités de leurs PDSEC.

En fin de compte, nous estimons que la Ville de Rennes a une action justifiée en soutenant l'élaboration des PDSEC ; il serait alors cohérent que la coopération de la Ville de Rennes soit basée sur les priorités établis par les élus et les populations et consignées dans ces PDSEC.

➤ **Succès, faiblesses, opportunités et menaces**

Points forts – Succès	Points faibles - difficultés
- Chaque collectivité dispose avec le PDSEC d'un outil qui établit une situation de départ (partie diagnostic), dresse des orientations et des priorités d'action. - Ce document a permis aux collectivités locales de bénéficier des droits de tirage de l'Agence Nationale d'Investissement des Collectivités Territoriales (ANICT) - c'est un document auquel les acteurs font de plus en plus référence - l'appui de la coopération a permis de produire des documents de qualité	- spontanément, les maires connaissent mal le contenu des PDSEC ; la réappropriation de ce document n'est pas optimum ; au-delà il y a une vraie difficulté pour les élus à entrer dans une approche d'aménagement du territoire - la Ville de Rennes n'a, à ce jour, pas reçu tous les PDSEC des 22 collectivités locales du cercle - les projets proposés aux communes ne sont pas toujours en phase avec le PDSEC - la plupart des PDSEC mentionnent l'accès à l'eau potable comme priorité absolue, mais n'engagent pas, ces dernières années, d'actions correspondantes

Opportunités	Menaces
- accélérer le développement de la commune en fonction de priorités « raisonnées » - améliorer la cohérence des interventions sur un même territoire	- risques que les partenaires, notamment ONG du nord, vident de leur sens les PDSEC par leurs manières d'imposer des projets aux communes en intervenant directement dans les villages sans concertation préalable avec les élus - le manque de moyens des collectivités pour faire valoir leur rôle de décision et d'organisation du développement de leur territoire

2.2 Appui pour l'équipement des collectivités locales (communes et cercle)

La mise en œuvre de la réforme de la décentralisation génère dans toutes les collectivités des besoins d'accompagnement pour mettre en place un fonctionnement adéquat des communes ou du cercle. Ces besoins sont de l'ordre de l'appui technique dans l'administration communale (ex. comment réaliser un archivage), de l'organisation des missions dévolues par la loi, du renforcement des ressources humaines...

Dans cet esprit, la Ville de Rennes a souhaité apporter un appui aux collectivités locales de Bandiagara.

➤ **Bilan rapide des principales actions : résultats obtenus**

Fonds total viré par la Ville de Rennes : 22 500 €, soit **14 760 000 F CFA** (environ 1000 € par collectivité)

Commune	Part communale TTC	TVA	Part communale HT
Fonds	666 000 F CFA x 22	119 880 F CFA x 22	546 120 F CFA
Commission de suivi	108 000 F CFA	108 000 F CFA	-
Total	14 760 000 F CFA	2 745 360 F CFA	12 014 640 F CFA

Source : Perception de Bandiagara

Le tableau ci-dessus montre que sur les 14 760 000 F CFA octroyés, la TVA se monte à 2 745 360 F CFA (119 800 F CFA par commune), la commission de suivi utilise 108 000 F CFA dans le cadre de ses activités de rencontre et de suivi ; le montant disponible pour les communes plus le Cercle est donc de 12 014 640 F CFA (soit 546 120 F CFA par collectivité).

La situation des dépenses revue le 30/01/07 pour le total de 12 014 640 F CFA se présente comme suit :

Communes	Equipement achetés	D.C.M. (1)	Montant en F CFA	En caisse en F CFA
Bandiagara	D.C.M. + Moto royal KTM	84 075	350 000	0
Bara-Sara	D.C.M. + Moto	84 075	462 045	0
Borko	D.C.M. + Moto	84 075	462 045	0
Dandoli	D.C.M + Imprimante, 8 micro,	84 075	462 045	0
Dourou	D.C.M. + Moto Dragon	84 075	398 725	0
Djamnati	Moto	F.P.	540 000	6 120
Dogani-Béré	D.C.M. + Moto	84 075	462 045	0
Doucombo	D.C.M. + Machin à écrire + mobilier	84 075	462 042	3
Kendé	Moto Tonda	F.P.	546 120	0
Kendié	D.C.M. + Moto	84 075	462 045	0
Lowol-guéou	D.C.M. + Moto KTM 125	84 075	462 045	0
Miétoumou	D.C.M. + Moto Tonda,	84 075	462 045	0
Ondougou	Moto	F.P.	546 120	0
Pélou	D.C.M. + Moto	84 075	462 045	0
Pignari	D.C.M. + Moto	84 075	462 045	0
Pignari- Bana	Haut parleur + accessoires	F.P.	540 000	0
Sangha	Moto	F.P.	546 120	0
Ségue-Iré	D.C.M + Fournitures + Moto Tonda	11 120	535 000	0
Soroly	D.C.M. + Moto,	84 075	462 045	0
Timiniri	D.C.M + Moto	84 075	462 045	0
Wadouba	D.C.M. + Moto	84 075	462 045	0
Cons. de Cercle	D.C.M +.Moto + Fournitures	84 075	462 045	0
Total		1 356 320	10 470 720	6 120

(1) : document comptabilité matière

Cet état récapitulatif a été établi à partir des factures présentées et enregistrées par le percepteur qui atteste de la véracité des éléments qui y sont inscrits ; les dépenses correspondantes figurent bien aux comptes administratifs des communes.

Nous avons dressé les constats suivants :

- 17 collectivités ont acquis les « documents comptabilité matière » avec le fonds de la Ville de Rennes et 5 sur fonds propres ;
- 19 collectivités sur les 22 ont acquis une moto pour faciliter le déplacement de leurs responsables (maire, secrétaire général, régisseur de recettes) pour l'exercice de leurs fonctions ;
- 3 communes et le Conseil de Cercle ont également acquis un peu de mobilier (chaises, bancs, tables).

➤ Organisation et gestion des actions

Cette action a donné lieu à l'établissement de conventions entre les collectivités maliennes et la Ville de Rennes, ce qui a soulevé plusieurs problèmes de nature juridique et a nécessité plusieurs mois de travail et une collaboration étroite entre la DRI, le CCC de Bandiagara et le représentant du Service de coopération et d'action culturelle (SCAC) à Mopti.

Inscrite dans les budgets des collectivités maliennes, la subvention a transité par l'AJCRPD, puis par la trésorerie régionale de Mopti, pour enfin être décaissée aux collectivités par le percepteur, sur présentation des justificatifs requis. La Ville de Rennes aurait souhaité un versement direct sur le compte des collectivités locales maliennes, ce qu'elle n'a pu obtenir malgré une forte mobilisation, compte tenu des réglementations en vigueur des deux côtés de

la frontière ! En fin de compte, les fonds rennais ont donc transité par le compte de l'AJCRPD pour pouvoir être en finalement versés au Trésor public malien.



Une commission de suivi a été mis en place le 13/02/05 composée de :

- Amadou Diakité, Préfet de Bandiagara,
- David Tembely, Coordinateur AJCRPD-Mali,
- Amara Kéïta, Représentant du CCC,
- Sidi Guindo, Président du Conseil de cercle,
- Andigui Nantoumé, Représentant de l'AMM
- Bourèma Coulibaly, Percepteur.

La commission avait exigé que toutes les communes se dotent des Documents de la Comptabilité Matière (DCM), document qui permet le recensement du patrimoine de la commune et donc permet de vérifier son détournement par une tierce personne.

Pour 14 communes, le CCC, l'AMM et la Perception se sont chargées de la commande et de la livraison des DCM.

La commission a assuré les déplacements suivants :

Date	Composition de la délégation	Lieu
Mardi 16/08/05	CCC, AJCRPD, AMM	Ségué-Iré, Ondogou, Muétoumo, Diamnati.
Mardi 16/08/05	Préfet, CC, percepteur	Dourou, Bandiagara, Conseil de cercle.
Jeudi 18/08/05	CCC, AJCRPD	Kendié, Kendé.
Jeudi 18/08/05	Préfet, CC, AMM	Dandoli, Soroly.

Un point particulier mérite réflexion : le circuit de financement

- En effet, la Ville de Rennes ambitionnait d'être dans une coopération décentralisée entre collectivités locales, en souhaitant verser directement les subventions correspondantes aux projets soutenus sur le compte de ces collectivités ; malgré l'énergie investie pour le montage de cette opération, la ville a dû adopter une solution plus classique consistant à passer par un opérateur.

- Au final, si on mesure l'efficacité du système en termes de rapidité de mise à disposition des fonds aux communes, le circuit s'est avéré peu performant ; toutes les communes rencontrées ont souligné le décalage entre le démarrage du projet et sa réalisation compte tenu de la disponibilité des fonds. Si l'on apprécie la pertinence de l'idée, le résultat est nettement plus intéressant puisque cette initiative a suscité de nombreux débats entre les autorités françaises et maliennes.
- Par contre, les élus de Bandiagara n'ont pas perçu l'enjeu réel de la démarche pour deux raisons principales : la maîtrise de la gestion budgétaire encore insuffisante, et la pratique d'une majorité de partenaires techniques et financiers qui ne passent pas par les communes et leurs instruments financiers pour la réalisation des projets de développement.

Pour notre part, nous soulignons l'intérêt d'avoir engagé cette démarche car elle nous semble correspondre à une logique de coopération décentralisée qui s'appuie sur des instances élues ; d'ailleurs un travail de capitalisation est envisagé sur ce thème.

➤ Impacts directs

L'équipement des collectivités a permis de consolider le fonctionnement de ces nouvelles collectivités, sur des éléments basiques, de disposer de documents pour la comptabilité, de mobilier pour tenir une réunion, de ranger dossiers et documents, de disposer d'un moyen de transport pour que l'exécutif puisse se déplacer dans les villages, au chef-lieu, etc.

➤ Impacts indirects

Le principal type d'impacts indirects est de l'ordre de l'image : renforcer la crédibilité de ces collectivités que ce soit vis-à-vis des populations, des autorités locales...

➤ Succès, faiblesses, opportunités et menaces

Points forts – Succès	Points faibles - difficultés
- mise à niveau pour les D.C.M. - chaque collectivité a choisi ses équipements de façon à répondre aux besoins les plus pressants - faciliter l'accomplissement des missions du maire - mieux archiver les documents de la mairie	- une goutte d'eau par rapport aux besoins des mairies - la Ville de Rennes n'a toujours pas reçu, à ce jour, le rapport technique et financier de cette action.

Opportunités	Menaces
- améliorer la collecte des impôts locaux : déplacements du régisseur facilités pour les communes ayant acquis une moto	- mauvais entretien des motos

Il s'agira bien ici de renforcer l'appui et l'accompagnement aux collectivités maliennes.

2.3 Maison de la Coopération

La construction de la maison de la coopération a été menée en deux tranches :

- 1ère tranche : partie « hébergement » AJCRPD : 4 chambres ventilées, toilettes, cour, terrasses, cuisines...
- 2ème tranche : partie animation et bureau : 2 grandes salles de réunion, bureaux, cour, toilettes, local groupe électrogène...

Cet ensemble de bâtiments a belle allure, il est fonctionnel. La réception provisoire en a été faite en décembre 2006, et sa gestion est actuellement assurée par l'AJCRPD : gestion de la partie hébergement, mise à disposition des salles, gestion du gardien...

Le bilan financier :

▪ 1 ^{er} chantier - entreprises EMAT :	16,0 MF CFA	} Soit 123 660 €
▪ 2 ^{ème} chantier – entreprise EAT :	35,0 MF CFA	
▪ 3 ^{ème} chantier – entreprise EGECA :	27,0 MF CFA	
▪ équipement :	3,1 MF CFA	

Source : Dossier de la coordination de l'AJCRPD de Bandiagara.



➤ Bilan rapide des principales actions : résultats obtenus

A ce jour, une centaine de personnes y ont été hébergées, pour un total de 1445 nuitées, soit un taux d'occupation de 42% (taux d'occupation des lits disponibles sur 1 an). L'hébergement donne parfois lieu à facturation soit à Bandiagara, soit à Rennes, sans que les critères de séjour payant, ni les conditions tarifaires de cet hébergement soient explicités. Les montants encaissés, certes faibles, sont difficilement repérables dans les comptes.

Ont séjourné à la Maison de la Coopération :

- 29 stagiaires pour des séjours variant de quelques jours à plusieurs mois
- les missions de suivi d'AJCRPD, ASTER (Architectes sans territoires)
- les associations rennaises (fraternité dogon, Avec, ASF...)
- d'autres associations (eau vive)
- des « amis » de passage

La partie « animation » est disponible depuis décembre 2006 ; jusqu'à maintenant, elle a été utilisée par le coordinateur pour des réunions de formation, de suivi avec les associations porteurs de projets, et quelques réunions ponctuelles d'associations de Bandiagara.

➤ Organisation et gestion des actions, et des réalisations

La construction de la Maison a été longue (démarrage étude en 2001, réception provisoire des travaux en décembre 2006), du fait de l'abandon en cours de chantiers du premier entrepreneur choisi ; elle a de ce fait (délais, reprise de chantiers, vols de matériaux au moment de l'arrêt du chantier...) coûté plus cher et demandé plus de temps.

La maîtrise d'ouvrage est portée par l'AJCRPD, la maîtrise d'œuvre par ASTER, et le suivi technique à Bandiagara a été assuré par la direction de l'urbanisme ; globalement le système de suivi, réunions de chantiers... a été mené correctement.

Cependant, une des raisons majeures dans la durée de mise en œuvre de cette action, réside dans la divergence d'appréciation de sa pertinence entre la Ville de Rennes et l'AJCRPD. Durant la période 2001 – 2004, l'AJCRPD a manifestement adopté de ce fait une position attentiste, renforcée par le manque de définition de ce projet.

Toutefois, le système d'information entre partenaires nous semble insuffisant. Par exemple, le Conseil de Cercle ne dispose pas de la convention pour la seconde tranche de travaux. Alors qu'il a été cosignataire de la première convention, il ne l'est plus pour la seconde. De plus aucun débat n'a vraiment eu lieu autour de ce projet ; certes on a inscrit quelques orientations, mais pas suffisamment pour faire un projet avec des objectifs, des résultats attendus, des moyens, une organisation...

Enfin si une convention pour la gestion a bien été signée en 2002, elle est à nos yeux obsolète : à la fois car le contexte a évolué et parce qu'un des signataires n'existe plus (le comité de jumelage plateau dogon – Rennes, dissous, qui aurait dû se doter d'une personnalité juridique sous forme d'association malienne). Cependant, le Conseil de Cercle continue de penser que cette convention existe... il est donc nécessaire de rectifier l'information sur ce point auprès du Conseil de Cercle.

➤ Impacts générés

Pour le moment, on ne peut pas encore parler d'impacts si ce n'est évoquer 3 points :

- la bonne installation de la coordination de la coopération rennaise à Bandiagara ;
- les facilités de séjour pour les missions, stagiaires... Si l'occupation de la partie hébergement est effective, le tableau d'enregistrement des hôtes de passage ne permet que partiellement de vérifier si leur présence est justifiée ou non au regard du projet initial. Sur ce point, il serait nécessaire d'établir une règle précise et de l'appliquer. Par ailleurs, maintenant que ce lieu existe, la Ville de Rennes doit-elle continuer à subventionner des cases de passage pour d'autres associations rennaises ? la logique ne voudrait-elle pas que la ville incite toutes les associations rennaises intervenant sur le plateau à utiliser cette maison ?
- Un effet positif pour la notoriété de la coopération : un bâtiment en pierre, imposant, se remarque à Bandiagara ; c'est, à notre avis, une des motivations du Conseil de Cercle pour en récupérer la propriété et la gestion.

➤ **Pérennité et Viabilité de ce type d'actions**

La pérennité de cette Maison est assurée tant que la Ville de Rennes continue de la soutenir et l'AJCRPD de la gérer. En l'absence d'un vrai projet pour cet équipement, partagé par les partenaires (ville de Rennes, Conseil de Cercle, AJCRPD), on ne peut se prononcer sur cette question. Sans vrai projet, comment en déterminer les conditions d'accès (personnes « éligibles », coûts, gestion du planning...), que ce soit pour la partie hébergement comme pour la partie animation ? Comment mettre en place une gestion saine et efficace ? Comment calculer l'appui financier que la Ville de Rennes pourrait apporter sans disposer d'un plan d'action et de comptes de résultats prévisionnels (pour une période de 3 ans par exemple) ? Comment déterminer les ressources humaines nécessaires pour un bon fonctionnement ? ...

Points forts – Succès	Points faibles - difficultés
- Bon début d'utilisation de la partie hébergement - Début d'utilisation des salles de réunion - Forte attente du Conseil de Cercle - Souhait de l'AJCRPD de rester partie prenante de la gestion de la maison	- Interprétations différentes entre les acteurs de la convention / rétrocession au Cercle et / à sa gestion - Pas réellement de projet d'animation de la maison ; utilisations peu définies au départ - Convention de gestion et d'animation de fait caduque

Opportunités	Menaces
- bel outil d'échange et de vitrine de la coopération permettant de présenter notamment ce qui se fait à Rennes, en y développant la partie animation, rencontres... - donner un nouveau souffle à la coopération - mieux maîtriser les coûts de supervision des projets sur le plateau (limitation des dépenses d'hébergement, mutualisation des moyens...)	- conflit d'intérêt avec le Conseil de Cercle amenant un désintéressement des élus maliens - gestion hasardeuse

Une urgence : se mettre autour de la table pour identifier et définir un projet solide pour cette Maison (cf. proposition plus détaillée au chapitre des recommandations).

3 – Evaluation des projets de terrain

3.1 Hydraulique

➤ Bilan rapide des principales actions : résultats obtenus

De 1985 à 1995, la Ville de Rennes a financé 29 forages dans 29 villages dont 4 ont été équipés en pompes dans les villages de Biné, Pellani, Sogodougou et Lougourougoumbo. La réalisation des puits a été coordonnée à travers le comité rennais Rennes – Plateau Dogon et le comité Plateau Dogon – Rennes à Bandiagara. Constituée au sein de la Maison Internationale de Rennes (MIR), la section Rennaise du comité de coopération est présidée par Jean – Michel Perche. Celle du Mali, présidée par Basile Somboro, est composée de représentants des arrondissements du cercle de Bandiagara. Le programme est arrêté depuis 1995 en raison de malversations et du manque de transparence dans la gestion des fonds par le comité Plateau Dogon – Rennes à Bandiagara.

Actuellement, 14 communes sont bénéficiaires de ces puits (*Annexe n°2: Réalisation des puits par village et par commune de 1986 à 1995*).

En plus des réalisations de puits, la Ville de Rennes a également financé l'assainissement de 8 margelles de puits, la rénovation et l'extension du réseau d'adduction d'eau ainsi que l'installation de 22 bornes fontaines à Bandiagara.

Tableau n°1 : Situation des puits réalisés de 1986 à 1995

Communes	Nombre de puits réalisés avec l'appui de la Ville de Rennes						TOTAL
	1995	1992	1990	1989	1988	1986	
Bandiagara-commune					1		1
Bara-sara							
Borko							
Dandoli							
Diamnati				1	1		2
Dogani-Béré						1	1
Doucumbo				2	1	1	4
Dourou	1						1
Kendé							1
Kendié				1		3	4
Lowol Guéou				1			1
Muétoumo					1		1
Ondougou	1						1
Pélou							
Pignari		2					2
Pignari-Bana		3					3
Sangha							
Ségué-Iré							
Soroly						1	1
Timiniri							
Wadouba			5			2	7
TOTAL	2	5	5	5	4	8	29

Source: Benoît HUMEAU, Rapport préalable à l'évaluation, septembre 2006

Les interventions de la coopération sont l'une des actions pionnières¹ d'intervention extérieure dans le domaine de l'approvisionnement en eau potable. Au niveau national, cette priorité s'est inscrite dans le cadre du plan décennal de développement sanitaire et social à partir de 1988 (PDDSS 1988 – 2007). L'application du plan a été timide, vu le coût très élevé de réalisation de puits. Sur le plateau, le coût de réalisation d'un puits à grand diamètre² d'une profondeur variant entre 25 à 30 m est d'environ 15 000 à 18 000€³. Ainsi, certains programmes de développement de faible capacité financière ont surtout investis dans la réhabilitation des puits déjà existants, abandonnés par manque d'eau à la suite de sécheresses fréquentes (*Annexe n°3: Quantité de pluies enregistrée de 2000 à 2005 dans les postes de pluviométrie du cercle*) et persistantes qui ont entraîné une baisse sensible du niveau de la nappe phréatique. Dans ces cas, des creusements complémentaires permettant une alimentation normale en eau sont opérés afin de les réhabiliter.

➤ Organisation et gestion des actions et des réalisations

Les projets éligibles au financement sont présentés à l'initiative de la section malienne du comité de coopération conformément à la stratégie nationale en vigueur. Les projets sont ensuite examinés par la section rennaise du comité et font l'objet d'une proposition de délibération en conseil municipal une fois acceptée. Ensemble, les deux sections suivent la réalisation des puits sur le terrain.

La réalisation d'une infrastructure est généralement accompagnée de la mise en place d'un comité de gestion. Dans le cadre de l'approvisionnement en eau potable (puits, forage, station solaire), les femmes s'occupent de l'assainissement et de l'application du règlement intérieur. Les hommes s'occupent de la surveillance, des réparations et du recouvrement des cotisations permettant d'assurer les frais d'entretien et de réparation.

L'inefficacité des comités de gestion existants pour tous les puits visités dans les villages, joue négativement sur la durabilité des puits et sur la qualité de l'eau de boisson.

➤ Impacts directs générés

Les premiers puits réalisés dont ceux créés avec l'appui de la coopération, sont tous fonctionnels et demeurent d'une grande utilité pour les populations bénéficiaires tant sur le plan de l'économie familiale qu'au regard de la stabilité et la cohésion sociale.

Les impacts ont été relevés de façon globale pour les puits existants dans les villages, les ouvrages n'étant pas identifiés par partenaires. Des différents entretiens, il semble qu'aucun des puits ne soit abandonné. Selon le chef de village de Dè, sur le plateau dogon, un puits -et en particulier un ancien puits - est un patrimoine qui n'est jamais abandonné.

Selon les investigations effectuées auprès des maires et des femmes rencontrées dans les villages, on distingue deux périodes dans l'utilisation de l'eau des puits : une période de couverture normale de juillet à février et une période de crise de mars à juin. Ces deux périodes sont fortement influencées par le cumul pluviométrique de la campagne.

En période de couverture normale, les séances de lessive sont plus fréquentes en raison de la disponibilité en eau. Nos interlocuteurs témoignent que la lessive par ménage est d'environ une fois par semaine. Les femmes lient la fréquence des lessives en partie à la facilité d'approvisionnement en eau.

Dans les villages, le bain est devenu journalier au niveau de toutes les couches sociales alors qu'avant l'existence des puits, il était de deux à trois fois par semaine. Cette propreté se remarque surtout au niveau des femmes et des bébés. Selon la population, pendant cette période, la propreté vestimentaire et corporelle contribuent à la diminution des maladies d'origine hydrique (maux de ventre, diarrhée, dysenterie..).

¹ Huit (8) puits ont été réalisés en 1986

² Le coût de réalisation d'un puits à grand diamètre sur le plateau varie de 583 à 729 € par mètre de profondeur

³ Magali Grand, D.E.S.S. Evaluation de projets industriels, agricoles, sociaux et d'environnement, oct 2003, p 40

➤ Impacts indirects générés

Dans les villages de bonne couverture en eau, tels que Dè, Tougoumé et Kani, les femmes déclarent avoir plus de temps pour mener des activités génératrices de revenus (AGR). Il s'agit de petit commerce, de l'embouche, du maraîchage et des activités artisanales.

Ainsi, l'approvisionnement en eau potable est considéré comme un facteur de santé publique en raison de son accessibilité à toutes les catégories socio - professionnelles.



➤ Relations avec les partenaires maliens

La réalisation des puits est décidée par les représentants des ex – arrondissements et du président du comité Plateau Dogon – Rennes à Bandiagara pour la sélection des villages. Le choix du site de creusement du puits revient aux chefs de village après concertation avec la population. L'exécution des chantiers de puits est confiée à une équipe de puisatiers locaux.

➤ Pérennité et Viabilité du projet

La réalisation d'un puits demeure encore une richesse et l'une des premières priorités d'une communauté au plateau – Dogon. Un puits peut être réhabilité, mais n'est jamais abandonné. Dans plusieurs villages, des comités de gestion des puits et forages ont été mis en place ; globalement, il s'avère que leur efficacité est variable: certains gèrent sainement, permettant entretien et maintenance alors que d'autres ont plus de difficulté (cas des puits visités pendant l'évaluation).. Il manque à l'échelle de cette région un système pour appuyer tous ces comités de gestion indépendamment des partenaires qui ont financé les puits, de telle sorte que leur bon fonctionnement soit toujours assuré.

➤ Succès, faiblesses, opportunités et menaces

La réalisation des puits a précédé l'avènement de la décentralisation, devenue effective seulement avec les élections municipales de 1999. Avant cette date, les puits sont répertoriés par arrondissement. Actuellement, avec le nouveau découpage, certaines communes telles que Bara-sara, Dandoli, Pélou, Sangha, Timiniri et Soroly, se retrouvent sans réalisation de puits par la coopération.

Bien que le problème d'eau potable soit l'une des grandes préoccupations de l'ensemble du cercle, il est encore plus accentué dans les communes de Pignari, Lowol Guéou, Kendé, Muétoumo, Ondougou, Pélou, Dogani-Béré et Timiniri. En saison sèche et chaude, 85 à 93%⁴ des villages de ces communes s'approvisionnent au niveau des sources infectées de mares, de bas-fonds et/ou des puits traditionnels mal entretenus et sans règles d'hygiène et d'assainissement.

Dans les villages de ces communes, la corvée d'eau est le principal souci comme en témoignent les femmes : "les distances sont grandes et la charge de travail élevée et pénible, le temps d'attente pour un tour d'eau pouvait atteindre deux à trois heures". Pour la ville de Bandiagara (chef lieu du cercle), le taux de couverture des besoins en eau potable est de 49% contre 45% pour la totalité du cercle.

L'eau constitue la plus grande richesse mais aussi la plus grande priorité du cercle. Malgré cette conviction indéniable, on note l'absence et/ou la non fonctionnalité des comités de gestion des points d'eau en général et de tous les puits en particulier. En conséquence, le manque de suivi et l'absence d'informations fiables sur l'état des puits sont un handicap majeur.

Un système de suivi tant au niveau des communes qu'au niveau des services de l'hydraulique doit être mis en place pour mener des opérations promptes et appropriées (réparation, curage, réhabilitation etc.) en vue de répondre efficacement aux besoins et difficultés. Une meilleure visibilité de la couverture en eau des villages par commune doit être envisagée pour permettre une planification judicieuse des réalisations futures.

Points forts – Succès	Points faibles - difficultés
- Amélioration de l'approvisionnement des populations en eau potable - Allègement de la pénibilité physique pour les femmes durant les périodes de bonne alimentation en eau - Diminution des maladies d'origine hydrique	- Assèchement précoce des puits - Rupture du programme hydraulique et difficulté d'identification des puits financés par la coopération par rapport aux puits existants - Manque de suivi et absence d'informations fiables sur l'état actuel des puits - Faible couverture des besoins en eau, avec de nombreux cas de pénurie dans les communes de Pignari, Lowol Guéou, Kendé, Muétoumo, Ondougou, Pélou, Dogani-Béré et Timiniri où 85 à 93% des villages s'approvisionnent au niveau des sources infectées - Frustration des communes de Bara-sara, Dandoli, Pélou, Sangha et Timiniri qui n'ont pas bénéficié de puits financés par la coopération - Absence de synergie entre les différents programmes

Opportunités	Menaces
- Le gouvernement malien incite plusieurs de ses partenaires à œuvrer pour l'approvisionnement en eau potable des populations	- Non pérennisation des comités de gestion - Absence ou faible implication des femmes dans les instances de décision

⁴ Forum de développement du cercle de Bandiagara, commission de réflexion des maires

Les différents Programmes d'hydraulique financés par l'Etat et ses partenaires dans le cercle de Bandiagara⁵ sont de 784 points d'eau modernes (dont 201 forages équipés de pompes à motricité humaine, 11 forages artésiens, 1 forage équipé d'éolienne) et de 583 puits modernes. Le taux d'équipement effectif est de 51%. Les besoins actuels en point d'eau se chiffrent à 350 points d'eau moderne (PEM) dans 83 villages sans point d'eau et 68 villages déficitaires.

Actuellement, deux programmes sont en cours : le Programme Régional Solaire (PRS II) et le Projet de réhabilitation et d'extension de l'Adduction d'Eau de Bandiagara.

Le Programme Régional Solaire (PRS II)⁶ concernent les centres de Dani Saré (Commune de Lowel Guéou) pour une réhabilitation; Diallo (Commune de Bara Sara), Andakanda (Commune de Doucombo) et Gongo (Commune de Wadoubra) pour la réalisation de nouveaux systèmes. Le Projet de réhabilitation et d'extension de l'Adduction d'Eau de Bandiagara⁷ prévoit la réhabilitation du château d'eau, la construction d'un local technique, la réhabilitation et une extension du réseau de distribution, la réalisation et l'équipement de nouveaux forages, la fourniture d'un groupe de secours.

En perspective, on note le financement du Projet d'Hydraulique Villageoise au Plateau Dogon Phase II⁸ pour la réalisation de 100 puits-citernes, 5 Associations d'Eau Sommaire (AES) et 500 latrines et du Projet d'Hydraulique Mali Nord (Mopti et Tombouctou)⁹ pour l'approvisionnement en eau des villages de la commune urbaine de Bandiagara et des centres de Dé, Koundiala, Pélou et Sangha.

Malgré les bonnes perspectives en cours, l'efficacité des actions nécessite de :

- Développer une synergie des actions entre les différents partenaires et les programmes de l'Etat malien : une commission vigilante doit veiller à donner la priorité aux communes de plus grande nécessité ;
- Développer une base de données et un système de suivi appropriés et accessibles à tous les acteurs ;
- Mettre en place des comités efficaces de gestion de puits avec une forte implication et responsabilisation des femmes dans la gestion des fonds. Les mesures d'instauration des règles de gestion doivent être connues de tous et appliquées sans distinction à tous les usagers.

3.2 Projet Santé - Pélican

Le cercle compte actuellement 21 aires de santé dont 3 non fonctionnelles, 240 relais communautaires équipés par l'ONG kènèya ciwara ,26 associations fédérées de thérapeutes traditionnels .Le cercle est cependant confronté à d'énormes problèmes¹⁰ dont :

- une faiblesse des moyens du Centre Régional de Médecine Traditionnelle (CRTM)
- une faiblesse de la collaboration entre la médecine traditionnelle et la médecine conventionnelle
- l'absence de points d'eau dans certains Centres de Santé Communautaire (CSCOM)
- le faible niveau de fonctionnement des Associations de Santé Communautaire (ASACO)
- L'absence des Centres Communaux pour le Développement Social et l'Economie Solidaire (CCDSES)
- la faible couverture sanitaire des grandes aires de santé (cas de Kani-Gogouna avec 43 villages)
- la faible capacité technique du Centre de Santé de Référence (CSRef) en termes d'équipement et de personnel

⁵ DRHE, Forum de développement du cercle de Bandiagara du 26 au 28 février 2007

⁶ Financement UE

⁷ Financement Budget de l'Etat pour un montant de 550 millions de F CFA

⁸ Financement BAOD pour environ 4 milliards de F CFA

⁹ Financement de l'AFD

¹⁰ Forum de développement du cercle de Bandiagara du 26 au 28 mars, résultats de la commission de travail Education - Santé

L'association PELICAN a vu le jour à la suite d'un diagnostic de l'état sanitaire du plateau réalisé à la demande de la Ville de Rennes au début de la coopération. Le programme Pélican a démarré en 1989, avec la prise en charge des soins et fourniture de médicaments essentiels dans 5 villages. A cette époque, la situation dans la région de Bandiagara était très difficile avec un seul médecin pour le plateau, de gros besoins de soins curatifs... Elle s'est progressivement structurée en 4 commissions (soins dentaires, formation des matrones et accoucheuses traditionnelles, la nutrition et médecine) regroupant de 10 à 12 membres actifs chacune ; au total Pélican compte une cinquantaine de membres actifs, avec un conseil d'administration de 10 personnes. Chaque commission fonctionne de manière autonome.

3.2.1 *Projet dentaire*

➤ **Bilan rapide des principales actions : résultats obtenus**

La santé dentaire a concerné la formation de l'infirmier dentiste de l'hôpital de Bandiagara, des infirmiers des Centres de Santé Communautaires (C.S.C.O.M.), le dépistage des caries au niveau de certaines écoles, la fourniture de trousse d'urgences aux directeurs et la réalisation du projet pilote d'obturation des petites caries sans instrument rotatif, comme l'indique le tableau ci-dessous :

Tableau n°1 : Bilan des activités 1993 à 2005

Chantiers réalisés	Années	Partenaires d'appui à la réalisation	Cibles
Projet de prévention scolaire à l'hygiène et aux soins dentaires	2005	Pélican/ Action-Mopti	Ecole fondamentale Alpha Ali Seck
Création d'un laboratoire de prothèse associé au cabinet dentaire	2003	Pélican	Hôpital de Bandiagara
Fourniture de trousse d'urgences	1998-2002	Pélican	Directeurs d'école
Formation de 16 infirmiers d'état (chefs de poste) et de 7 hygiénistes aux extractions simples et à l'urgence dentaire, maintenance technique de l'équipement et approvisionnement en matériel consommable	1998-2002	Pélican	-
Installation d'un cabinet dentaire	2001-2002	Pélican	Hôpital de Bandiagara
Formation, suivi et supervision de 22 agents de santé dans 14 villages	1995 à 1999	Le Pélican	Tougoume, Bandiougou, Songho-Djombolo, Dourou, Kendé, Borko, Tene, Nalou, Diankassagou, Diallo, Koe-Leye, Eguela, Modjeje-Leye et Kori-Kori
Formation et supervision des infirmiers de brousse en soins dentaires	1993	Pélican	Nando, Dourou, Sangha, Dè, Mory, Ondougou et Ningari

L'activité de soins dentaires est intervenue à la suite du constat de nombreux cas de dents abîmées et de douleurs fréquentes liées aux caries. Elle est l'une des principales activités de la formation des infirmiers de brousse, démarrée en 1993. En vue d'une professionnalisation de l'activité, le projet dentaire, constitué d'un cabinet dentaire et d'un laboratoire de prothèse a été initié.

Le cabinet dentaire a été installé au sein de l'hôpital en 2002. Un local a été aménagé et équipé en matériel en plus de la formation d'un infirmier en dentisterie. Les actions ont porté sur les soins préventifs et curatifs à travers les séances d'Information Education Communication (IEC) individuelles et en groupe pour la bonne conservation et la protection des dents.

C'est ainsi que 548 malades ont consulté en 2003, 586 en 2004 et 521 en 2005, soit un total de 1655 patients examinés et soignés¹¹.

¹¹ N'Tji Coulibaly, bilan des consultations de 2003 à 2005

Un laboratoire de prothèse a été associé au cabinet dentaire à Bandiagara mais à partir de 2003 seulement. L'activité de consultation et d'extraction date cependant de 1994. De 1994 à 2006, 678 patients ont consulté et 939 dents ont été extraites et remplacées par des prothèses (Annexes n°4 : Bilan des activités de consultation et placement de prothèse de 1994 à 2006). Pour les sept (7) dernières années (1999 – 2005), 470 patients ont consulté et 753 dents ont été extraites et remplacées (Tableau n°2: Bilan des activités du laboratoire de prothèse de 1999 à 2005).

Tableau n°2 : Bilan des activités du laboratoire de prothèse de 1999 à 2005

Rubriques	Années							Total
	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	
Total patients	53	39	59	79	81	103	56	470
Total dents extraites	71	63	90	110	123	140	76	753

Source : Korka GUINGO, prothésiste. Bilan des actions de 1994 à 2006

➤ Organisation et gestion des actions et des réalisations

Le cabinet dentaire, complété d'un laboratoire de prothèse, est installé au sein de l'hôpital. Le local est bien aménagé et équipé en matériel. L'infirmier spécialiste en dentisterie et le spécialiste en placement de prothèse sont régulièrement appuyés et formés à travers Pélican.

Des actions de sensibilisation sur les soins préventifs et curatifs sont menées à travers les séances d'IEC individuelles et en groupe pour la bonne conservation et la protection des dents.

➤ Impacts directs générés

Avant l'installation du cabinet, les malades se rendaient à l'hôpital de Mopti, distant de 66 km du chef lieu de cercle pour un coût de transport (aller et retour) de 3 000 francs CFA. Arrivés à l'hôpital, les malades devaient subir de longues attentes avant de pouvoir être examinés (coût de la consultation : 1 000 francs CFA, plus des frais d'ordonnances et de soins évalués entre 4 500 francs à 7 500 francs CFA). Actuellement, les frais de consultation et de traitement s'élèvent à 1100 francs CFA et des trousse dentaires légères sont placées au niveau des 18 CSCOM fonctionnels (sur un total de 21 que compte le cercle) et du village de Tougoumé pour les soins préliminaires. Le cabinet est accessible à tout moment et l'infirmier est d'une grande disponibilité aux dires des populations.

➤ Impacts indirects générés

Dans le domaine dentaire, grâce aux actions de sensibilisation, les groupes cibles ont conscience des soins de prévention et de traitement des maux de dents. En plus du cure-dent, certaines familles acceptent sans grande difficulté d'acheter des brosses à dent et des pâtes dentifrices, en particulier pour les enfants.

➤ Relations avec les partenaires maliens

Le projet dentaire est conçu et géré en étroite relation avec le médecin-chef et/ou ses collaborateurs. Le premier interlocuteur de Pélican est le médecin-chef basé à l'hôpital de Bandiagara, dépendant de la direction régionale de la santé de Mopti. Tous les projets sont discutés, élaborés avec le médecin-chef et ses collaborateurs, et par leur intermédiaire avec les populations.

➤ Pérennité et Viabilité du projet

Les infrastructures et équipements constituent un vrai patrimoine de l'hôpital. Le personnel dentiste est fier de son domaine et s'y investit avec une grande détermination. Le prothésiste est un natif du cercle formé sur place.

➤ Succès, faiblesses, opportunités et menaces

Dans le domaine des soins dentaires, l'activité du cabinet reste faible avec seulement 3 à 5 patients par jour contre une moyenne de 10 à 11 patients par jour au centre régional de référence à Mopti. La faible fréquentation est attribuée d'une part au manque d'information des populations rurales du cercle et d'autre part au fait que les patients n'ont pas encore la notion du soin avant l'urgence.

Au laboratoire le coût de l'extraction et du placement d'une prothèse est de 3000 F CFA (4euros 50) et de 500 F CFA par dent supplémentaire. Selon l'infirmier – prothésiste, 80% des patients sont des femmes adultes, 15 % des personnes âgées et 5 % des jeunes. Pour les femmes adultes, cette tendance s'explique par la déminéralisation des femmes en âge de procréation.

On note également la mutation d'environ 95 % des chefs de postes formés en dentisterie¹². En revanche, les dentistes actuellement en place sont insuffisamment formés, manquant d'expérience. Aussi, des formations systématiques doivent-elles être entreprises pour une meilleure prise en charge des soins dentaires.

Les actions dentaires sont salutaires et les équipements sont qualifiés de performants. Malgré cet atout, le cabinet est moins sollicité. ***Ainsi, est-il nécessaire d'organiser des séances de causeries – débats au moins une fois par mois à la radio locale « Baguiné » en langues locales peulh, dogon et bambara.***

Points forts – Succès	Points faibles - difficultés
- 655 patients examinés et soignés au niveau du cabinet de soins dentaires de 2003 à 2005 - 753 dents extraites et remplacées 2003 à 2005 - Accroissement des compétences et des personnels qualifiés	- 80% des patients pour des extractions dentaires sont des femmes adultes, 15 % des personnes âgées et 5 % des jeunes. - Faible fréquentation du Cabinet dentaire - Formation systématique des chefs de poste en dentisterie à renouveler (95%)
Opportunités	Menaces
- La présence de Pélican comme partenaire fiable d'appui	- Une faible fréquentation du cabinet dentaire peut amener une reconversion de l'agent spécialiste, qui est d'ailleurs très souvent sollicité pour appuyer d'autres domaines

Pour permettre une amélioration de la fréquentation des cabinets dentaires et une bonne couverture sanitaire, il est nécessaire de mener les actions d'information, d'éducation et de communication (IEC) pour la prévention sanitaire dans les villages au moyen de réunions et d'émissions de radio.

¹² Selon Mr Dembele, infirmier statisticien de l'hôpital de Bandiagara

3.2.2 *Projet ATR (accoucheuses traditionnelles)*

➤ Bilan rapide des principales actions : résultats obtenus

Le projet a démarré avec l'édition d'un livret de formation à l'usage des accoucheuses traditionnelles (ATR) en 1993. Les actions se sont accentuées à partir de 1995 avec la formation, le suivi et la supervision de 37 ATR dans 29 villages comme l'indique le tableau n°3 ci - dessous. Ce projet a pour objectif principal de remédier au déficit des anciennes pratiques qui sont sources du taux élevé de mortalité des mères et des enfants avant, au cours et après l'accouchement. L'objectif poursuivi par le projet est de former une ATR par village.

Tableau n°3: Bilan des activités 1993 à 2005

Chantiers réalisés	Années	Partenaires d'appui à la réalisation	Cibles
Formation de 37 accoucheuses traditionnelles (ATR) dans 29 villages	1995 à 2002	Pélican	Kendie, Ningari, Tougoume, Diankassagou, Borko, Anakanda, Soningue, Kamili, Mori, Ningari, Soroli, Kende, Pelou, Kori-Kori, Songho-Doucombo, Bendieli, Dandoli, Tomion, Bargue, Dimpari, Bongo, Tonio, Doukoumbo, Sinkarma, Kokolo, Dobolo, Tenne, Nalou et Dè
Edition d'un livret de formation à l'usage des ATR	1993	Pélican	-

Les ATR reçoivent une formation de base d'une durée de 6 jours par groupe de 12 ATR au niveau des CSCOM qui sont les structures locales les mieux équipées pour les cas pratiques de démonstration. La formation s'articule autour de l'hygiène, l'anatomie, la grossesse, les pathologies de la grossesse, les transferts avant l'accouchement, la réanimation de l'enfant, les pathologies de la délivrance, les suites de couches, le suivi du nouveau-né jusqu'à l'âge de 2 ans, la vaccination, la planification, les maladies sexuellement transmissibles (MST), la mise en place de stratégies avancées, l'intérêt des déclarations des naissances et la réactualisation des trousse d'outils. Le but est d'inscrire ces formations dans un programme de relais du CSCOM.

Les formations sont clôturées en présence du maire et du président de l'ASACO, avec la remise d'une trousse d'outils¹³ et des attestations de participation.

En plus des formations, des évaluations des ATR sont périodiquement menées. Elles se sont déroulées dans le village de Dè (en 2002, 2003 et 2006), à Ningari (2002 et 2003), à Dourou et Kendié (2004) et à Sangha (2006). Elles s'articulent autour de l'observation des trousse et des cahiers d'enregistrement des naissances, des causeries menées et de la pratique de formation. Les lacunes et les difficultés sont recensées et débattues en plénière.

A la fin 2006, au total, 330 ATR ont été formées et se trouvent réparties dans 330 villages sur un total de 417 villages et hameaux que compte le cercle.

Parallèlement, aux activités de formations des ATR, deux CSCOM ont bénéficié de l'appui du programme en 2001 : il s'agit du CSCOM d'Irélli pour une aide technique et de la contribution à la construction du CSCOM de Diakassagou.

¹³ La trousse d'outils est composée d'une lampe à pétrole, d'un sac, d'une blouse, d'un morceau de savon, d'un fil pour ligature du cordon, de 10 paquets de lames, d'une brosse de lavage des mains, d'un mouchoir pour enlever les mucosités de l'enfant, d'un cahier et d'un bic pour les relevés des données.

➤ Organisation et gestion des actions et des réalisations

Les formations des ATR sont organisées et menées avec l'implication de la matrone du cercle et les responsables des CSCOM. Les formations sont clôturées en présence du maire et du président de l'ASACO, avec la remise d'une trousse d'outils ¹⁴ et des attestations de participation. En plus des formations, des évaluations des ATR sont périodiquement menées.

➤ Impacts directs générés

Pour la santé maternelle, il est établi que¹⁵ « *le rôle de l'ATR est d'être une référence sanitaire pour le village.. Grâce à sa discrétion, l'ATR identifiera les femmes enceintes et les informera du bienfait des consultations prénatales pratiquées par la matrone de santé. Il n'est pas question d'évincer la "vieille" de la famille, mais que cette dernière travaille en collaboration avec l'ATR de référence. Le rôle de celle-ci est de repérer les femmes à risque et de les orienter, pour l'accouchement vers le centre de santé* ».

La présence des ATR formées a été source d'allègement pour les femmes en âge de procréation dans les villages cibles et de déconcentration des activités de la matrone présente seulement au niveau de l'hôpital, sans moyen de déplacement dans les villages. Les distances qui séparent les villages du chef-lieu du cercle sont très variables : de 5 km de la commune de Doucombo à 125 km de celle de Borko.

Sur une moyenne mensuelle de 5 accouchements dans les petits villages et de 11 dans les gros villages, 70 à 92% des accouchements sont assistés par les ATR formées, selon la matrone de l'hôpital. Les autres cas d'accouchements sont assistés par des accoucheuses traditionnelles familiales.

Dans les villages, les ATR sont actuellement, les premiers agents de santé. Grâce à leurs actions, les naissances sont suivies et répertoriées au niveau de l'hôpital du cercle, pour ensuite alimenter les données au niveau régional et national.

Dans les villages, les ATR peuvent être indemnisées par les familles bénéficiaires soit en espèce (montant de 100 à 500 francs CFA), soit en nature (bois de chauffe, poulet, mil etc.,...). Les ATR servent aussi d'agent – relais de mobilisation des journées de vaccination et d'Information Education Communication (IEC) à l'endroit des femmes et des enfants. En conséquence, elles ont été d'une contribution significative pour l'amélioration des taux de fréquentation des différentes actions de santé comme les vaccinations.

La couverture des consultations prénatales et des accouchements assistés est nettement visible dans les zones couvertes d'ATR formées. C'est le cas à Dè, chef-lieu de la commune de Diamnati où les accouchements sont à 100% assistés. Pour la totalité de la commune, les accouchements assistés étaient de 92% en 2005.

➤ Impacts indirects générés

En matière de santé maternelle, les ATR sont fières de leurs rôles : elles sont régulièrement sollicitées et sont considérées comme les confidentes des femmes en âge de procréation.

➤ Relations avec les partenaires maliens

En plus du médecin-chef et de ses collaborateurs, le second type d'interlocuteur de Pélican sont les maires dans les communes où l'association intervient. La relation avec les élus permet une meilleure intégration des actions de santé dans les communes et villages, et contribue à sensibiliser les élus aux problèmes de santé (par exemple prendre en compte le travail non rémunéré des ATR).

¹⁴ La trousse d'outils est composée d'une lampe à pétrole, d'un sac, d'une blouse, d'un morceau de savon, d'un fil pour ligature du cordon, de 10 paquets de lames, d'une brosse de lavage des mains, d'un mouchoir pour enlever les mucosités de l'enfant, d'un cahier et d'un bic pour les relevés des données.

¹⁵ Livret établi pour la commission, Nadine Basle, Formation des accoucheuses traditionnelles sur le plateau dogon au Mali.

Les responsables du programme entretiennent de bonnes relations avec leurs partenaires tant au niveau du cabinet qu'au niveau des CSCOM. Cette collaboration n'est pas élargie au niveau des associations de Santé Communautaires (ASACO) et en particulier à travers leur organisation faîtière, notamment la Fédération Locale des Associations de Santé Communautaire (FELASCOM). **Une meilleure implication de tous les acteurs de la chaîne pourrait avoir un grand impact et permettrait une appropriation des actions par les populations.**

➤ **Pérennité et Viabilité du projet**

Le projet ATR est très apprécié tant par les partenaires techniques que par les populations cibles. Les ATR sont des femmes natives et/ou résidentes des villages couverts. Elles sont stables et se transmettent généralement leur savoir et savoir-faire de mère en fille. Les actions s'inscrivent dans le cadre du Programme Décennal de Santé.

Les activités de formations, d'évaluation des ATR et d'implication des autorités communales sont sources de motivation et de valorisation des acteurs.

➤ **Succès, faiblesses, opportunités et menaces**

Pour rétribuer les ATR et compte tenu du désintérêt habituel des hommes, les femmes génèrent des ressources propres à partir des Activités Génératrices de Revenus (AGR) telles que maraîchage, embouche de petits ruminants, commerce de produits de première nécessité, etc. pour subvenir aux frais de consultations prénatales (CPN) et d'accouchement. Les femmes regrettent cependant la faible capacité de couverture des gros villages par une seule ATR.

Dans les villages, le choix des ATR, le renouvellement des consommables de la trousse d'outils et l'insuffisance de rétributions des ATR sont entre autres les principales difficultés. En réalité, les ATR ne font l'objet d'aucun critère de sélection. Elles sont dans la plupart des cas choisies sous l'influence du chef de village qui désigne le plus souvent son proche entourage (une belle-sœur par exemple). La réticence des femmes réside dans le choix de femmes jeunes. En général, les femmes veulent se faire examiner et assister par des femmes d'âge mûr (au moins 35 ans), ayant plus d'expérience et reconnues pour leur discrétion. Pour les besoins administratifs, les Services Techniques (ST) de la santé préfèrent travailler avec des femmes alphabétisées pour la prise en charge autonome des données à inscrire dans le cahier d'accouchement.

A défaut de réels critères de sélection, souvent mal perçus par les autorités locales, une sensibilisation et des concertations doivent être les préalables pour permettre un choix consensuel des ATR à former.

Le renouvellement des consommables de la trousse d'outils tels que le savon, les lames, l'eau de javel, les mouchoirs, cahiers, bics etc. sont nécessaires pour l'accomplissement du rôle dévolu aux ATR. Cependant, l'absence et/ou la faible rétribution des ATR est source de démotivation. Pour y remédier, une prise en charge des ATR, par les mairies, de 1000 F CFA par accouchement apporterait viabilité et pérennité de la fonction reconnue salubre tant au niveau local qu'au niveau administratif.

Pour la totalité du cercle qui compte 417 villages, 87 villages restent à couvrir en ATR formées, en plus de la nécessité d'avoir au moins deux ATR par gros village.

Points forts – Succès	Points faibles - difficultés
- Accroissement des compétences et des personnels qualifiés - Amélioration des consultations prénatales	- Faible implication des élus dans la prise en charge des ATR - Manque de moyens des ATR pour le renouvellement des consommables de la trousse - 87 villages encore « non couverts » en ATR

Opportunités	Menaces
- La présence de Pélican comme partenaire fiable d'appui	- L'absence de stratégie de renouvellement des consommables de la trousse des ATR peut provoquer une grande démotivation et affecter la pérennisation des actions sanitaires.

Pour permettre une amélioration de la fréquentation et une bonne couverture sanitaire, il est ainsi nécessaire d'(e) :

- Appuyer la formation d'ATR dans les 87 villages non couverts pour une équité d'intervention
- Augmenter le nombre d'ATR formées dans les gros villages pour une meilleure couverture
- Appuyer la mise en place des 3 CSCOM non fonctionnels.

3.2.3 *Projet nutrition et médecine*

➤ **Bilan rapide des principales actions : résultats obtenus**

Le projet nutrition et médecine a débuté en 1993 avec l'édition d'un livret de formation à l'usage des agents de santé. A partir de cette date, plusieurs actions ont été menées en particulier pour améliorer l'état nutritionnel des bébés, des jeunes enfants et de leurs mères et en direction des enfants scolarisés :

- la cantine de Diankassagou a démarré son activité en 1998 avec 175 élèves ;
- l'ouverture de l'unité de production Misola (farine de nutrition infantile faite à base de produits locaux : mil, soja, arachide...) en octobre 1998, la mise en place de la collaboration statutaire misola-pélican, l'achat d'un premier moulin, la location d'un local, l'achat d'un deuxième moulin avec un crédit bail, le choix définitif de l'association Ya-G-Tu pour gérer cette unité, la participation financière à la construction d'une unité de production ;
- les visites scolaires en 1998 et en 1999 : 647 enfants ont été examinés au cours de 4 missions. Le travail a été abandonné en raison de l'impossibilité de suivre les enfants dépistés malades par manque de personnel médical et de structures sanitaires adaptées à cette époque sur le plateau ;
- la participation durant plusieurs années consécutives à la consultation de nourrissons, formation avec la sage-femme et les matrones de l'hôpital de Bandiagara et avec l'infirmier de Dé ;
- deux formations en nutrition des relais villageois ont été organisées avant que le gouvernement malien ne mette en place la formation de relais villageois communautaires ;

Tableau n°4 : Bilan des activités 1993 à 2005

Chantiers réalisés	Années	Partenaires d'appui à la réalisation	Cibles
Organisation d'une cantine scolaire	2006-2007 et 1998	Pélican	Diankassagou
Examen et traitement des pathologies des enfants scolarisés	1998-2002	Pélican	Ecoles de Bandiagara (écoles fondamentales Mamadou Tolo, Alpha Ali Seck et Mission Catholique) et Kori-Kori
Bilan de santé scolaire par tranche d'âge et traitement des pathologies parasitaires et du paludisme	1998-2002	Pélican	-
Etude statistique (préalable à un projet de lutte contre la bilharziose) sur les enfants scolarisés dans 6 villages	1999 à 2002	Pélican	Ningari, Mori, Sadégué, Ondougou, Kani-Kogouna et Ténéné

Chantiers réalisés	Années	Partenaires d'appui à la réalisation	Cibles
Création d'une unité de production artisanale de farine alimentaire MISOLA	1998	Pélican/ YAGTU	
Prise en charge des soins et fourniture de médicaments essentiels dans 5 villages	1989 1995	à Pélican	Borko, Nalou, Tene, Tougoume, Diankassagou
Edition d'un livret de formation à l'usage des agents de santé	1993	Pélican	-



➤ Organisation et gestion des actions et des réalisations

Dans le domaine de la nutrition et de la médecine scolaire, Pélican travaille avec deux ONG locales : Ya-G-Tu pour la gestion de l'unité Misola et AMPRODE SAHEL pour la formation et le suivi des relais nutrition et de la cantine de Diankassagou, etavec les directeurs des écoles cibles pour le suivi et le traitement des pathologies.

➤ Impacts directs générés

Dans le domaine nutritionnel, la farine Misola est très appréciée par les femmes, ce qui s'explique par la fluidité du produit. Les femmes accordent plus d'hygiène et de précaution dans l'alimentation des enfants : elles s'informent et n'hésitent pas à s'investir pour le bien-être de leurs enfants. Les femmes plus attentives remarquent les cas de négligence et s'incitent mutuellement à les résoudre.

Grâce aux actions d'amélioration de la nutrition, on a constaté une forte augmentation des élèves scolarisés à Diankassagou après la mise en place de la cantine. L'école de Diankassagou qui a démarré avec 175 élèves en 1998 compte 262 élèves en 2006-2007.

➤ Impacts indirects générés

Il est vrai qu'un repas assuré est une charge de moins pour les familles. L'état sanitaire des enfants concernés s'est nettement amélioré. Ce constat est issu des enquêtes de suivi effectuées par les animatrices de Ya-G-Tu.

➤ Relations avec les partenaires maliens

La collaboration avec des ONG maliennes (AMPRODE - SAHEL, Ya-G-Tu) apporte une plus grande intégration sur le terrain, un meilleur suivi. Il y a là un début de transfert de compétences sur des sujets simples, mais de base.

➤ Pérennité et Viabilité du projet

L'alimentation à partir du projet de nutrition a évolué avec l'introduction des produits maraîchers et fruitiers. Ya-G-Tu a établi une réelle corrélation quant aux impacts de ces actions qui sont couplées dans les villages à d'autres interventions, en particulier alphabétisation, atelier maraîchage, activités génératrices de revenu.

➤ Succès, faiblesses, opportunités et menaces

Points forts – Succès	Points faibles - difficultés
- Tranquillisation des mères concernant leurs enfants - Augmentation du taux de scolarisation des enfants à Diankassagou - Amélioration de la santé des enfants - Allègement des charges pour les parents d'élèves - Introduction des produits maraîchers et fruitiers dans le régime alimentaire, en particulier pour les enfants - Maîtrise de la fabrication de la farine Misola - Fluidité/ solubilité de la farine Misola	- Faible revenu des femmes pour un approvisionnement correct en farine Misola

Opportunités	Menaces
- La volonté des femmes pour plus d'attention à l'alimentation des enfants - L'engouement des femmes pour le maraîchage et les fruitiers locaux	- L'absence de source d'eau pérenne permettant l'arrosage des spéculations maraîchères et des fruitiers

3.3 Projets des chantiers AVEC

A.V.E.C (Association Voyage et Chantier) est une association rennaise créée en 1988 pour développer à travers des chantiers de jeunes les échanges interculturels. Les chantiers donnent l'opportunité d'une action bénévole où chaque participant au chantier est impliqué dans la recherche de financement et plus globalement dans la vie de l'association.

L'association organise une « promotion » de ses chantiers à partir d'un appel « à candidatures » dans le cadre de soirées de présentation de ses actions et/ou à travers des supports visuels tels que les films. Cette étape permet la constitution d'un groupe de volontaires (une douzaine en moyenne ces dernières années) qui reçoit durant le premier semestre de l'année une formation destinée d'une part à faciliter l'adaptation, la compréhension du contexte de Bandiagara et du Mali, et d'autre part à préparer concrètement le voyage et le chantier. Le groupe se réunit régulièrement chaque mois de janvier jusqu'au chantier en août. Généralement un quart des participants de l'année précédente accompagne cette phase de formation.

Parallèlement, l'association répond aux demandes d'interventions dans les écoles, collèges etc. Elle organise des manifestations (concerts, braderie...), et participe aux événements organisés par la MIR (marché du monde, fêtes des cultures...) de façon à contribuer à l'éducation au développement des habitants, jeunes... de Rennes ou de l'agglomération.

En plus, l'association effectue des démarches actives de recherche de financements de façon à poursuivre de petites actions en complément des chantiers tel que l'achat de fournitures scolaires ... Par exemple, en 2003, le comité d'entreprise de THALES, à Brest, a apporté 400 €, l'école primaire de Noyal sur Vilaine a donné 50% des bénéfices de la vente de pains au chocolat soit 400 €, la famille d'une volontaire a fait un don de 306 €.

De 1990 à 2005, les chantiers ont couvert trois domaines : la lutte anti-érosive (LAE), la santé/hydraulique, l'éducation (tableau ci - dessous) ; en outre, l'association a soutenu un projet d'alphabétisation de l'ONG Molibémo, ainsi que le fonctionnement scolaire par un petit appui à l'achat de fournitures scolaires.

Tableau n°5 : Situation des différentes réalisations

Chantiers réalisés	Années	Villages cibles
Lutte anti-érosive par la réalisation de cordon pierreux et alphabétisation	2005	Nalou
Lutte anti-érosive par la réalisation de cordon pierreux et alphabétisation	2004	Sarédina
Clôture et électrification du CSCOM	2003	Dè
Construction d'un bâtiment 1 ^{er} cycle de 3 classes + équipement en mobilier et construction d'un bâtiment administratif	2001- 2002	Amalla
Construction d'un bâtiment 1 ^{er} cycle de 3 classes + équipement en mobilier et construction d'un bâtiment administratif	1999- 2000	Dè
Appui à la mise en place d'un jardin maraîcher	1998- 1999	Kombérou et Ningari
Rénovation du 1 ^{er} cycle	1998	Dè
Construction d'un bâtiment 2 ^{ème} cycle de 3 classes + équipement en mobilier et construction d'un bâtiment administratif	1996- 1997	Ningari
Construction d'un bâtiment 1 ^{er} cycle de 3 classes et équipement en mobilier	1994- 1995	Ningari
Construction d'un bâtiment 1 ^{er} cycle de 2 classes et équipement en mobilier	1992- 1993	Ningari
Equiperment de la maternité	1996	Ningari
Creusement d'un puits à grand diamètre	1991	Ningari
Creusement d'un puits à grand diamètre	1990	Nalou

➤ Bilan rapide des principales actions : résultats obtenus

▪ Dans le domaine de la lutte anti-érosive (LAE)

Dans le domaine de la lutte anti-érosive (LAE), AVEC travaille en partenariat avec HDS depuis août 2003. Les actions ont débuté avec l'élaboration et la mise en œuvre du projet LAE dans le village de Sarédina, commune de Diamnati en 2004. Les actions se sont poursuivies dans les villages de Nalou en 2005 et à Kilègou actuellement en cours d'exécution.

Les chantiers s'organisent autour d'une équipe de maçons et d'un représentant de HDS, avec l'appui des villageois, du groupe de l'AVEC. Dix villageois sont formés et un roulement est effectué entre les villageois pour participer aux chantiers. Dans les villages de Sarédina et de Nalou, 296,99m de diguettes filtrantes ont été réalisés au cours des chantiers avec l'équipe rennaise et 750 m après les chantiers, soit une réalisation totale de 1046,99 m de diguettes filtrantes améliorées (tableau ci - dessous).

Tableau n°6 : Réalisation en diguettes filtrantes

Villages	Réalisation au cours du chantier (avec équipe rennaise)(m)	Réalisation après chantier (m)	Total
Sarédina	107,4	350	457,4
Nalou	189,59	400	589,59
Total	296,99	750	1046,99

Source : HDS

A Kombérou et à Ningari, les associations villageoises des femmes ont bénéficié d'un appui pour la mise en place d'un jardin maraîcher.

▪ **Dans le domaine de la santé et de l'hydraulique**

Dans le domaine de la santé, on note l'équipement de la maternité de Ningari, la clôture et l'électrification du CSCOM de Dè. En hydraulique, deux puits à grand diamètre ont été réalisés dans les villages de Nalou et de Ningari.

▪ **Dans le domaine de l'éducation**

A travers les chantiers AVEC, il a été construit 11 classes de 1^{er} cycle, 3 classes de 2^{ème} cycle et 3 bâtiments administratifs scolaires. Toutes les classes et bâtiments administratifs ont été équipés en mobilier. Les écoles ont également bénéficié de plusieurs appuis en fournitures scolaires, ce qui a été d'un grand soulagement pour les parents d'élèves dont le manque de moyens est l'une des contraintes majeures à la scolarisation face à un engouement et une émulation sans cesse croissants des enfants.

▪ **En matière d'alphabétisation**

Parallèlement aux chantiers, AVEC a appuyé une demande d'alphabétisation, réalisée par l'ONG locale Molibémo. Elle s'est déroulée dans trois villages dont deux (Sinkarma et Dandoli) de la commune de Dandoli et un (Olguiné) de la commune de Wadouba. Ces villages font partie du groupement des villages d'encadrement de Molibémo qui est aussi l'un des premiers et principaux partenaires locaux d'appui.

Les trois villages souffraient d'une absence totale de personnes sachant lire et écrire tant en langue locale qu'en français. Les activités de formation ont débuté en 2003 et ont pris fin en mars 2006 (tableau ci - dessous).

Tableau n°7 : Bilan des activités d'alphabétisation

Villages	Nombre d'auditeurs formés								Total néo - alphabètes
	2003		2004		2005		2006		
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Sinkarma	35	15	32	13	16	4	15	3	18
Olguiné	59	25	35	17	21	11	12	3	15
Dandoli	41	18	31	17	17	7	13	4	17

Source : HDS

Après des groupements villageois, l'une des grandes valeurs de Molibémo est de coopérer autant avec "des personnes aux pieds sales qu'avec des personnes aux fesses sales". Ainsi, au regard du tableau n°7 (ci – dessus), au total, 50 néo – alphabètes volontaires et motivés ont été formés dans les trois villages ciblés. Ces ressources humaines sont ainsi prêtes et commencent à tenir leur comptabilité en maraîchage. A travers des cahiers de notes, ils capitalisent les informations et les décisions des différentes rencontres à l'interne et avec les partenaires au

développement. Les autorités locales des villages concernés envisagent de leur confier plus de responsabilités dans la gestion des affaires courantes en vue d'une autopromotion des activités collectives et/ou individuelles.



➤ Organisation et gestion des actions et des réalisations

La participation de AVEC au développement se base sur l'investissement conjoint de l'association et de la population locale : elle contribue au financement de projets et l'association participe à un chantier à la demande d'un village ou d'une commune. L'association est reconnue par son approche qui est en harmonie avec le respect des autorités locales : les élus communaux sont impliqués dans le processus et la tutelle est informée du processus.

AVEC s'occupe alors du recrutement des volontaires, de la recherche de financements, de la préparation du voyage. HDS assure la formation des villageois dès le mois d'avril (période creuse), pourvoit au recrutement des maçons, assure le suivi et la gestion du chantier pendant toute sa durée, y compris après le départ des jeunes, et enfin effectue un suivi post chantier. Le village bénéficiaire organise l'accueil et l'hébergement du groupe de jeunes rennais, et met à disposition un groupe de villageois pour le chantier.

- Avec l'ONG partenaire HDS, les projets sont mis en œuvre à travers deux composantes essentielles :
 - une composante appui au développement à travers le soutien à une action concrète visant à contribuer à la résolution d'un problème vécu par la population,
 - une composante échange culturel facilitée par la première composante grâce au séjour d'une équipe de rennais dans un village pour mener une activité concrète.

La première composante contribue à l'exécution du projet et à la mise en place des mesures de pérennisation des actions. La seconde permet une facilitation de la communication et d'intégration entre l'équipe de rennais et le village d'accueil.

- Pour l'alphabétisation, c'est l'ONG Molibémo qui est maître d'œuvre de ce programme ; AVEC a apporté son soutien pour trois villages ciblés dans deux communes pour l'alphabétisation fonctionnelle. Le choix des auditeurs et auditrices a été dévolu à chaque village en fonction de leur motivation et de leur disponibilité.

- Les interventions dans le champ de l'éducation au développement sont conduites par l'association soit de sa propre initiative, soit dans le cadre du partenariat avec la MIR ou avec d'autres associations. Une dizaine d'interventions en moyenne ont lieu chaque année.

➤ **Impacts directs générés**

- **En matière de lutte anti-érosive**, les populations sont convaincues de l'efficacité des modèles améliorés de diguettes filtrantes. La rétention de terre en amont des ouvrages a donné les épaisseurs suivantes : 5cm à Sarédina et 5,7cm à Nalou. Dans ces villages, la production céréalière s'est améliorée dans la zone d'influence des diguettes filtrantes anti-érosives et la régénération naturelle a été rendue possible sur les parcelles jadis stériles. On note ainsi la duplication des actions dans les champs après les chantiers avec la disponibilité de petits matériels (cf. tableau ci - dessous).

Tableau n°8 : Dotation des villages en petits matériels de LAE

Désignation	Nombre de matériels livrés		Total
	Sarédina	Nalou	
Charrettes	6	6	12
Brouettes	10	10	20
Gros marteaux	10	10	20
Petits Marteaux	12	12	24
Barre à mine	4	4	08
Pic	6	6	12
Pelle	6	6	12
Niveau à eau	2	2	4
Lettre " A "	2	2	4
Burin	0	10	10

Source : HDS

A Kombérou, le maraîchage a permis aux femmes d'améliorer les plats familiaux et un accroissement des revenus leur permettant de subvenir aux besoins prioritaires.

- **En matière de santé** : les investissements au niveau des CSCOM ont contribué à une augmentation du nombre de visite en raison de la discrétion (clôture à Dè) et ont permis une efficacité de travail des agents. Quant aux puits, ils ont permis un meilleur accès à l'eau potable et selon les femmes, ils ont surtout contribué à diminuer le temps d'attente d'approvisionnement en eau, en particulier pendant les saisons de pluie et les saisons froides.
- **Dans le domaine de l'éducation**, l'impact socio-éducatif a été perçu à travers quelques indicateurs :
 - l'évolution du taux de scolarisation des enfants en âge d'aller à l'école et en particulier les filles
 - les impacts sur la santé des enfants scolarisés
 - les revenus générés et le développement d'autres activités à partir des activités commerciales

La réalisation des infrastructures scolaires a ainsi permis d'augmenter considérablement le nombre d'inscriptions. A Dè, le nombre d'inscrits a été multiplié par huit et par quatre à Diankassagou et à Ningari (tableau ci-après).

Tableau n°9 : Evolution et répartition par sexe du nombre d'inscrits

Ecole	Situation en 1998 -1999			2005 – 2006			Ecart		
	Garçons	Filles	Totaux	Garçons	Filles	Totaux	Garçons	Filles	Totaux
Amalla	122	59	181	136	156	292	+14	+77	+91
Dè	33	8	41	231	158	389	+198	+150	+348
Diankassagou	37	13	50	122	133	255	+85	+120	+205
Ningari	80	41	121	358	267	625	+270	+226	+496
Tintam	-	-	-	73	89	162	-	-	-
Totaux	272	121	393	920	803	1723	567	573	1140

Source : CAP de Bandiagara, Rapport de rentrées scolaires 1999 – 2000 et 2005 - 2006

Dans toutes les écoles, le nombre d'enfants inscrits a significativement augmenté avec des écarts importants entre 1998-1999 et 2005-2006.

Du tableau ci-dessus, il ressort que, même si l'égalité filles/garçons en matière de scolarisation n'est pas encore atteinte, la situation a sensiblement évolué dans toutes les écoles excepté à Tintam où l'école est très récente (2003 – 2004). Cette évolution s'explique par les changements d'attitude des parents et la facilitation de l'accès aux infrastructures scolaires.

Les taux de scolarisation des garçons sont partout supérieurs à ceux des filles. Cette situation globale de déséquilibre de la scolarisation en faveur des garçons appelle à la mise en œuvre de mesures spécifiques en faveur de la scolarisation des filles. Pour les parents, le changement d'attitude par rapport à la scolarisation des filles s'explique par l'amélioration du rôle traditionnel de la femme dans le foyer et au sein de la communauté.

➤ Impacts indirects générés

LAE : Les réalisations de cordons pierreux dans le cadre de la LAE a contribué à diminuer l'érosion hydrique dans les parcelles aménagées. Plusieurs parcelles de champ abandonnées ont été restaurées et de nouvelles ont été aménagées. Selon les paysans bénéficiaires, les actions de lutte anti-érosive ont contribué à une augmentation des superficies exploitables avec une conséquence positive sur le rendement et sur la production des céréales cultivées dont le petit mil.

Santé et hydraulique : Les actions menées à Ningari et à Dè ont contribué, d'après les enregistrements du CSCOM, à une augmentation du nombre de personnes pour les visites de consultation, en particulier des femmes. La disponibilité d'eau à partir des puits a parallèlement contribué à assainir les locaux des CSCOM et à augmenter la capacité d'approvisionnement en eau potable des populations.

Education : le changement de comportement des parents vis-à-vis de l'école peut être considéré comme un paramètre important de l'impact socio-éducatif des chantiers scolaires. Les raisons du changement d'attitude des parents sont essentiellement de deux ordres :

- l'enfant formé maîtrise mieux et plus facilement les nouvelles techniques vulgarisées et contribue à l'accroissement des niveaux de production et de productivité de la famille, de ce fait l'école est perçue comme un facteur de progrès ;
- l'école est perçue par certains parents comme pourvoyeuse d'emplois salariés notamment à travers la fonction publique ;

Dans les écoles de Tintam, Dè et Ningari, la scolarité des enfants a contribué de façon significative à l'hygiène corporelle et vestimentaire individuelle et collective et à la pratique du sport. Les instituteurs dans tous les villages insistent sur la propreté des enfants fréquentant l'école.

Le commerce des fournitures scolaires a fait son apparition dans les villages bénéficiaires des écoles. Les parents d'élèves constituent la clientèle principale. Les besoins des enseignants, premiers salariés du village, contribuent à dynamiser le commerce de produits de première nécessité : céréales, thé, sucre et savon. En l'absence de comptabilité au niveau des commerçants, il n'a pas été possible d'évaluer les revenus tirés des activités. Toutefois, aucune faillite de commerce ne nous a été signalée et on peut donc conclure que les activités sont bénéfiques aux promoteurs dans les villages.

Dans le cadre de l'alphabétisation, les néo-alphabètes sont régulièrement sollicités dans toutes les rencontres du village avec les partenaires intervenants. Ils jouent un rôle déterminant dans les organisations villageoises, les comités de gestion et autres structures communautaires de développement. Ils se sentent fiers et honorés dans leurs villages.

➤ **Relations avec les partenaires maliens**

Dans le cadre des relations Nord – Sud, la réalisation des chantiers scolaires a permis d'établir des relations intimes entre les autorités scolaires/ parents d'élèves et les jeunes Rennais d'une part, et d'autre part, entre les élèves de la localité et les Rennais à travers les correspondances tant appréciées. La contribution à la scolarisation en terme d'infrastructure et d'appui en matériels (didactique et scolaire) est une des actions nobles tant pour les enfants, que pour les parents et autorités communales. Les actions contribuent à la vision ambitieuse « un village, une école » du Gouvernement Malien.

HDS et Molibémo sont des ONG locales, implantées dans les villages depuis plus de 10 ans, avec des promoteurs natifs du cercle. Les deux organisations sont d'une grande notoriété auprès des populations bénéficiaires à travers leur encadrement de proximité et le respect de leurs engagements.

HDS et Molibémo sont aussi satisfaites du partenariat passé avec l'Association Voyage et Chantier pour les conventions signées. Durant tout le processus, l'association a fait preuve d'écoute et il n'y pas eu de contradiction de fonds, toute chose qui montrait une convergence de point de vue. HDS adresse régulièrement à l'association AVEC ses comptes rendus de visite, de suivi de chantier, de formation... HDS n'a pas jusqu'à ce jour sollicité AVEC pour un appui financier ou technique pour leur propre fonctionnement. Les deux partenaires maliens ont témoigné de leur entière disponibilité pour poursuivre le partenariat avec l'association.

➤ **Pérennité et viabilité du projet**

La réalisation des infrastructures scolaires et de la santé est d'un grand apport auprès des populations bénéficiaires. La gestion des infrastructures relèvent de l'association des parents d'élèves (APE) appuyée par les directeurs d'écoles et des comités de gestion des CSCOM. Pour le domaine scolaire, on note cependant l'absence totale de fonds et de ligne budgétaire tant au niveau des APE, qu'au niveau des collectivités territoriales (CT) pour la maintenance et l'entretien des classes.

Il est évident que l'apport de fournitures scolaires par AVEC permet le maintien de la dynamique scolaire. Toutefois des solutions plus durables devront être trouvées. On sait par l'expérience d'autres ONG (Ya-G-Tu par exemple) que l'autofinancement est essentiellement procuré par les activités génératrices de revenus ; c'est une piste à explorer par la commune et l'association des parents d'élèves, à laquelle AVEC devrait apporter son concours.

En matière de lutte anti-érosive, une formation est donnée à un groupe de jeunes, aux chefs d'équipe des travaux, aux gestionnaires de matériels et aux caissiers pour le suivi des stocks et la bonne tenue de la caisse (cf. tableau ci-dessous). Au niveau de chaque village, ce personnel constitue la brigade.

Tableau n°10 : Type et nombre de formations réalisées en matière de LAE

Villages	LAE	Gestion des matériels
Sarédina	10	2
Nalou	10	2
Total	20	4

Source : HDS

Les cordons pierreux, une fois réalisés sont moins exigeants en entretien. Ils se stabilisent et se renforcent au fur et à mesure avec les apports de terres arables (terres agricoles) à travers l'érosion hydrique et éolienne.

Le dispositif de suivi qui se met progressivement en place avec HDS est un élément nécessaire pour mieux assurer la pérennité de ces investissements ; il conviendrait de compléter ce dispositif par une formalisation du fonctionnement des brigades, de façon à ce qu'elles acquièrent leur autonomie aussi bien financière que technique.

➤ Succès, faiblesses, opportunités et menaces

En matière de lutte anti-érosive, on note la faiblesse des moyens des paysans pour la location et l'achat du matériel pour l'aménagement des diguettes.

Dans le cadre de l'éducation, le taux de scolarisation du cercle est estimé à 36% ¹⁶ malgré les investissements considérables tant de l'Etat que des partenaires dans le domaine. Ce taux bien que supérieur au taux régional qui est de 21,7% est inférieur à celui du niveau national qui est de 39,9%.

Il a été aussi remarqué que les partenaires extérieurs de l'école privilégient les infrastructures, par rapport aux moyens de fonctionnement et aux matériels pédagogiques. En plus, les directeurs d'écoles déplorent le bas niveau de formation des nouvelles recrues. Certains maîtres s'expriment difficilement en français.

Points forts – Succès	Points faibles - difficultés
- Réalisation de 457,4 m de diguettes filtrantes anti-érosive à Sarédina et de 589,59 m à Nalou - Augmentation et stabilisation des surfaces cultivées - Amélioration de la production agricole - Conviction de la population de l'efficacité des modèles améliorés de diguettes ; ce type d'actions est d'ailleurs reproduit par les paysans dans leurs propres champs - Création d'une structure de gestion (tarifs de location), formation d'un magasinier et d'un caissier sur Nalou et Sarédina avec l'appui des partenaires et des brigades - Bonne collaboration de l'AVEC avec les partenaires - Échanges interculturels - Bonne action d'éducation au développement	- Faiblesse des moyens des paysans pour l'achat du matériel d'aménagement des diguettes - Insuffisance des brigades pour le suivi des travaux et faible dotation en matériels - Absence de projets pluriannuels de l'association (AVEC) avec les ONG partenaires - Pas de stratégie clairement affirmée de pérennisation de la dynamique scolaire

Opportunités	Menaces
- Existence une grande potentialité de terre à restaurer et les chantiers sont attendus avec	- Faible capacité financière des parents à subvenir aux besoins en fournitures scolaires des enfants

¹⁶ Magali Grand, D.E.S.S. Evaluation de projets industriels, agricoles, sociaux et d'environnement, oct. 2003, p 29

enthousiasme dans les villages - Besoins encore énormes en infrastructures et équipements scolaires. L'éducation des enfants demeure encore une des grandes priorités du gouvernement malien.	- Faible niveau d'instruction de la nouvelle génération de maîtres : certains n'ont pas le niveau du diplôme d'étude fondamentale (DEF) et n'ont subi aucune formation de pédagogie.
--	--

Cependant, il est évident que le développement Nord – Sud doit passer par le renforcement du partenariat à travers des projets pluriannuels. En effet, pour un appui plus rapproché et un suivi plus régulier des activités sur le terrain, il serait bon de changer la nature des projets qui, jusqu'à présent, ont un caractère de missions ponctuelles sur le terrain.

Avec un projet pluriannuel, les partenaires pourront mieux s'organiser et améliorer leurs prestations sur le terrain par :

- des appuis conseils plus réguliers,
- des suivis plus conséquents des activités,
- des collectes plus régulières des données sur le terrain en ce qui concerne les réalisations, les impacts,...

Cette tendance semble être partagée, avec l'élaboration d'une proposition de projet pluriannuel en cours avec HDS.

En matière d'éducation au développement, AVEC conduit une dizaine d'actions chaque année, seule ou en partenariat avec la MIR. L'association est consciente que c'est un axe essentiel de son action (inscrit formellement dans ses statuts), mais doit davantage sensibiliser ses adhérents pour assurer ce volet-là.

3.4 Projets d'insertion des jeunes rennais en difficulté - PRISME

Depuis le début de la coopération, la Ville de Rennes appuie la réalisation de stages d'insertion de jeunes rennais en difficulté, par des actions liées à la construction d'infrastructures villageoises principalement dans le village de Tougoumé (commune de Doucombo), dans le village de Benndiéti (commune de Doucombo), et enfin pour une action sur Bandiagara.

Ces projets sont gérés et mis en œuvre par l'association PRISME depuis 2002, et précédemment par l'association de formation GRIF. Prisme a été créé par une partie des cadres du GRIF en raison de l'arrêt des activités de ce dernier. PRISME est un centre de formation dont la finalité est d'organiser et de réaliser des parcours formatifs de plusieurs mois à destination de personnes jeunes ou moins jeunes en difficulté. Elle n'a pas, en tant que tel, d'objet de développement, ni d'éducation au développement. Par contre, la réalisation pendant ce parcours formatif suivi par les stagiaires, d'un stage de rupture sous forme d'un chantier au Mali résulte d'un choix de l'équipe pédagogique. Le chantier au Mali en lui-même est alors le prétexte à cette rupture, et son support pédagogique. Il n'en demeure pas moins que ces chantiers ont un fort impact de développement, notamment sur le village de Tougoumé, principal bénéficiaire des chantiers.

Une des difficultés de l'évaluation est venue du manque de données et d'informations sur le devenir des stagiaires après leur formation ; le système ne prévoit pas de suivi au delà des quelques mois après la formation ou la sortie de la mission locale. De ce fait, l'analyse des impacts de ce stage pour les jeunes, comme en matière d'éducation au développement, a été limitée. A contrario, le travail de terrain a permis une analyse plus fouillée de la dimension projet de développement. Au final, l'équipe d'évaluation a bien conscience d'un certain déséquilibre dans l'analyse avec une partie bien argumentée sur le côté projet de développement, et une partie limitée et plutôt qualitative sur les impacts pour les participants et sur l'éducation au développement.

➤ Bilan rapide des principales actions : résultats obtenus

Principales actions conduites :

Année	Nb de jeunes impliqués et durée du chantier	Participation Rennes (montant et % du total)	Actions conduites
2005 – 2006	9 jeunes 5 semaines	4000 € soit 60% du coût direct chantier et 10% de l'ensemble de l'opération	Construction d'un parc de vaccination pour les animaux
2004 – 2005	12 jeunes 6 semaines	4300 € soit 60% du coût direct chantier et 12% de l'ensemble de l'opération	- Reprise des deux bacs de rétention d'eau du périmètre maraîcher villageois : construction en dur : 2 x 15 m ³ alimentés par le puits artésien, dans un enclos dont le sol est bétonné - construction d'un grenier de sécurité alimentaire
2003 – 2004	12 jeunes 6 semaines	4000 € soit 60% du coût direct chantier et 6% de l'ensemble de l'opération	- poursuite de la construction de diguettes anti-érosives - reprise et modernisation des adductions d'eau des 3 périmètres maraîchers du village
2000 - 2001	12 jeunes 8 semaines	12 195 € soit 80% du coût direct chantier et 6% de l'ensemble de l'opération	- Construction de la seconde école - réalisation de diguettes anti-érosives
1997		18293 €	- Construction des latrines de l'école Tougoumé - construction école de Benndiéli
1995		10976 €	Construction du dispensaire
1994		7622 €	Construction de l'école
1993		4573 €	Construction second bac de rétention d'eau (15 m ³ pour périmètre maraîcher
1989 - 1990		10976 € 4573 €	- Construction premier bac de rétention d'eau (15 m ³ pour périmètre maraîcher à Tougoumé - Construction d'un atelier pour l'école de Bandiagara - Réalisation d'un film relatif au raid Rennes - Mopti

Source : rapport Humeau – Ville de Rennes

➤ Organisation et gestion des actions, et des réalisations

Le point essentiel est que l'équipe pédagogique qui accompagne ces programmes d'insertion des personnes en difficulté, notamment les jeunes, est la même depuis 1989.

Les actions de formation – insertion conduites mobilisent de nombreux partenaires dont l'Etat (DRTEFP), la Région Bretagne, la Mission locale, le Fond d'aide aux jeunes, le Conseil Général d'Ile et Vilaine, la Ville de Rennes.

Le financement de la Ville de Rennes et celui du Conseil Général sont affectés à la réalisation des chantiers sur le plateau dogon (achats des matériaux, transport, rémunération des entreprises s'il y a lieu...).

En outre, un comité des amis de Tougoumé s'est constitué au sein du village, composé d'une dizaine de personnes (8 hommes et 2 femmes) à raison de 2 personnes par quartier du village. Le chef du village en est membre de droit. Il identifie, discute et décide des réalisations à entreprendre et les soumet à Prisme ou à l'association Les Amis de Tougoumé. Il y a donc un mécanisme effectif d'implication du village dans le choix des actions concrètes à conduire.

Pendant le séjour des jeunes rennais, le village met à disposition des chantiers autant de jeunes maliens que de rennais. En outre, le village a construit deux cases pour l'hébergement des stagiaires et de leurs formateurs.

➤ Impacts générés

- **En ce qui concerne les jeunes rennais**, Prisme et la mission locale ont observé des évolutions favorables (reprise d'un parcours de vie, de formation professionnelle, insertion sociale, travail...) pour 90% des 150 jeunes qui sont venus en stage à Tougoumé : 1/3 pendant leur séjour, 1/3 au retour en France, 1/3 ultérieurement. Parce que ces jeunes prennent conscience qu'ils peuvent faire quelque chose d'utile, parce qu'ils réapprennent à vivre dans un cadre de règle, parce qu'ils découvrent une autre culture, le stage apporte matière à réflexion et constitue un support pédagogique pour leur évolution. 10% des jeunes n'ont semble-t-il tiré aucun bénéfice du stage.
Lors de l'évaluation, les rencontres avec les jeunes rennais alors présents à Tougoumé, nous permettent de donner crédit aux observations de Prisme, mentionnées ci-dessus.
- **Les impacts observés au niveau du village sont de quatre ordres :**
 - Une nette amélioration de l'hygiène et de l'état sanitaire de la population : eau potable de qualité (vérifiée par des analyses réalisées par Pélican), disparition du vers de guinée, meilleure alimentation
 - Une amélioration de la production agricole céréalière et maraîchère (périmètre irrigué, diguettes anti-érosions...) sans que cela suffise pour couvrir les besoins alimentaires
 - Scolarisation sur place des élèves (alors qu'auparavant il fallait aux enfants aller à 10 km) avec un accroissement du taux de scolarisation des enfants (notamment des filles), établi par le relevé du nombre d'enfants inscrits
 - Appropriation des équipements avec la maintenance assurée (malgré parfois quelques difficultés quand le village n'a plus de quoi acheter les matériaux), et reproduction spontanée (périmètre maraîcher créé par un groupement de femmes, jardin de démonstration créé par les instituteurs, diguettes anti-érosives)
- **En outre il faut mentionner la dynamique d'échange interculturel** qui s'est créée entre Prisme, les groupes de jeunes et le village : découverte mutuelle d'une autre culture, apprentissage d'une vie ensemble, autre regard sur la France...et parfois poursuite d'une correspondance entre jeunes français et maliens.
- Enfin, il est essentiel de noter que le GRIF (structure précédant Prisme) a suscité **dès 1995 la création d'une autre association Les Amis de Tougoumé**, qui puisse épauler le village dans sa problématique de développement (ce qui n'est pas directement l'objet de Grif – Prisme). Forte d'une centaine d'adhérents, cette association a contribué aussi à aider le village à valoriser les infrastructures réalisées par Grif – Prisme :
 - après la construction des écoles, prise en charge des salaires des instituteurs pour 3 classes pendant 2 ans renouvelés (soit 6 ans en tout) en attendant la nomination des instituteurs par l'Etat ;
 - appui au développement du maraîchage et de la pomme de terre (avec ASF) ;
 - aide alimentaire et aide à la constitution d'un stock de sécurité alimentaire ;
 - lutte contre le paludisme en soutenant la confection de 210 moustiquaires ;
 - poursuite de la construction de diguettes anti-érosives
 -
- **En dernier point, on mentionnera les retombées sur l'économie locale** : achat des matériaux, travail des entreprises locales, achat alimentation et repas, activités de découverte avec des artisans et associations, découverte touristique...



➤ Impacts indirects générés

On observe globalement une amélioration de la situation du village, à laquelle ont contribué les projets de Prisme et des Amis de Tougoumé.

On observe aussi deux types d'impacts indirects non souhaités :

- Un certain nombre de voix parmi les élus mentionnent la concentration de l'intervention de Prisme sur le village de Tougoumé, soulignant que d'autres villages auraient besoin de tels appuis. En effet si la réussite des chantiers d'insertion est en partie due à la capacité d'accueil du village (humain et logistique), il n'en demeure pas moins vrai que ce constat doit interroger. Pour notre part, nous considérons que les besoins en infrastructures villageoises de Tougoumé sont couverts, et que l'intervention de Prisme devrait être envisagée ailleurs ; c'est un point de vue partagé par les responsables de Prisme.
- D'autres voix, notamment d'ONG locales, estiment que cet appui limite aujourd'hui la dynamique villageoise et la capacité des gens à se prendre en charge ; par exemple il n'y a plus aujourd'hui de groupement villageois de développement qu'une des ONG de Bandiagara avait appuyé durant de nombreuses années.

➤ Relations avec les partenaires maliens

Les relations avec les partenaires maliens sont de deux ordres et sont très bonnes dans les deux cas :

- avec le comité des amis de Tougoumé : relations de confiance empreintes de respect mutuel et d'exigences ;
- avec les « fournisseurs » des stages : fournisseurs de matériaux, d'alimentation..., prestataires de services pour les activités de découverte que pratiquent les jeunes en dehors des chantiers : teinturerie traditionnelle avec un artisan, transformation agroalimentaire avec Ya-G-Tu...

Pour la commune, le maire souligne l'apport indéniable pour le village de Tougoumé.

➤ Pérennité et Viabilité du projet

On ne peut pas à proprement parler ici de viabilité : les stages de formation sont financés dans le cadre des appels d'offre de la Région Bretagne, les fournitures des chantiers sont financés par la Ville de Rennes ou le Conseil Général. Cependant, on constate que les réalisations dans le village sont entretenues, la maintenance est assurée, ce qui permet de penser que la pérennité des infrastructures réalisées à travers ces stages de formation est assurée. On nuancera

toutefois ce jugement positif en soulignant que le village n'a pas encore suffisamment la pratique de fonds de réserve, lui permettant de faire face aux dépenses de matériaux ou autres fournitures pour des réparations urgentes.

➤ **Succès, faiblesses, opportunités et menaces**

Points forts – Succès	Points faibles - difficultés
- des impacts durables pour le village (infrastructures en bon état et entretenues) - des impacts positifs pour les jeunes rennais - Les raisons du succès : compréhension et respect mutuel, forte implication du village dans les décisions, obligations de résultats pour chaque partenaire, exigences mutuelles - bonne articulation entre le village, Prisme, les amis de Tougoumé	- très faible utilisation du centre de santé communautaire - pas de participation en terme d'éducation au développement - le manque de suivi des participants après la formation et leur période « mission locale » limite l'analyse des impacts auprès de cette population - moindre mobilisation villageoise (activités réduites des groupements depuis l'investissement de PRISME/Amis de Tougoumé)
Opportunités	Menaces
- des besoins et des possibilités dans d'autres villages	- relations distendues entre Prisme et la Ville de Rennes - certains élus maliens mentionnent la concentration de l'aide sur le seul village de Tougoumé.

3.5 Projets agricoles : agence de semence et d'intrants de l'ONG Ya-G-Tu

Les projets de maraîchage ont vu le jour à la suite d'une action d'agro sans frontière (ASF), pour laquelle l'ONG Ya-G-Tu s'est montrée intéressée en 1999 ; cette ONG recherchait des semences et des intrants agricoles pour fournir les groupements dans les villages où elle intervenait. Le nom de M. Jouan d'ASF a été mentionné, et le contact pris. Profitant d'une action pour le développement de la culture de la pomme de terre sur Mopti, ASF a mis, à crédit, à disposition de Ya-G-Tu 10 caisses de semences de pommes de terre et quelques semences légumières ; ces semences ont été remboursées après la récolte suivante.

En 2001, la même opération a été répétée pour 30 caisses de semences de pommes de terre. Dans le même temps ASF a formé les animatrices de l'ONG qui, à leur tour, ont formé une centaine de productrices à la culture de la pomme de terre.

Cette première expérience constitue la base de la formulation du projet d'agence d'approvisionnement.

Ya-G-Tu est une ONG féminine créée en 1997 pour la promotion de la femme. Le principe de travail de cette ONG est basé sur une stratégie d'accompagnement des populations. Concrètement, l'association intervient dans les villages à la demande de femmes, et met en place un travail d'animation visant à former, structurer un groupement féminin au travers d'activités diverses (activités génératrices de revenus, planning familial, nutrition...).

Progressivement cette ONG s'est structurée, a formé des animatrices et étendu ses activités.

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Nb de villages	8	8	28	68	130	140	157	157	157	157
Nb de permanents	2	2	2	2	2	2	2	3	3	4
Nb d'adhérents (animatrices)	5	5	15	15	25	25	45	45	62	62

➤ **Bilan rapide des principales actions : résultats obtenus**

Année	Objectifs du projet	Principales actions réalisées	Financement Ville de Rennes	Autres financeurs
2001	Création d'une agence d'approvisionnement et de crédit pour les semences et intrants pour permettre une diversification des productions et le perfectionnement des pratiques agricoles, notamment dans le domaine maraîchage, afin de faire face au déficit céréalier chronique sur le Plateau Dogon	- apports terrain... - la construction d'un bâtiment de stockage et d'un bureau boutique, - construction d'un magasin de conservation - achat d'un stock de départ de semences, - participation aux frais de fonctionnement, animation, formation... Total :	5488 8156 2363 16007 €	5183 – Ya-G-Tu 9421 – ASF... 2114 – Ya-G-Tu
2003	Agence d'approvisionnement et de crédit pour les semences et intrants – 2 ^{ème} phase : poursuite du soutien au développement de la filière maraîchage et démarrage d'une action visant à améliorer les cultures vivrières traditionnelles	- appui aux fonctionnements de l'agence (y/c animation, formation...) : - salaire - transport - consommables - communication - achat de matériel de conservation - fabrication et transport de découpeuses à échalotes - construction et aménagement salle de réunion et bureaux ; constitution stock d'intrants ; parcelle d'expérimentation - autres constructions et appuis Total :	7153 : 3934 1530 1454 236 2287 1510 10950 €	14000 – CDC 23500 - FSD
		TOTAL de la période :	26957 €	54223 €

➤ **Organisation et gestion des actions, et des réalisations**

Ce projet a été mis en œuvre et géré par l'association Ya-G-Tu, avec l'appui régulier d'ASF : le représentant d'ASF Bretagne lors de ses visites au Mali et le technicien basé à Sévaré (contrat hébergé par l'AIVM). En outre, les animatrices – animateurs et la coordinatrice de Ya-G-Tu (elle-même ingénieur agronome) ont été formées soit au Mali soit en France aux techniques de maraîchage, à la culture de la pomme de terre, à la sélection variétale.

On ne note pas de difficultés majeures dans la mise en œuvre, si ce n'est le décalage des décisions des autres bailleurs de fond, finalement sans conséquences avec le séquençage du projet mis en place.

➤ Impacts générés

Les impacts sont nombreux :

- développement de la culture de pomme de terre : de 10 caisses de 25kg de semences au démarrage Ya-G-Tu en a distribué 529 en 2006 ; le système de suivi et de formation de Ya-G-Tu a contribué à l'augmentation du nombre de producteurs, et des quantités produites ;
- amélioration et diversification des revenus des producteurs (stabilisation des prix) : la distribution de semences de pommes de terre et légumières a facilité le développement ou l'amélioration de ces cultures ;
- augmentation et sécurisation de la production céréalière ; diversification maraîchère et évolution habitudes alimentaires ;
- développement de nouvelles études sur les filières oignons et neems ;
- sensibilisation et formation au maraîchage ;
- création et culture d'une parcelle expérimentale.



➤ Relations avec les partenaires maliens

Les relations entre Ya-G-Tu, ASF et AJCRPD sont nombreuses et très intéressantes : elles sont basées sur des échanges, nombreux et réguliers tant au Mali qu'en France, dans la transparence et le respect mutuel. ASF et Ya-G-Tu ont développé des appuis de formation à deux niveaux : d'ASF vers les cadres et animatrices de l'ONG et de ces dernières vers les productrices.

Les relations sur ce dossier sont aussi régulières avec les services de l'agriculture, à Bandiagara et avec le centre de recherche et semencier de Ségou.

➤ Pérennité et Viabilité du projet

L'Agence semences et intrants est autonome et viable : le fonctionnement actuel avec le bénéfice réalisé sur les ventes par rapport aux achats, le crédit de campagne consenti par ASF lors de l'expédition des semences de pommes de terre, assure l'autonomie et la viabilité de l'agence, c'est-à-dire la couverture des salaires du magasinier, les coûts et frais de stockage...

A terme, il serait utile qu'elle soit ouverte à tous les acteurs du cercle.

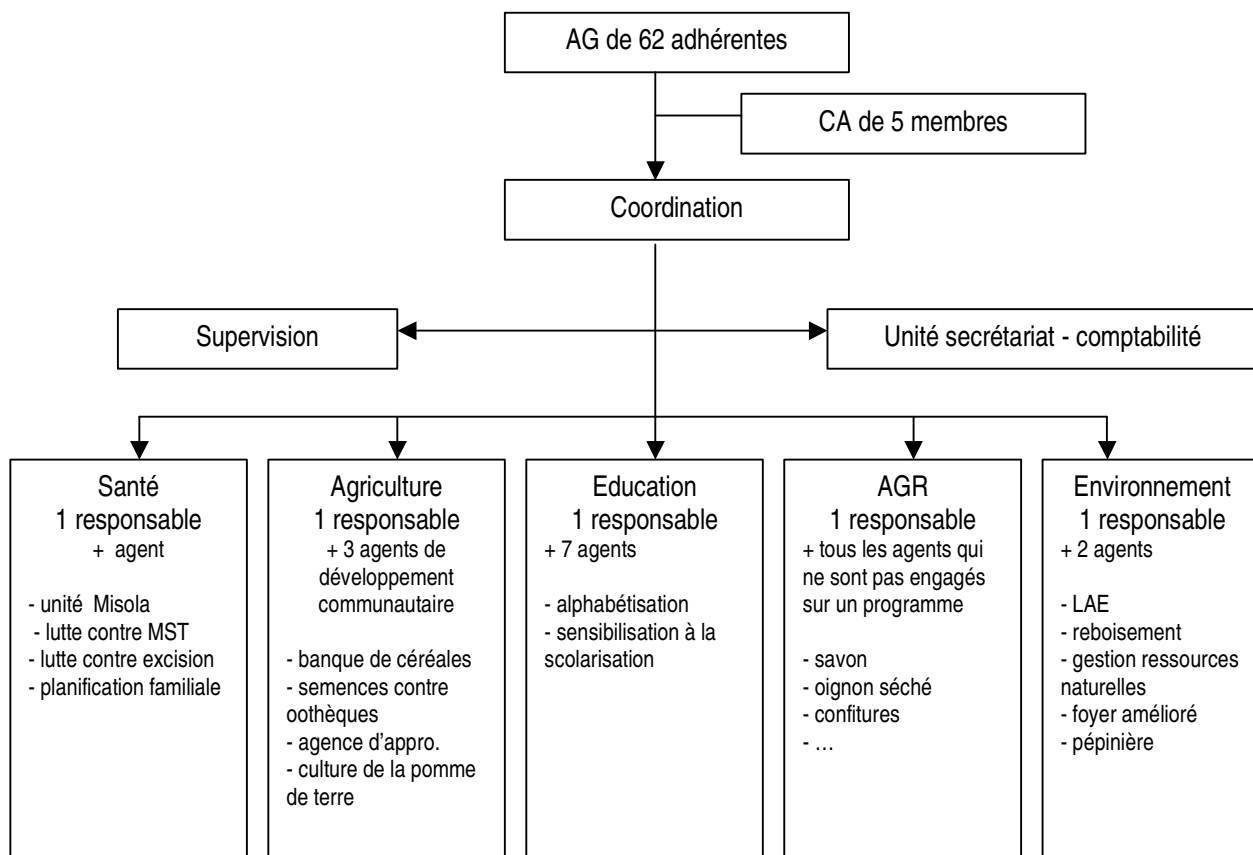
Un second point mérite d'être ici souligné : ces actions ont sans aucun doute permis une amélioration de la culture de la pomme de terre et des échalotes. Cependant, l'essentiel des volumes produits est acheté par les commerçants venus de Bamako, Mopti et autres grandes villes maliennes ; ainsi une partie notable de la valeur ajoutée ne bénéficie pas au plateau dogon.

Il serait donc intéressant de développer une approche filière permettant de travailler à des regroupements de l'offre et à de véritables plans de commercialisation (y compris en se dotant de hangar de stockage et de transformation sur Bamako). L'approche d'animation de Ya-G-Tu est bien évidemment un atout pour de telles démarches.

Au-delà, l'agence prend place dans les activités de Ya-G-Tu dont le montant total des recettes est passé de 3 MF CFA en 1999 à 24 MF CFA en 2005, signe du développement et de l'intérêt du travail de cette ONG qui a véritablement pris son essor grâce aux actions de la coopération avec la Ville de Rennes.

Année	Recettes	Dépenses
1999	3 000 000 F CFA	3 000 000 F CFA
2005	24 000 000 F CFA	23 500 000 F CFA

La structure actuelle de l'ONG est la suivante :



Le volume de ses activités se répartit dans chacun de ces 5 domaines ; les projets que Ya-G-Tu conduit le sont avec divers partenaires selon leurs centres d'intérêt. Les 62 adhérentes de l'ONG y sont toutes actives ; quand elles ne sont

pas engagées sur un programme faisant l'objet d'un financement spécifique (ex alphabétisation avec le fond canadien Crudem), elles participent aux activités génératrices de revenus de Ya-G-Tu (fabrication de savon, confiture, séchage d'oignon...). Le produit de ces activités est affecté pour une part à la rémunération des adhérentes y ayant travaillé (de ce fait chaque femme dispose d'un minimum de revenu chaque mois), et d'autre part au développement de l'ONG. Chaque quinzaine, une planification précise du travail et de sa répartition est effectuée sous la direction de la coordinatrice.

Au-delà des projets maraîchage, Ya-G-Tu collabore avec plusieurs associations rennaises ayant mis en place des partenariats avec cette ONG : ASF bien sûr, mais aussi Prisme, Pélican et AJCRPD. De fait cette ONG joue un rôle important dans le dispositif de coopération aujourd'hui.

Cette structure montre clairement que cette ONG doit avoir une véritable approche managériale, avec une vision stratégique pour coordonner, professionnaliser et développer cette structure. Un accompagnement sur ces aspects lui serait bénéfique.

➤ Succès, faiblesses, opportunités et menaces

Points forts – Succès	Points faibles - difficultés
- fort développement de la culture de la pomme de terre - diversification et amélioration des productions - amélioration de la sécurité alimentaire - fort accroissement de l'expertise de Ya-G-Tu - fort développement de l'ONG - viabilité et autonomie de l'Agence - bon accompagnement technique d'ASF et de la coop.	- gros besoin de Ya-G-Tu en termes de management stratégique - pas de mise en perspective de ce type d'action dans une approche filière structurée et concertée qui permettrait une valorisation durable - les études sont peu valorisées - les difficultés dues au manque d'eau
Opportunités	Menaces
- développement intégré de filières - étendre à d'autres communes le travail de l'ONG - Ya-G-Tu est un partenaire sur qui s'appuyer pour le portage de projet	- croissance trop rapide - absence de soutien « stratégique »

3.6 Autres projets des associations

Ces dernières années, plusieurs associations ont été financées par la Ville de Rennes, pour des projets socio-économiques (cf. annexe 6). Lors d'une rencontre avec les associations porteuses de ces projets, la mission d'évaluation a pu échanger et renforcer son approche évaluative. Les informations rapportées ici sont donc issues de la consultation des dossiers de ces associations au bureau de la coordination à Bandiagara et des débats de cette rencontre.

- Ces associations s'accordent à dire que l'appui de la Ville de Rennes a été déterminant pour le lancement de leurs activités, que le rôle et l'appui du coordinateur est essentiel au montage et au suivi des projets.
- Une meilleure régularité des décaissements faciliteraient le bon déroulement des projets (situation en nette amélioration depuis un an).
- Les associations disent enfin ne pas pouvoir compter sur les ONG locales pour les appuyer, soit par manque de temps, soit par manque de volonté de leur part.

Quant à la position des évaluateurs, nous constatons qu'en effet l'appui de la Ville de Rennes a été déterminant dans la phase de lancement et de consolidation des activités des associations sur une période de 3 ans. Les objectifs de la coopération, notamment pour l'auto développement et l'implication des associations, sont bien atteints.

A partir de là, il nous semble que si appui il doit y avoir, il devrait être centré sur l'accompagnement (l'appui conseil, la formation, la méthodologie de management de projet...) à la gestion, l'organisation et le bon développement des activités, bref à l'acquisition de l'autonomie et de la rentabilité des projets, plutôt qu'un soutien aux nouveaux investissements que ces associations « entreprises » ont la capacité d'autofinancer.

3.7 Projets sécurité alimentaire et lutte contre les criquets : semences contre oothèques

Il n'était pas dans notre cahier des charges d'examiner ces projets ; néanmoins, nous avons souhaité valoriser les informations que nous avons recueillies lors de nos entretiens car la sécurité alimentaire est une problématique majeure du cercle.

En rencontrant Molibémo, cette ONG a présenté l'opération de distribution de l'aide alimentaire que la Ville de Rennes a soutenu à la suite de la famine de 2003. L'organisation exemplaire de cette action a mérité que l'on s'y arrête.

En rencontrant l'ONG Ya-G-Tu pour les projets maraîchage, la coordinatrice a dressé un panorama de l'ensemble des activités de cette association ; à ce titre, le projet lutte contre les criquets dont elle est maître d'œuvre a été évoqué ; son intérêt nous a semblé suffisamment fort pour mentionner ce projet dans ce chapitre.

En tant que tels ces projets n'ont pas fait l'objet d'une évaluation détaillée ; cependant nous avons jugé pertinent de valoriser l'information dont nous disposons, suite à nos entretiens, visites et rencontres sur le terrain.

➤ Sécurité alimentaire :

En 2003, à la suite d'une situation de famine, une action de distribution d'aide alimentaire a été financée par la Ville de Rennes à hauteur de 54000 €. La distribution a été mise en œuvre par Molibemo, ONG malienne ayant déjà la pratique de ce type d'opération sur proposition du comité de gestion de cette aide. L'ONG s'est appuyée sur les commissions de distribution déjà existantes dans les communes, supervisées par les maires.

180,1 tonnes de mil ont été achetées sur la période du 09/06 au 12/07/2003. Un contrôle de la qualité du mil a été effectué par le Service Local de Réglementation et du contrôle (SLRC) pour garantir la consommation. La quantité a été répartie proportionnellement à la population des communes. Les quantités ont été livrées au niveau des chefs-lieux de commune où les distributions ont été menées sous la supervision de l'animateur de Molibémo.

Les listes établies par les commissions ont été transmises aux animateurs qui les ont transcrites dans les cahiers de distribution émargés par les bénéficiaires à l'enlèvement de leur quota.

Excepté dans la commune de Timirini, où des cas de détournement ont été signalés, toutes les distributions ont été opérées à la satisfaction des autorités administratives, communales et villageoises.



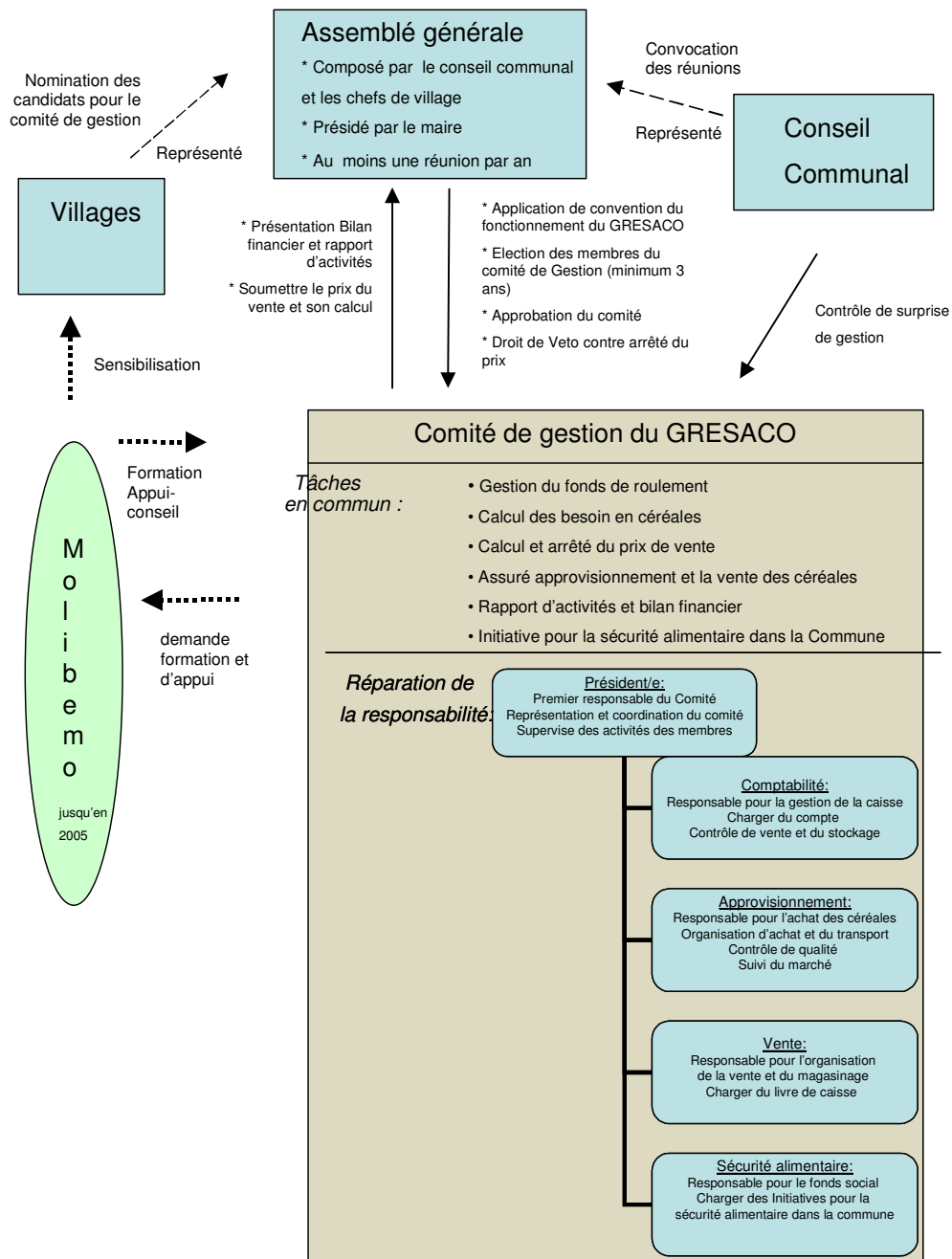
L'appui alimentaire s'est avéré très utile. 191 027 bénéficiaires de 11 669 familles ont été touchés. Il est survenu aux mois de juillet et août qui sont reconnus comme les périodes cruciales de la soudure. Il a permis de revitaliser les bras valides pour leurs travaux champêtres et éviter le risque d'abandon pour des prestations aux tiers. Au sein des familles, l'appui a été source de stabilité et d'entente entre conjoints. Cependant, on note qu'à ce sujet, la Ville de Rennes n'a pas reçu de rapport de la part de l'AJCRPD.

L'expérience a contribué à solliciter Molibémo pour la distribution de 1765 tonnes de la part de l'Etat Malien auprès de 13 communes du cercle.

Les opérations se sont déroulées en étroite collaboration avec le comité de suivi de la situation alimentaire du cercle, piloté par le Préfet, avec des comptes rendus réguliers à la mission régionale du Système d'Alerte Précoce (SAP).

De cette expérience d'insécurité alimentaire est née l'initiative "Grenier de Sécurité alimentaire communautaire" (GRESACO) par l'ONG Molibémo (cf. schéma ci – dessous). Les GRESACO sont des magasins de stocks alimentaires construits seulement au niveau des chefs-lieux de commune. Ils sont alimentés soit sur fonds propres de la commune, soit par l'Etat et par des partenaires. Le grain est vendu à prix raisonnable sur décision d'un comité de gestion sans influence politique et les fonds sont garantis, à travers Molibémo, à la Banque Nationale de Développement Agricole (BNDA) sise à Sévaré.

Schéma GRESACO



Les GRESACO, de par leur dispositif de fonctionnement, sont à l'abri de l'influence sociale et politique. En plus du rôle régulateur de SA, ils permettent une bonne perception de la commune et renforcent la crédibilité et la lisibilité des acteurs communaux. Les GRESACO contribuent ainsi à la stratégie nationale de sécurité alimentaire.

Points forts – Succès	Points faibles - difficultés
- Facilitation des travaux champêtres - Renforcement des capacités de gestion d'aide alimentaire des commissions communales - Renforcement de l'expertise de Molibémo en aide alimentaire (distribution de 1765 tonnes de l'Etat Malien auprès de 13 communes) - Atténuation de la crise alimentaire pendant la période de soudure - Diminution du risque d'abandon des travaux champêtres pour des prestations aux tiers - Contribution à la stabilité familiale - Initiation des GRESACO par Molibémo - Bonne collaboration avec Molibémo	- Difficultés de trouver du grain de bonne qualité à un prix raisonnable - La non disponibilité de données actualisées sur la population des communes - La mauvaise volonté de certains chefs de famille pour l'enlèvement de leurs quantités qu'ils ont jugé insignifiantes - Insuffisance de moyens de Molibémo pour une couverture rapide en GRESACO des 21 communes rurales du cercle

Opportunités	Menaces
- L'initiative GRESACO - La présence de Molibémo avec une grande notoriété de crédibilité auprès des élus communaux et des populations	

Les greniers permettent ainsi de mettre les populations à l'abri de l'assistanat d'aide alimentaire et la stabilité des bras valides. Les GRESACO sont en réalité une évolution d'amélioration des banques céréalieres. Celles-ci, initiées par l'Etat et/ou par le village avec l'appui d'un partenaire, sont généralement sujettes à des sabotages politiques ou sociaux.

L'insuffisance de vivres est une des situations précaires au Plateau Dogon. Elle est une des sources de l'exode des bras valides car selon l'adage du terroir *"un sac vide ne peut pas se tenir droit"*, en substance un chef de famille, un village ou une commune sans vivres est instable.

➤ Lutte contre les criquets

A la suite de l'invasion des criquets et de la destruction d'une bonne partie de la récolte 2004, un programme de lutte contre les criquets a été mis en place en 2004 – 2005, à la demande de la Ville de Rennes après des échanges entre élus maliens et rennais. Un système ingénieux a alors été proposé par ASF et Ya-G-Tu : il s'agit d'échanger des oothèques (déterrements sur sites repérés par le Service de l'agriculture) contre des semences précoces et de qualité en mil et autres céréales. De ce fait, le nombre de criquets adultes diminuent fortement et les récoltes ont eu lieu précocement, avant l'arrivée des insectes.

Le projet a été monté par AJCRPD, ASF et Ya-G-Tu en qualité de maître d'œuvre, pour la réalisation de cette opération. La position de l'adjointe de la Ville de Rennes chargée de la coopération décentralisée a été un élément moteur pour la réalisation de cette action.

12000 euros ont été affectés à cette opération en 2004 et autant en 2005. Ce financement a permis la formation et le déplacement des animateurs, l'achat des semences, la mise en place d'un système d'échanges, la mise en place d'un programme de productions de semences locales.

▪ **Les résultats suivants ont été enregistrés :**

- 1ère année : 20T d'oothèques contre 40T de semences (achats ext.)
- 2ème année : 25T contre 56T (16 achats ext. et 40 produites localement)
- 3ème année : 35T contre 70 T (21 achats ext. et 51 produites localement)

▪ **Impacts générés :**

Cette action contribue très nettement à l'amélioration de la production céréalière, donc à l'autosuffisance alimentaire. En outre, elle contribue à une évolution des pratiques agricoles par le recours à des semences de qualité, et enfin à la dynamique agricole par le début de constitution d'une filière de production locale de semences de qualité.

Néanmoins, cette action ne peut être pleinement réussie que si le système se pérennise ; on a vu en effet dans un passé récent le retour des grandes invasions de criquets dont une des causes essentielles a été l'abandon des politiques et actions de prévention. Nous attirons l'attention de la Ville de Rennes et des collectivités locales maliennes sur la nécessité de pérenniser ce système qui génère par lui-même sa viabilité ; en effet la vente de semences certifiées largement rentables devrait permettre de couvrir les frais d'identification et de déterrements des oothèques ainsi que la formation des paysans.

Points forts – Succès	Points faibles - difficultés
- Baisse de la pression des criquets - Fort engouement des paysans pour les semences précoces de qualité : demande en forte croissance, nb hectares plantés en augmentation... - Amélioration des récoltes - Développement d'une filière « semences » locale (75 paysans semenciers) - formation à la recherche des oothèques	- l'action n'est pas étendue à tout le territoire dogon - manque d'une concertation permanente sur ce sujet avec tous les acteurs concernés y compris les services de l'Etat - Nécessité d'entraîner le maximum de producteurs, de poursuivre la formation

Opportunités	Menaces
- la présence du service agricole et d'un partenaire d'appui	- L'absence d'une stratégie viable et pérenne de prise en charge du programme Oothèque

En vue d'une sécurisation des récoltes, il s'avère nécessaire d'(e) :

- structurer une filière « semences » et donc créer de nouveaux débouchés
- améliorer l'autonomie alimentaire
- mettre en place un système pérenne qui peut s'autofinancer avec une baisse progressive du financement extérieur en 2 ans
- poursuivre le suivi et rendre le système complètement autonome et pérenne

4 – Evaluation des projets d'éducation au développement à Rennes

L'éducation au développement est un des piliers historiques de la coopération Nord – Sud de la Ville de Rennes. Dès le départ, pour les élus, il s'est agi d'asseoir cette coopération sur un lien fort avec les rennais. La coopération ne saurait être limitée à un rôle de bailleur de fond, mais devait être le support d'une relation dynamique entre les peuples. La connaissance mutuelle et le développement de l'inter-culturalité passaient alors par des échanges socioculturels et un ensemble d'actions d'éducation au développement.

La coopération avec le plateau dogon a alimenté cette dynamique pendant de nombreuses années, avec des initiatives nombreuses, originales, riches en impacts ; cependant comme nous allons le constater la période retenue pour l'évaluation montre une toute autre situation....

➤ Bilan rapide des principales actions : résultats obtenus

Peu d'actions ont été directement financées sur le budget de la coopération depuis 1999 :

- En 2001, organisation d'une semaine de manifestation sur la culture dogon à Rennes, par l'AJCRPD pour un montant de 6820 €, représentant 56% du budget de cette manifestation.
- En 2005 et 2004, soutien aux échanges scolaires avec le club Mopti du collège Pacé.

En dehors de ces actions, on constate 3 types d'actions fréquentes ou régulières :

- Les interventions des associations rennaises dans le milieu scolaire et universitaire : de 4 à 6 interventions par an de la part d'ASF, AVEC, AJCRPD ; ce sont surtout des actions de sensibilisation.
- La participation aux manifestations organisées par la MIR notamment : semaine de la solidarité internationale, semaine des cultures, marchés du monde... : organisation de conférences, expositions... par Pélican, AJCRPD, AVEC.
- Les échanges scolaires, intégrés dans les parcours pédagogiques des classes : itinéraire de découverte en 5^{ème} au collège Pacé avec le secondaire de Bandiagara, au collège privé de St Grégoire avec l'école catholique de Bandiagara ; au collège Pacé, 5 professeurs sont très investis dans l'échange scolaire avec Bandiagara et 25 élèves suivent ce parcours chaque trimestre ; la difficulté principale ici vient du fait que ces collèges ne sont pas à Rennes même.

En outre, les activités de l'association AVEC, à travers la réalisation de chantiers, sont en phase avec les attentes de la Ville de Rennes sur ce point. En effet, par ces actions, l'association satisfait à une partie de ses objectifs : l'échange interculturel et l'éducation au développement. On peut donc considérer que la mobilisation de candidats pour les chantiers, leur « formation » avant chantier, participent de l'éducation au développement ; sur la période d'évaluation retenue, ce sont donc plus de 200 personnes qui ont été sensibilisées à la problématique de développement Nord-Sud, et 80 personnes qui ont participé aux chantiers. On peut estimer à partir des réflexions de ces participants qu'ils forment de fait des relais informels d'éducation au développement.

L'association PRISME fait découvrir une autre culture aux jeunes et personnes en difficulté qu'elle emmène sur les chantiers de Tougoumé. Si le bénéfice de ces échanges est indiscutable pour les participants, l'impact en termes d'éducation au développement ne nous semble pas ici très significatif. En effet, ces participants engagés dans un processus de formation ont pour premier but une réinsertion et sont peu disponibles à être des vecteurs d'éducation au développement.

➤ Organisation des actions

Ces différentes actions sont conduites dans deux cadres différents d'intervention :

- Soit des interventions propres : les associations (notamment AVEC et ASF) répondent à des demandes d'interventions en milieu scolaire ou universitaire ; elles répondent également à des demandes d'autres associations rennaises et bretonnes pour des temps d'information (par exemple AVEC sollicite Pélican et ASF dans le cadre des week-ends de formation des jeunes volontaires pour les chantiers), la participation à des

manifestations (par exemple à un festival à Mur de Bretagne pour ASF). Globalement ces interventions sont en réaction, en réponse à une sollicitation ; on n'observe pas de démarche proactive sur ce thème.

- Soit la participation à des événements organisés et coordonnés par la MIR. A ce titre la semaine de la solidarité en 2005 est un exemple intéressant ; en effet le thème retenu portait sur le lien entre la lutte pour les droits, la démocratie et la solidarité internationale. D'après les comptes rendus établis par la MIR, l'AJCRPD et les autres associations ont été très peu actives pour cette manifestation : pas de participation aux ateliers de mutualisation inter-associatifs, pas de participation à la table ronde. On aurait pu penser que le thème allait mobiliser ces associations après le forum de Bandiagara sur l'excision, et dans le contexte de la réforme fondamentale engagée au Mali sur la démocratisation et la décentralisation. Certes aucune d'elles ne conduit d'actions spécifiques sur une telle question, mais toutes avaient à tirer de leur expérience réflexions et enseignements pouvant éclairer le thème choisi. On objectera que l'AJCRPD était alors en pleine restructuration après la période de crise, ce qui ne s'appliquait pas aux autres.

Pour notre part, cet exemple illustre le fait que ces associations, fonctionnant essentiellement grâce au bénévolat, ne considèrent pas l'éducation au développement comme un axe de travail prioritaire. Par conséquent, elles n'en ont ni le temps, ni les moyens, ni les compétences.

Une seule association nous a semblé avoir la préoccupation de l'éducation au développement : AVEC.

➤ Impacts générés

- **Au niveau des collèges**, les impacts sont essentiellement de l'ordre de l'ouverture et des échanges avec les élèves maliens : approche d'une autre culture, attention aux problèmes de développement...
- **En ce qui concerne les manifestations culturelles ou pédagogiques**, l'approche des impacts est plus difficile ; ils sont assez directement liés « au bruit de fond » qui existe : reportages, articles de journaux (Ouest France est de ce point de vue un bon média), magazines... De ce point de vue, la couverture médiatique a baissé sur la période 1999 – 2005 par rapport à la période 1987 – 1998 ; cette diminution est surtout due à la baisse du nombre de manifestations, à la montée en puissance d'autres thèmes de société tels que l'environnement, la mondialisation.

Cette diminution est aussi largement due à un manque de politique de communication sur la coopération au Mali de la part de l'ensemble des acteurs ; on aurait pu penser que l'AJCRPD constituait une bonne plateforme pour aborder ce type de sujet, mais il n'en a rien été ; d'une part l'AJCRPD a dû faire face à des évolutions fortes, d'autre part les autres associations ne font pas systématiquement l'effort d'être des membres actifs d'AJCRPD.

➤ Le contexte de l'éducation au développement à Rennes

Le rôle des associations dans cette dynamique est essentiel ; toutes considèrent qu'elles ont à diffuser leur expérience avec le plateau dogon : lettres d'informations, participations aux manifestations, interventions dans les écoles.

Cependant, aucune n'a de plans d'actions sur ce thème ; c'est un peu au coup par coup. Les associations considèrent que leur cœur de mission est l'appui au développement pour le pays dogon et non l'éducation au développement. Sur ce point, il y a un décalage évident entre la Ville de Rennes et les associations.

Par ailleurs, la Ville de Rennes soutient une autre association, le CRIDEV, dont une des missions clé est l'éducation au développement. Membre du réseau national RITIMO (Réseau des Centres de Documentation et d'Information pour le Développement et la Solidarité Internationale), cette ONG est reconnue comme « expert » sur cette thématique. Elle est d'ailleurs partie prenante de la charte de l'éducation au développement en 2006. Elle exerce sa mission à travers plusieurs types d'intervention :

- Intervention en milieu scolaire (une vingtaine par semestre) ;
- Formation des enseignants et militants associatifs sur ce thème ;
- Conduite d'études, élaboration de documents...
- Animation de « café citoyen » sur le Mali ...

Elle compte de nombreuses associations parmi ses membres. Elle dispose d'une personne à temps plein pour cette mission.

En outre, le CRIDEV et la MIR (dont le CRIDEV est un membre actif depuis longtemps) ont des relations régulières de dialogue, d'échanges, de travail notamment sur les problématiques qui concernent la solidarité internationale. Les deux coordinatrices font le point sur leurs actions réciproques deux fois par an, ce qui améliore les synergies possibles.

A contrario il ne semble pas y avoir de relations régulières et fonctionnelles entre les associations rennaises autour de l'AJCRPD et du CRIDEV. Pour l'exemple, d'autres associations intervenant au Brésil (Amar) ou encore au Niger (Tarbiyya Tatali) sont très actives au CRIDEV, y compris en matière d'éducation au développement.

Face à des associations intervenant au Mali, peu motivées pour assurer leur mission d'éducation au développement, mais aussi peu compétentes, il nous semble qu'il y aurait pertinence à construire un partenariat entre ces associations et le CRIDEV, avec l'appui de la MIR. Cette dernière pourrait apporter à la fois un appui pour l'organisation d'actions en éducation au développement et mettre à disposition des associations les outils pédagogiques leur permettant de mettre en valeur et de transmettre leur expérience au Mali. En allant un peu plus loin, on pourrait imaginer que la Ville de Rennes confie une mission générale d'organisation d'une action globale et concertée d'éducation au développement, dans laquelle viendraient prendre place les associations intervenant sur la région de Bandiagara. Ainsi dans un cadre formalisé, le volet éducation au développement des conventions pourrait-il mieux exister.

Points forts – Succès	Points faibles - difficultés
- réponse aux sollicitations d'interventions, pour ASF, AVEC, Pélican	- non respect des engagements éducation au développement prévus dans la convention Ville de Rennes - AJCRPD - les associations ne considèrent pas ce thème comme prioritaire et faisant partie de leur action et de leur engagement - pas de collaboration avec le CRIDEV, ni de synergies avec d'autres associations rennaises sur ce thème - peu de valorisation à Rennes de la coopération avec le plateau dogon

Opportunités	Menaces
- Les compétences et l'expertise du CRIDEV- Les ouvertures de plusieurs partenaires dont l'Education Nationale	- un refus de l'AJCRPD d'être active sur ce thème pouvant entraîner de nouvelles difficultés avec la Ville de Rennes - un découragement des bénévoles

De manière plus opérationnelle, nous présentons ci-dessous trois recommandations stratégiques en matière d'éducation au développement :

- Structurer une stratégie d'éducation au développement sur Rennes bâtie autour du CRIDEV avec l'ensemble des associations de solidarité internationale
- Accompagner l'AJCRPD pour qu'elle intègre complètement cet axe de travail au travers de relations formalisées avec la MIR comme avec le CRIDEV
- Valoriser davantage sur Rennes la coopération avec Bandiagara

En conclusion de cette deuxième partie :

Le bilan que nous venons de dresser montre de nombreuses réalisations ; toutes ont des impacts positifs. Avec le recul qu'apporte l'évaluation, un certain nombre de points forts comme de points faibles se retrouvent. L'objet du tableau ci-dessous est d'en présenter les principaux constats.

Points forts – Succès	Points faibles - difficultés
- La coopération est en phase avec l'objectif de promouvoir le développement du plateau - La coopération a permis un esprit de créativité au sein de plusieurs associations et ONG maliennes, notamment féminines - Contribution à la résolution des difficultés d'approvisionnement en eau potable ou d'irrigation agricole - Contribution à l'amélioration de la situation des femmes (revenus, santé et nutrition...) près d'1 femme active sur 2 sur le plateau¹⁷ - Appui au développement de la scolarisation des enfants, des filles notamment - Appui à lutter efficacement pour améliorer la sécurité alimentaire - Approche « intégrée » sur le village de Tougoumé - Développement des échanges interculturels notamment entre les associations impliquées directement - Importance de la rencontre avec les populations dogons pour les jeunes rennais en difficulté - Renforcement de compétences locales dans le domaine de la santé, de la production maraîchère et céréalière - Présence de la maison de la coopération et de la coordination à Bandiagara - Bon suivi des actions engagées tant par les associations rennaises que par leurs partenaires maliens ; partenariats de qualité mis en place	- Pas de véritables objectifs, mais plutôt des grandes orientations et des critères - inégale répartition des actions sur le territoire entre les communes, et inégal accès à l'information, notamment pour les villages et associations les plus éloignés de Bandiagara - Les PDSEC ne jouent pas assez leur rôle - Manque d'initiatives pour aller vers de nouveaux villages ou associations - Le problème de l'eau reste crucial - La sécurité alimentaire est toujours une forte préoccupation - Le volet éducation au développement à Rennes est actuellement très peu actif, en décalage par rapport aux objectifs de la coopération de la Ville de Rennes - Peu d'accompagnement des partenaires et bénéficiaires vers l'autonomie - Pas de « projet » pour la maison de la coopération au-delà de quelques orientations ; transfert et gestion de la Maison de la coopération à prévoir dans les meilleurs délais - pour de nombreuses actions de 2000 à 2004, les rapports d'exécution n'ont pas été fournis - Manque d'une vraie capitalisation, de mémoire institutionnelle, de communication

¹⁷ La notion de « femme active » mentionnée par la coordinatrice de Ya-G-Tu comprend les femmes en âge de travailler après la scolarisation (16 ans) et avant la vieillesse

Par delà ces rappels, l'évaluation permet aussi de dégager des pistes de travail pour le futur (qui sont reprises dans le chapitre des recommandations) comme des menaces (au contraire ce qui peut entraîner l'échec). C'est l'objet du tableau suivant.

Pistes de travail	Menaces
- mettre en avant les collectivités locales maliennes en utilisant réellement les PDSEC, en développant l'appui institutionnel, en contribuant au renforcement de la décentralisation - valoriser les acquis de la coopération dans deux directions : éducation au développement, amélioration des outils de décision et de suivi des projets financés - mieux identifier les secteurs prioritaires par rapport aux besoins des populations - valoriser la maison de la coopération	- absence de positionnement clair - manque de concertation avec les autres intervenants sur le plateau - manque de reconnaissance pour les communes maliennes - dilution des actions de la coopération rennaise.

3^{ème} partie : Evaluation du dispositif de coopération

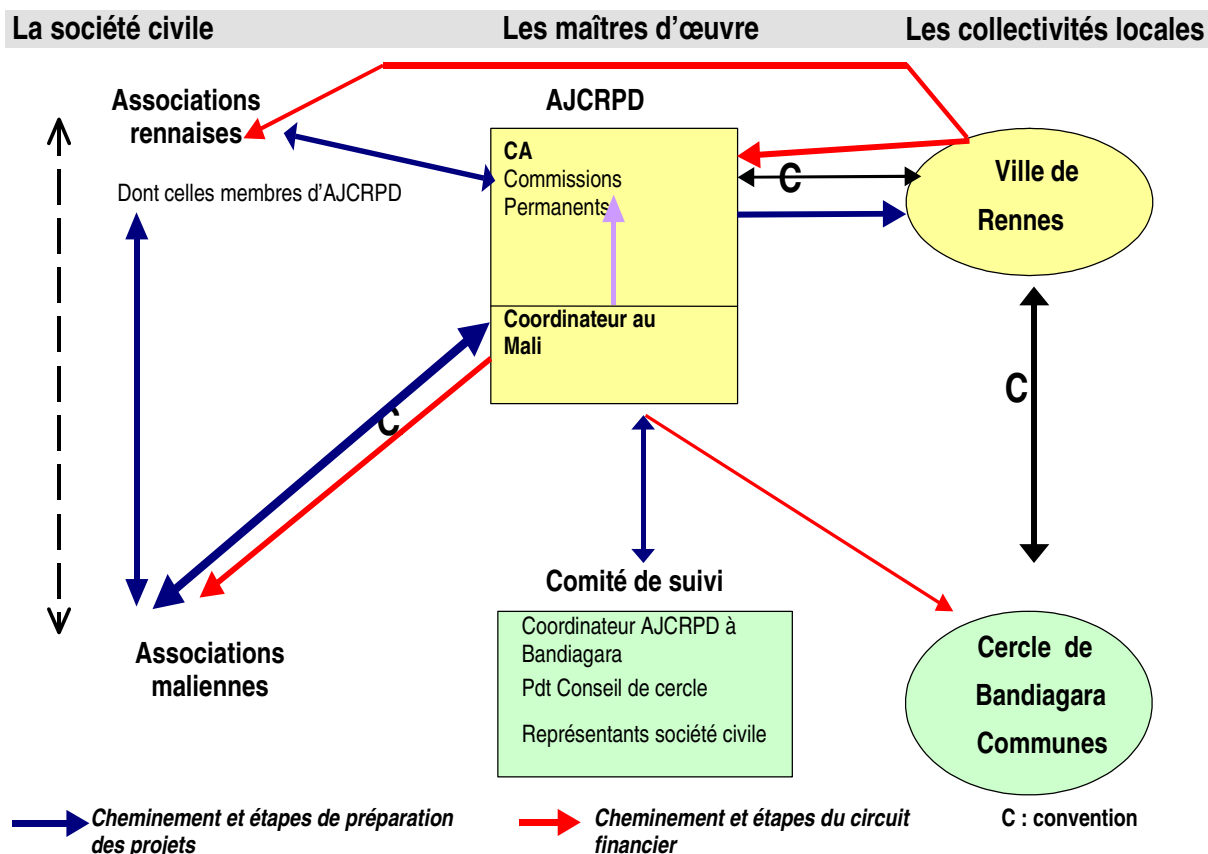
1 – Les acteurs, leurs rôles, leur relations

Le dispositif de coopération est basé au départ sur les choix de coopération faits par la Ville de Rennes en 1985 de s'appuyer sur les associations.

Dans un premier temps, cette coopération a fonctionné avec un comité de jumelage à Rennes, intégré à la Maison Internationale de Rennes jusqu'à son « autonomisation » par la création de l'AJCRPD en 1998, s'appuyant sur des ONG : Cimade de 1985 à 1988, puis à partir de 1990 le GRIF, le Pélican en 1991, AVEC en 1993.

Ce comité de jumelage a un interlocuteur au Mali sous la forme d'un comité de jumelage plateau dogon – Rennes, qui assure le repérage des projets et le suivi.

Schéma simplifié de l'organisation de la coopération entre 1999 et 2005



1.1 Les acteurs

➤ La Ville de Rennes

La Ville de Rennes a toujours affiché une volonté politique forte pour la coopération Nord – Sud avec l'affectation de 1/1000^{ème} de son budget à cette fin, dont 50% pour le plateau dogon. Cet objectif est tenu.

Au-delà, 3 périodes ont été identifiées dans l'évolution de cette coopération, auxquelles correspondent des implications différentes de la Ville :

- 1985 – 1994 : mise en place et structuration de la coopération ; c'est la période « tiers-mondiste » : élan de solidarité vers les pays sous-développés (commission Action sociale – aide au tiers-monde de la municipalité de Rennes), basé sur la « parole » des ONG et autres associations ; il faut attendre 1990 pour la 1^{ère} mission de la Ville de Rennes au Mali ;
- 1995 – 1999 : officialisation et restructuration du jumelage : période du jumelage, qui se traduit par la signature d'un accord de jumelage coopération entre la Ville de Rennes et le Cercle de Bandiagara, représenté par M. Oriba Sinayoko, Commandant du Cercle de Bandiagara. Une seconde mission des élus rennais se rend au Mali en 1998. Le suivi administratif assuré par la ville est un service minimum compte tenu d'une part des autres missions de la DRI et d'autre part du mode d'organisation de la coopération autour de l'AJCRPD
- 1999 – 2005 : développement des activités et mise en place de la décentralisation : c'est le début de la « coopération décentralisée », avec la création des communes au Mali et l'élection au suffrage universel des équipes municipales ; cette période est marquée par la signature de conventions entre le maire de Rennes et le Président du Conseil de Cercle ; depuis 1999, les élus rennais se sont rendus à 3 reprises au pays dogon (2000, 2002, 2005). Au cours de cette période, la DRI a créé un second poste de Chargé de Mission pour le suivi spécifique du budget général de la DRI et le suivi des conventions. Le titulaire de ce poste travaille avec la Chargée des Relations Nord-Sud, qui suit tous les projets financés sur le budget 1/1000^{ème}.

On assiste à une volonté de la Ville de Rennes, mise en œuvre par la DRI, de « remettre de l'ordre » et d'appliquer les règles prévues par la loi et par les conventions notamment en ce qui concerne la justification de l'utilisation des subventions. Les prises de décisions sur les projets ont, progressivement, été conditionnées au respect de ces règles. En février 2005, la DRI a alerté les élus sur un constat d'absence de rapports techniques et financiers pour plus de 80 % des subventions versées à l'AJCRPD entre 2001 et 2005. Il est rappelé la nécessité d'utiliser les modèles de rapports techniques et financiers applicables à toutes les associations bénéficiant de subventions. Les demandes de la Ville de Rennes en termes de rapports bâtis sur ce même modèle ont été constantes.

Cette remise en ordre est conduite dans la culture administrative de toute collectivité locale et après 15 années de relation de confiance avec les associations, sans pression forte avant 1999 de la part de la Ville de Rennes pour appliquer les conventions signées, notamment dans ses aspects de justification des financements accordés. Le renforcement du contrôle, certes nécessaire à des fins de bonne gestion de l'argent public, intervient dans le contexte de la loi du 12 avril 2000. Cette dernière relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations accroît les modalités de justification de l'emploi des fonds publics au travers d'un compte rendu financier. Elle renforce les moyens dont dispose la collectivité pour procéder au contrôle des fonds publics employés par l'organisme bénéficiaire. Il s'agit notamment de mettre à la disposition de tout citoyen des informations financières et juridiques concernant les associations subventionnées. Par ailleurs, la mise en place de la Loi d'Orientation sur les Lois de Finances (LOLF) de 2001 renforce également les exigences en termes de suivi évaluation.

Ce qui semble finalement avoir posé problème, c'est moins le fond, c'est-à-dire le besoin de rigueur et de procédures, que la représentation que chaque acteur s'est fait de cette remise en ordre. Peut-être certains responsables associatifs croient-ils que la ville veut remettre en cause son engagement sur le plateau dogon. Ce que ni la documentation que nous avons consultée, ni les entretiens ne démontrent.

Cette démarche est conduite à travers l'élaboration d'outils de suivi des conventions, par des relances régulières auprès des associations bénéficiaires et par des propositions de plans-types de présentation de budget, de rapport de projet...

Un second point est à relever : la quasi absence de la Ville de Rennes sur le plateau avec seulement deux missions d'élus rennais au Mali entre 1985 et 2000 ; depuis 4 missions ont eu lieu sur le plateau. Il faut attendre 2004 pour que la Ville de Rennes organise des missions au Mali indépendamment de l'AJCRPD. Cette faible présence sur le plateau explique aussi le décalage qui s'opère entre la Ville de Rennes et les associations, la Ville de Rennes et les élus maliens, notamment après la mise en place de la décentralisation.

En résumé, au moment de l'évaluation, 3 points essentiels sont à relever :

- la volonté de la Ville de Rennes de poursuivre cette coopération et d'y être davantage impliquée ;
- la mise en place d'outils de suivi, bien qu'encore largement inspirés d'un contrôle administratif ;
- la faible présence de la Ville de Rennes en tant que collectivité sur le terrain malien.

➤ **Le Conseil de Cercle**

Depuis 2001, le Conseil de Cercle est signataire de la convention avec la Ville de Rennes. Une délégation a été reçue à Rennes en 2005. Comme les autres collectivités maliennes, le Conseil se met en place autour de son assemblée, avec un exécutif composé du président et deux vice-présidents, d'une administration autour du secrétaire général (seul cadre). Si la loi lui a conféré de nombreuses compétences, toutes ne sont pas encore pleinement exercées. En 2003, le budget prévisionnel s'est élevé à 70 millions de F CFA (106 000 €), réalisé à 64%, tandis qu'en 2006 il est de 113 millions de F CFA (172 000 €) réalisé à 50%. Presque autant que le seul budget de la coopération de la Ville de Rennes pour le Mali.

Le Conseil de Cercle doit faire face à de nombreuses urgences, sans disposer de moyens suffisants, ni d'investissements, ni de suivi technique et administratif.

Le Conseil dispose d'un PDSEC dont 3 exemplaires ont été remis à la Ville de Rennes ; cependant il semble qu'aucune discussion de fond entre les 2 signataires de la convention de coopération n'ait porté sur ce document ou sur les priorités à traiter ensemble.

Pour le Conseil, la coopération doit accompagner le développement du plateau ; son président attend de la Ville de Rennes plus de lisibilité, des objectifs plus précis, plus ciblés et mieux affirmés. Il attend également d'être beaucoup plus impliqué dans le processus décisionnel et de gestion des fonds de la coopération.

Au moment de l'évaluation, 6 points essentiels sont à relever :

- la volonté du Conseil de poursuivre la coopération axée sur le développement du cercle ;
- le manque de lisibilité à tous les niveaux de la coopération ;
- le très faible poids dans les décisions de financement des actions ;
- la faible capacité du Conseil de Cercle d'être proactif par rapport à la coopération : force de propositions constructives, suivi des actions, communication... On est à ce jour sur un plan revendicatif plutôt que constructif ;
- l'absence de garanties qui permettraient de penser que le Conseil de Cercle serait en capacité de gérer efficacement la coopération et ses réalisations ;
- le PDSEC est très insuffisamment considéré par les acteurs comme le document de référence, de priorisation et de planification des projets du Cercle.

➤ **Les communes du cercle**

Elles sont 21, représentées par leur conseil municipal, son exécutif et son administration (là aussi très faible : un secrétaire général et un régisseur) ; toutes disposent d'un PDSEC. Elles ne sont pas représentées en tant que telles par le Conseil de Cercle, et toutes demandent à être mieux associées à la coopération avec la Ville de Rennes.

Deux points clés à relever :

- Les communes ne sont quasiment pas consultées pour le choix des projets ; le plus souvent, elles donnent un avis favorable pour les projets les concernant si ces projets sont en totalité ou en partie en conformité avec les PDSEC, et elles octroient des parcelles pour l'installation de projets économiques ou sociaux.
- le PDSEC est très insuffisamment considéré par les acteurs comme le document de référence, de priorisation et de planification des projets de la commune.

La commune de Bandiagara revendique clairement d'être l'interlocuteur de la Ville de Rennes, argumentant que cette coopération décentralisée doit se faire entre collectivités de même niveau, donc la Ville de Rennes avec la commune centre du plateau. Aussi, les communes éloignées regrettent-elles que la coopération avec Rennes ne les concerne pas davantage.

Au-delà de ces revendications, nos entretiens comme nos analyses montrent que les projets communaux soutenus ne découlent pas d'une stratégie de coopération, mais plutôt des relations interpersonnelles qui se sont établies entre certains élus et les membres des associations rennaises. Mis à part le volet hydraulique des premières années de cette coopération qui intéressait l'ensemble du territoire du cercle, aucune thématique forte ne concerne actuellement toutes les communes dans le cadre de la coopération Ville de Rennes – plateau dogon.

➤ Les services techniques

Les services techniques de l'Etat ou d'appui aux collectivités (CCC) apparaissent dans la mise en œuvre de certaines actions (par exemple CCC pour l'appui à l'élaboration des PDSEC, Service de l'Agriculture pour le projet semences contre oothèques), mais sont peu impliquées en amont des projets et des décisions. Ce que, pour notre part, nous estimons regrettable compte tenu des compétences accumulées, de la présence sur le terrain auprès de toutes les collectivités notamment.

➤ L'AJCRPD

Une vingtaine de membres constituent l'association aujourd'hui, qui dispose de 2 salariés :

- Un coordinateur malien à temps plein basé à Bandiagara : son rôle est surtout orienté vers le contact avec les porteurs de projet, l'appui au montage des projets, l'analyse de leur faisabilité... puis leur suivi une fois que le projet a été retenu et financé (environ 50 à 60% de son temps). Le reste de ses missions porte sur la gestion de la coordination et de la maison de la coopération (20%), puis la communication et les missions de supervision du siège (20%) et divers. Par contre il n'y a quasiment pas de temps dévolu à la participation aux coordinations des partenaires et des services pour les projets concernant le Cercle de Bandiagara, pas plus qu'il n'y a de capitalisation à partir de l'expérience accumulée depuis 1999 (date de création du poste). Cf. annexe 7 : tableau descriptif de la répartition du temps de travail du coordinateur par grand poste.

La relation entre le siège et le coordinateur nous paraît être distendue, à la limite de la défiance : le coordinateur malien est un courroie de transmission, un préparateur des dossiers qui n'a pas de vision d'ensemble ni de la politique de l'AJCRPD, ni de la coopération et de son fonctionnement ; aujourd'hui il semble que cette position soit induite par le mode de fonctionnement de l'association qui ne semble pas souhaiter que le coordinateur ait un véritable positionnement de cadre dans la gestion et la conduite de cette coopération.

En outre, l'histoire récente de l'association pèse sur l'état de cette relation : en effet durant la période de conflit avec la Ville de Rennes, les relations entre le siège et le coordinateur à Bandiagara ont été plus que réduites, ce dernier n'étant pas informé régulièrement de ce qui se passait à Rennes.

En fin de compte la nouvelle équipe, par souci évident de redresser la situation, a de fait concentré le pouvoir de décision sur Rennes pour mieux maîtriser les dossiers, la gestion financière, et être plus réactif. En outre, les différents entretiens conduits pendant l'évaluation aussi bien avec le coordinateur qu'avec le président nous laisse à penser que le poste est aujourd'hui insuffisamment défini au regard des enjeux de

développement et des axes de la coopération, et que les compétences du coordinateur sont partiellement utilisées.

Ainsi, on constate que plusieurs questions ne sont pas traitées ouvertement et collégalement, ce qui est générateur de tensions et d'ambiguïtés :

- Quelle doit être la place du coordinateur malien, son niveau de responsabilités, son évolution professionnelle... compte tenu à la fois de son profil, de ses motivations et aspirations, des besoins de l'association et de la coopération... ?
 - Comment définir plus précisément ses tâches, son programme de travail, son suivi et son évaluation ?
 - Comment intégrer son avis sur l'ensemble du programme de travail de l'association ... ?
 - Comment le mettre en confiance vis-à-vis des différents acteurs de la coopération ?
 - Quelles relations développer avec les autres acteurs pour qu'il soit le coordinateur de la coopération Rennes – Cercle de Bandiagara ?
 - Quels outils de gestion et de pilotage doit-on mettre en place pour une meilleure coordination des activités ?
 - Quelle doit être la place de la coordinatrice à Rennes, la complémentarité entre les deux postes... ?
- Une coordinatrice à mi-temps mise à disposition par la MIR : appui à l'analyse des projets, présentation des dossiers et relations avec la DRI de Rennes, suivi général de l'association. Ce qui nous a semblé marquant c'est le manque de lisibilité tant sur les tâches précises demandées que sur la gestion du temps avec la MIR ; en outre le volet éducation au développement est quasiment absent des missions du coordinateur à Rennes (ce qui d'ailleurs ne lui est pas demandé par l'association).

D'autre part, les modalités concrètes de gestion de ce poste de travail « chargé de mission solidarité internationale » en deux mi-temps différents pose question : ne serait-il pas plus intéressant pour tout le monde (AJCRPD, MIR, le salarié, la Ville de Rennes) que ce poste soit défini globalement, sous la responsabilité de la MIR :

- de façon à être un poste d'appui aux associations de solidarité internationale,
- et qu'en parallèle soient peut-être mieux précisés les besoins d'appui de l'AJCRPD et des autres associations intervenant au Mali, de telle façon que la MIR puisse apporter une réponse globale et cohérente ? que cette réponse passe par la mise à disposition du chargé de mission ou d'une assistante pour du suivi administratif et financier ?

L'association est organisée autour de son Conseil d'administration qui se réunit régulièrement chaque mois et de commissions qui se réunissent autant que de besoin, notamment pour l'étude des projets ; une dizaine de personnes sont très actives dans ce processus. Le travail fait par l'association repose sur un engagement fort de ses bénévoles.

A sa création, un des points forts de l'AJCRPD, est d'avoir mis en place des procédures et des outils pour se doter des moyens permettant d'une part de mieux identifier et formaliser des projets qui répondent bien aux besoins, d'autre part d'assurer une gestion plus rigoureuse, mieux « tracée » et plus transparente de la gestion des fonds octroyés. Ces démarches ont d'ailleurs conduit les responsables de l'époque à constater des malversations et à tenter de remettre le système en ordre. L'association a tenté dès la mise en place de la décentralisation de s'adapter à cette nouvelle donne, en cherchant à mobiliser les collectivités locales maliennes, sans qu'un plan précis d'actions n'ait été proposé.

Lors de la mission d'évaluation, nous avons constaté que ces procédures et outils n'étaient plus utilisés. Certes l'association cherche à remettre de l'ordre et des procédures en place mais la carence dans ce domaine est réelle. De plus le conflit a laissé des traces avec la « disparition » d'une partie des archives ce qui pénalise aujourd'hui l'AJCRPD pour clore une partie notable des dossiers 2000 à 2004, et répondre aux demandes de rapports techniques et financiers de la Ville de Rennes.

En second lieu, nous constatons que l'association organise régulièrement plusieurs missions de supervision par an à Bandiagara : au minimum 2, mais plus souvent 3 à 4, dont une effectuée par un membre de l'association dans le cadre d'autres projets. Une des questions évaluatives portait sur les effets de ce suivi.

Notre réflexion, basée sur l'analyse des rapports de mission et leurs perceptions par les différents acteurs, nous amènent à formuler 5 points :

- indéniablement un des engagements des bénévoles est de pouvoir suivre sur le terrain les projets qu'ils analysent et soutiennent auprès de la Ville ; leur participation aux missions de suivi est donc logique ;
- l'espacement entre certaines missions (décembre et février) nous semble trop courte pour permettre au coordinateur malien d'avancer sur les objectifs qui lui sont fixés ;
- la multiplicité des interlocuteurs ne facilite pas la relation siège – coordination : multiples demandes, dilution des responsabilités, forte mobilisation du coordinateur en temps, en énergie...pas forcément justifiée.
- le nombre de missions est nettement supérieur à ce qui se pratique dans la plupart des ONG et projets de développement, à savoir une mission de supervision par an et une mission des coordinateurs terrain au siège chaque année, souvent au moment des assemblées générales.
- enfin, le coût de ces missions est pris en charge intégralement par la Ville de Rennes, souvent sur demande de l'association effectuée à posteriori ; davantage de rigueur de gestion nous paraît nécessaire, avec une participation financière effective de l'association : par exemple la Ville de Rennes pourrait financer une mission de supervision par an pour une personne et une mission par an du coordinateur malien à Rennes, à charge de l'association de financer d'autres déplacements en recherchant d'autres sources de financement .

Les points clés à retenir :

Points forts	Points faibles – difficultés
- un engagement fort des bénévoles - la coordination à Bandiagara, bien intégrée dans le milieu et appréciée de l'ensemble des acteurs - une bonne utilisation des fonds affectés, conforme aux objets prévus - une équipe prête à évoluer - des relations pacifiées avec la ville	- les bénévoles ne sont en général pas des spécialistes du développement local en Afrique - manque évident d'outils de suivi et de pilotage de la coopération et des projets ; absence de capitalisation qui permettrait d'alimenter un outil de suivi et de pilotage - manque de dialogue et de communication siège – coordinateur à Bandiagara qui s'explique à la fois par des moyens techniques défaillants sur le plateau (connections internet mauvaises...) et par une défiance manifeste vis-à-vis du coordinateur (éloignement, nouvelle équipe dirigeante fin 2005, culture différente, plus grande proximité de l'animatrice à Rennes...) - de même la répartition des rôles entre les 2 coordinateurs n'est pas optimum : trop de doublons, positionnement de l'un vis-à-vis de l'autre pas suffisamment clair et précis... - pas de synergies avec la MIR, ni avec le CRIDEV - incompréhensions par rapport aux demandes de rapports techniques et financiers de la DRI (en train de disparaître) - besoin de davantage de rigueur dans le suivi du travail terrain et des missions correspondantes

➤ Les associations rennaises

Quatre associations sont régulièrement porteuses de projet avec le plateau dogon : Prisme, Pélican, Avec, ASF, et une dizaine d'autres occasionnellement. En règle générale, ces associations étudient leurs projets en interne, en lien avec leurs partenaires maliens (associations, ONG, service régional de la santé, communes ou villages...), puis les soumettent à l'AJCRPD pour être présentés au financement. Elles sont supposées être adhérentes de l'AJCRPD, mais n'y sont pas forcément actives (manque de temps, éloignement des responsables par rapport à Rennes, manque elles-mêmes de membres actifs pour déléguer quelqu'un régulièrement...) alors qu'elles perçoivent bien l'intérêt de rencontrer les autres acteurs à travers l'AJCRPD.

Points forts	Points faibles – difficultés
- un engagement fort des bénévoles - des relations fortes et de confiance entre les associations rennaises et leurs partenaires maliens - une dynamique d'échanges interculturels, qui perdurent au-delà des séjours au Mali - Une présence dans des villages éloignés - un souci de n'envoyer sur le terrain que des gens préparés	- manque évident d'outils de suivi et de pilotage de la coopération et des projets ; absence de capitalisation qui permettrait d'alimenter un outil de suivi et de pilotage - peu d'action en éducation au développement, et de valorisation de la coopération avec le Mali - incompréhensions par rapport aux demandes de rapports techniques et financiers de la DRI (en train de disparaître) - besoin de davantage de rigueur dans le suivi du travail terrain et des missions correspondantes

➤ Les associations et ONG maliennes

De plus en plus présentes dans le dispositif de coopération, on peut en fait distinguer deux cas de figure :

- Les ONG ayant vocation à accompagner des actions de développement ou de distribution d'aide alimentaire dans les communes, les villages, les groupements : Ya-G-Tu, AGVF, HDS, Molibemo, Gaas Mali, APH. Ces ONG (cf. annexe 8) ont considérablement évolué depuis 1999 – 2000, et ont acquis progressivement de solides savoir-faire, des compétences reconnues et sont bien implantées sur le plateau.
La mission d'évaluation a constaté qu'elles sont sollicitées dans la mise en œuvre d'actions de coopération, que des liens se sont tissés entre des associations rennaises et ces ONG (ASF et AJCRPD, Prisme, Pélican – Ya-G-Tu, AVEC – HDS, AJCRPD – Molibemo...). Cependant on peut affirmer qu'elles pourraient apporter beaucoup plus dans le dispositif de coopération.
- Les associations porteurs de projet (ex APAF, TYT... cf. annexe 6) sont bénéficiaires des aides de la coopération ; le travail d'appui et de suivi de l'AJCRPD est essentiel à la bonne évolution des projets et de ces structures qui globalement ont besoin de devenir plus « professionnelles ».

1.2 Les relations entre les acteurs

Les relations entre acteurs sont régies par différents types de règle et sont plus ou moins importantes.

➤ La Ville de Rennes et le Conseil de Cercle :

Les deux partenaires ont signé une convention de coopération le 22 octobre 2001. Cette convention très générale rappelle les origines de cette coopération, décide de sa pérennisation, fixe les grands principes (auto-développement intégré du plateau, développement des échanges entre citoyens, meilleures connaissances et compréhension mutuelles), les conditions de mise en œuvre des projets.

L'analyse de la convention montre à la fois une absence d'objectifs généraux comme spécifique, et s'appuie sur un système de mise en œuvre qui n'intègre pas la décentralisation.

Au-delà de cette convention, les relations entre les deux partenaires sont irrégulières (rencontres en 2002, 2004, 2005) et ne sont pas organisées autour d'un programme construit de coopération dont on peut déterminer des objectifs, des résultats attendus... Pas plus qu'il n'y a de communication formalisée. De ce fait on observe une réelle carence dans l'échange entre partenaires :

- pas d'accord sur les critères essentiels ; par exemple concernant la maison de la coopération,
- le Conseil de Cercle n'a pas de vision d'ensemble de la coopération sur le plateau,
- les échanges portent peu sur les axes stratégiques à développer, par exemple à partir du PDSEC du cercle

➤ **Avec la ville de Rennes et les 21 communes**

Le seul lien direct qu'il y ait eu, est la signature de la convention pour l'équipement des communes. La Ville de Rennes aurait souhaité aller jusqu'au bout de la démarche de coopération, en versant les fonds correspondants directement sur les comptes des communes. Malgré un fort engagement de la Ville de Rennes, ce n'a finalement pas été possible compte tenu à la fois des réglementations françaises et de leur interprétation par les services payeurs des collectivités locales et de la réglementation malienne, notamment l'unicité de caisse qui ne garantit pas à la commune la disponibilité immédiate des fonds qui lui sont adressés.

La résolution du problème a été finalement « classique » : à savoir la mise à disposition des fonds à un opérateur (en l'occurrence l'AJCRPD) qui, lui, en assure le transfert vers les comptes des communes dès réception. On remarque aujourd'hui que la plupart des collectivités locales françaises procèdent de la sorte.

Au-delà de cette action, les communes qui ont bénéficié de l'appui de la coopération de la Ville de Rennes, sont celles qui ont su créer avec les ONG rennaises des relations de travail, d'entente et d'échanges interculturels, plus qu'en répondant à un ensemble de besoins analysés en fonction de priorités établies par l'ensemble des 22 collectivités du cercle.

➤ **Avec la Ville de Rennes et l'AJCRPD**

Ici encore, une convention en date du 8 novembre 2004 conclue pour une durée de 3 ans détermine les relations entre les deux partenaires, elle définit les missions que la ville reconnaît à l'AJCRPD (aide au développement durable, éducation au développement, participation à la dynamique inter-associative de l'agglomération rennaise), les modalités de suivi et d'information de la Ville de Rennes pour chacun de ces 3 axes, les moyens et dispositions financières, l'usage des subventions, les modalités de versements, de suivi comptable...

Sur le papier, cette convention est précise et aurait dû faciliter les relations avec la Ville de Rennes. Dans les faits, son application a plutôt cristallisé un conflit latent dû probablement au passage d'une relation basée sur la confiance a priori à une relation plus contractuelle avec des devoirs et des obligations impliquant de fait un décalage fort entre les motivations, l'engagement et le mode de travail des bénévoles de l'AJCRPD et les élus et le personnel de la Ville de Rennes.

Le conflit a aussi été attisé par des difficultés de communication entre partenaires. Le nouveau Directeur Général des Services de la Ville de Rennes a mis fin en janvier 2004 à la participation de l'administration aux Conseils d'administration de l'association. Ces conseils se tenaient en même temps que le conseil municipal, empêchant l'élue de s'y rendre. Sa demande répétée d'en changer le calendrier n'a jamais été suivie d'effet, ce qui n'a pas permis un contact direct entre les élus associatifs et l'élue municipale. Toutefois, la communication entre la DRI et les chargés de missions successifs n'a jamais posé de problème.

Le conflit et son règlement ont laissé des traces (non représentation à l'assemblée générale de l'ensemble du bureau de l'AJCRPD en 2005, ressentiments, moindres relations avec les parties maliennes...). Un nouveau bureau a pris le relais au sein de l'AJCRPD en septembre 2005 après une période transitoire de 6 mois, donnant ainsi la possibilité d'apaiser les relations entre partenaires, sans pour autant que tout soit résolu. En particulier 2 points sont à souligner :

- Le manque de rapports techniques et financiers pour les subventions accordées, notamment pour les années 2000 – 2004
- Une reprise de l'activité concentrée sur le 1^{er} axe de la convention (aide au développement)

➤ **Avec les autres associations rennaises :**

Après accord de la Ville de Rennes, les subventions votées sont notifiées par courrier. Dans la phase de réalisation, puis de rapportage final, les relations avec l'AJCRPD ne sont pas systématiques : certaines associations continuent d'informer l'AJCRPD sur leurs projets, d'autres non. Ceci ne permet pas à l'AJCRPD de disposer d'une information exhaustive et à jour de l'ensemble des actions de coopération avec le plateau, ni de dégager des évolutions socio-économiques de ce qui est réalisé.

Au-delà du constat, on doit, nous semble-t-il, s'interroger sur la vocation de l'AJCRPD ; devenue une association opératrice de projets, on a l'impression qu'elle aurait pu jouer un rôle fort de plaque tournante avec l'ensemble des associations rennaises intervenant en pays dogon : donner de la cohérence par rapport à l'ensemble des interventions, piloter sur Rennes une action de communication coordonnée des associations sur leurs actions au Mali...

➤ **Entre l'AJCRPD et les structures maliennes :**

Avec les associations maliennes bénéficiaires, une convention précise les modalités de mise en œuvre et de financement des projets retenus ; en outre la présence et le suivi du coordinateur à Bandiagara facilite les relations. Pour les petits projets, l'association met à disposition les fonds correspondants sur son compte au Mali, géré par le coordinateur, tandis que les projets plus importants sont traités directement par le siège, après que le coordinateur ait vérifié l'état d'avancement des projets sur le terrain.

De ce mécanisme, trois points clés sont à souligner :

- le rôle-clé du coordinateur dans l'accompagnement de ces associations pour leur permettre de bien formaliser leur projet, pour faciliter la mise en place des démarches de suivi pendant la réalisation,
- l'absence de règles claires dans le soutien à ce type de projets
- le faible engagement de l'AJCRPD pour accompagner ces associations vers l'autonomie, par des formations adaptées, des conseils de gestion, d'investissements ...

Avec les collectivités locales et instances de l'Etat, les relations sont peu formalisées, au-delà du comité de suivi de la coopération composé du président du Conseil de Cercle, du Préfet et du coordinateur.

2 – Le processus de décision

A ce jour, le processus de décision est essentiellement rennais, en l'absence d'un « interlocuteur » malien ; le comité de jumelage plateau dogon – Rennes n'existe plus (à la suite de sa dissolution par le Préfet Coulibaly en 1998, aucun nouveau comité n'a pu être mise en place durablement).

Donc les projets sont identifiés, collectés, analysés et transmis au siège de l'AJCRPD :

- soit par le coordinateur de Bandiagara, après avoir sollicité l'avis des élus concernés ,
- soit par les autres associations rennaises, après avoir sollicité l'avis de leurs partenaires maliens, ou avoir déterminé avec eux leurs nouveaux projets lors de la réalisation de l'action précédente sur le terrain.

L'AJCRPD, à son tour, étudie les projets déposés et décide ou non de les présenter au financement de la Ville de Rennes, ou de les faire réétudier, ou de les rejeter.

Une fois transmis à la Ville de Rennes, la DRI examine à son tour les projets qui lui sont présentés, établit un rapport soumis au GSRI (groupe de suivi des relations internationales) qui rend un avis avant la présentation au Conseil Municipal. C'est seulement après le vote du Conseil Municipal que les projets sont définitivement acceptés.

Ce processus de décision montre que la décentralisation malienne n'a pas encore été prise en compte complètement : les collectivités maliennes ne sont pas décisionnaires dans l'application de la convention de coopération. En outre, les responsables de cette coopération ont cherché à recréer en vain un comité de jumelage malien. Dans le contexte actuel, le comité de jumelage n'est plus une solution pertinente : elle ne correspond pas à la nouvelle donne juridique malienne,

elle instaure un niveau de pouvoir qui revient à passer par-dessus les instances élues au suffrage universel et pose dès lors la question de sa légitimité. Il nous semblerait plus adapté d'aller vers une instance de la coopération issue des collectivités signataires de l'accord de coopération, qui soit véritablement le niveau du pilotage et de décision de la coopération, aussi bien dans la détermination des objectifs, des actions, de la mise en œuvre, du suivi évaluation... Pour faciliter la gestion de la coopération, la fonction mise en œuvre devrait être confiée à des opérateurs rennais ou maliens, selon les objets et actions conduites.

3 – Forces et faiblesses du dispositif

De manière très claire, nous pouvons affirmer en réponse aux questions évaluatives les points suivants :

- Le seul objectif qui fasse sens aujourd'hui pour les différents partenaires est l'appui au développement du plateau ; au-delà de cette formulation, aucun des partenaires n'a la même vision de ce que doit être aujourd'hui la coopération ; la Ville de Rennes attend de son partenaire malien plus d'engagement sur les priorités et les axes d'intervention à privilégier, alors que le Conseil de Cercle attend de la Ville de Rennes qu'elle lui dise ce qu'elle veut faire sur le cercle.
Le nouveau contexte de la décentralisation au Mali n'a pas été pris en compte. Il n'a pas permis la refondation de la coopération, il n'a malheureusement pas conduit à une redéfinition des objectifs et à un réel dialogue entre les collectivités.
- Au-delà de la réussite des actions conduites, on peut également constater que l'ensemble des actions ne forme pas un tout cohérent qui donnerait tout son sens à la coopération entre la Ville de Rennes et les collectivités locales maliennes du cercle de Bandiagara.
- Ce qui rapproche les deux partenaires est leur volonté de participer à la consolidation des collectivités locales maliennes dans une dynamique de développement durable ; ce qui pourrait les éloigner porte sur la façon de traduire et mettre en œuvre cette approche.
- Rien dans le dispositif actuel ne peut garantir une répartition équitable de l'aide de la Ville de Rennes entre les différentes zones du plateau, ni entre les différentes priorités : pas de base de données chiffrées, ni cartographiques, pas d'analyse stratégique, pas de concertations approfondies avec les collectivités locales et les autres partenaires du développement, pas de travail de fond à partir des PDSEC...
- Le dispositif actuel ne permet pas non plus une bonne communication entre les partenaires et un suivi consolidé de l'ensemble des actions conduites par différents partenaires et associations.
- Le dispositif actuel porte la garantie de la bonne utilisation des fonds alloués, c'est-à-dire qu'ils financent bien ce pour quoi ils ont été demandés ; malgré l'absence de rapports techniques et financiers pour près de la moitié des projets, nos visites, observations et analyses des dossiers de projets, nous permettent de formuler ce commentaire. Par contre ce dispositif ne garantit pas une bonne valorisation des ressources humaines disponibles à chaque niveau de coordination

Points forts	Points faibles - difficultés
- La forte volonté des partenaires (Ville de Rennes, Conseil de Cercle, AJCRPD) de poursuivre et de pérenniser la coopération - Le fort engagement des bénévoles des associations rennaises et maliennes - La présence de la maison de la coopération et de la coordination à Bandiagara - La coopération permettant un esprit de créativité à plusieurs associations et ONG, notamment féminines - Mise à part une période ancienne, le dispositif a garanti une bonne utilisation des financements de la coopération, un réel engagement humain des associations et ONG de chaque côté	- Pas de véritables objectifs, mais plutôt des grandes orientations et des critères généraux - l'implication de la Ville de Rennes n'est pas assez importante sur le terrain - Le processus de décision a été longtemps piloté par l'AJCRPD et par le comité de jumelage de Bandiagara ; cependant depuis plusieurs années, la partie malienne est peu fonctionnelle (la forme comité de jumelage n'est plus un instrument pertinent pour le pilotage de la coopération actuelle), et très peu associée aux décisions - la communication entre les partenaires nous semble très insuffisante - La coordination de Bandiagara est un élément clé, dont le potentiel, de notre point de vue, est insuffisamment exploité ; par contre la coopération est peu présente dans les concertations au niveau du cercle (CLO, cadre de concertation des ONG et partenaires...) et fait peu appel aux partenaires locaux - la synergie entre coordination à Rennes et à Bandiagara est insuffisante (doublons, manque de communication...), - les relations entre l'AJCRPD et les deux principales associations d'appui pour les associations de solidarité internationale (MIR et CRIDEV) sont inexistantes ou peu actives (pas de rôle moteur alors que la coopération avec Bandiagara utilise 50% du 1/1000^{ème} !) - Peu d'accompagnement des partenaires et bénéficiaires vers l'autonomie - Le volet éducation au développement à Rennes est actuellement peu actif, en décalage par rapport aux objectifs de la coopération pour Rennes - absence d'outils et de procédures formalisées partagés entre les acteurs, pour l'instruction, le suivi et le pilotage des projets et de la coopération - Manque d'une vraie capitalisation, de mémoire institutionnelle, de communication

4^{ème} partie : enjeux et recommandations

1 – Retour sur les grands objectifs de la coopération Ville de Rennes – Bandiagara

La Ville de Rennes a basé sa coopération avec le Mali sur quelques grands objectifs et sur 3 postulats fondateurs. L'évaluation permet d'en apporter une lecture critique à partir de leur formulation initiale.

1.1 Des objectifs trop généraux

La première remarque est de constater que ce qu'on appelle ici objectifs sont plutôt des grandes orientations. A aucun moment de la vie de la coopération, celles-ci n'ont été transformées en objectifs généraux et spécifiques, quantifiés, évaluables... Pas plus l'analyse documentaire que nos entretiens ne nous ont permis de reconstituer des objectifs. Ces grandes orientations ont en fait fonctionné comme des critères servant à vérifier la recevabilité des projets. Sur 20 ans de coopération, l'évaluation pose quelques constats :

➤ **Permettre de promouvoir un "auto-développement intégré¹⁸ et durable du Plateau Dogon"**

On peut dire que l'essentiel des projets s'inscrit bien dans cette orientation au contour flou, puisque aucune définition n'en a été donnée. Chaque partenaire en a son idée et chacun suppose qu'on parle de la même chose... à voir !

Au-delà, quelques impacts marquants sont à relever :

- Les efforts en matière d'hydraulique ont eu des impacts durables : la plupart des puits sont toujours en état de marche, les travaux réalisés à Bandiagara ont permis l'approvisionnement en eau de la commune pendant une dizaine d'années en attendant une approche plus globale de la gestion de l'eau potable actuellement repris dans un vaste programme de travaux avec d'autres partenaires. En outre une meilleure maîtrise de l'eau potable est un facteur important d'amélioration de la santé et de la réduction des maladies d'origine hydrique et en particulier, le ver de guinée...
- Le taux de scolarisation a réellement fortement augmenté dans les villages qui ont bénéficié de la construction d'écoles, notamment pour les filles ;
- Les actions de santé ont permis une amélioration de la situation des femmes enceintes et des jeunes mères ;
- Le développement du maraîchage combiné aux actions de l'amélioration de la nutrition a eu des effets positifs sur la santé des populations cibles ;
- La diversification des productions agricoles, l'amélioration de la production des cultures, en particulier les céréalières, ont contribué à la satisfaction des besoins alimentaires et à l'amélioration des revenus...

➤ **Contribuer à un développement économique et social répondant aux besoins exprimés par les autorités locales**

En ce qui concerne ce point, nous pouvons affirmer que les projets répondent aux grandes préoccupations portées par les autorités : l'eau, la santé, l'éducation, l'amélioration économique... Pour autant et surtout pour la période récente, les autorités ont plus souvent donné leur aval aux projets présentés par l'AJCRPD et les associations qu'ils n'ont été moteurs dans la définition d'axes de travail ou demandeurs d'interventions précises.

¹⁸ ce terme n'est pas défini dans la convention

➤ **Associer les populations concernées (femmes et hommes) à la conception et à la mise en œuvre de projets**

Pour ce critère, nous constatons trois cas de figures :

- les projets portés par des associations maliennes qui sollicitent l'appui de l'AJCRPD pour élaboration d'un projet fiable ;
- les projets portés par les associations rennaises (Pélican, Avec...) qui s'appuient sur des partenaires maliens pour la mise en œuvre. Les partenaires sont associés au cadrage des conditions de mise en œuvre. Ils sont aussi porteurs des besoins des populations et des villages dans lesquels ils interviennent, ce qui leur permet d'améliorer si besoin la pertinence des projets ;
- les projets élaborés à la demande explicite des collectivités locales maliennes ou rennaises.

Au-delà de la nécessaire consultation, nous devons souligner que les populations concernées ne sont pas impliquées dans la décision finale de financement de leurs projets. En cela, nous rejoignons le constat dressé par Benoit Humeau (rapport sur les projets financés par la Ville de Rennes dans le cercle de Bandiagara) soulignant par ailleurs que 8 projets seulement sur 92 présentent un indice de coopération élevé.

➤ **Offrir aux citoyens rennais une occasion d'ouverture au monde et d'enrichissement par les valeurs traditionnelles Dogons de solidarité et de respect d'autrui**

Sans aucun doute, la coopération de la Ville de Rennes avec le cercle de Bandiagara a facilité des échanges interculturels. En effet, les rennais qui ont réellement trouvé une occasion d'échanges et d'enrichissement sont ceux qui sont directement impliqués sur les projets : bénévoles des diverses associations (une centaine de personnes), les stagiaires (une trentaine de personnes), les jeunes bénéficiaires des stages de formation Prisme (150 jeunes), les jeunes participants des chantiers AVEC (environ 200 participants pour 400 personnes intéressées au départ depuis la création de AVEC) et les clubs de jumelage du milieu scolaire.

De manière plus générale, les actions d'éducation au développement, les manifestations culturelles (fêtes des cultures, marchés du monde...) ou éducatives (semaine du développement durable...) amènent plus une sensibilisation à cette problématique, à la situation du pays dogon, que de véritables échanges.

Sur la période d'évaluation proprement dite, force est de constater que la dimension d'éducation au développement est très pauvre, voire quasi absente des activités de l'AJCRPD, bien que cette dimension constitue un axe essentiel de la convention entre la Ville de Rennes et cette association. Aujourd'hui, on peut dire que les associations et leurs administrateurs ne considèrent pas l'éducation au développement comme une de leurs priorités, ni même comme un engagement qu'ils auraient à honorer vis-à-vis de la Ville de Rennes et des collectivités locales maliennes.

➤ **Constituer un ensemble d'actions complémentaires**

Les thèmes d'actions se complètent de manière évidente au regard des axes prioritaires qui apparaissent dans les PDSEC. Cependant, peu d'actions sont conçues de manière complémentaire les unes par rapport aux autres afin de créer des synergies et d'apporter une contribution plus complète au développement du cercle.

Par exemple lorsque Ya-G-Tu conduit une action de développement en coordonnant des interventions avec ASF et Pélican, les animatrices de l'ONG constatent la mise en place « d'un cercle vertueux » : créations d'activités génératrices de revenus des femmes → plus de revenus disponibles pour la famille → alimentation améliorée → problèmes de santé mieux pris en compte → scolarisation améliorée → davantage de vie sociale ... Pour Ya-G-Tu, compte tenu de son expérience, cette dynamique est la plus intéressante en matière de développement.

Dans un autre contexte, le partenariat entre les associations Prisme, les Amis de Tougoumé et le village de Tougoumé a permis aussi une bonne complémentarité des interventions, sans que la démarche ait été aussi formalisée que ce qu'essaie de faire aujourd'hui Ya-G-Tu.

Il est donc clair que la complémentarité existe entre les thèmes d'actions, sans que dans la plupart des cas elle ait entraîné de véritables synergies ou effets de levier.

➤ **Permettre d'éviter la croissance de la population urbaine et la désertification rurale**

Sur ce critère, malgré une forte ambition de la part des partenaires de la coopération, le constat est plus cru : les actions conduites n'ont empêché ni la croissance urbaine, notamment de la ville de Bandiagara, ou encore de celle de Sangha,

ni l'exode structurel dû au déficit chronique de la production céréalière, ni l'exode plus ou moins temporaire pour des études, du travail, etc.

1.2 Retour sur les 3 postulats fondateurs de la coopération

➤ Postulat n°1 : placer le secteur associatif au centre de la coopération

Les délibérations de 1985 mettent le secteur associatif et la population au centre de la politique de coopération décentralisée en direction des pays en voie de développement. La coopération de collectivité à collectivité, présente dans les autres branches de la coopération décentralisée vers les pays émergents (Europe de l'est notamment), n'est pas explicitement indiquée.

Dans le contexte actuel, on constate que la coopération basée sur le secteur associatif marche bien pour tout ce qui relève des dynamiques et des champs de la vie associative. Par contre le volet de la coopération institutionnelle entre collectivités nous semble aujourd'hui inexistant, ce qui crée un décalage entre la Ville de Rennes et les élus maliens. En effet, ceux-ci sont en attente d'une coopération plus en phase avec leurs préoccupations et les objectifs de développement de leurs collectivités tels qu'ils les ont déterminés dans les PDSEC.

De notre point de vue, ce principe doit évoluer de façon à garder le volet associatif et formaliser un volet de coopération institutionnelle.

➤ Postulat n°2 : coordonner l'approche de la Ville de Rennes avec les autres initiatives locales (autres collectivités et associations)

Quelle a été la réalité de cette approche sur la période ? Quels ont été les mécanismes mis en place pour garantir cette coordination ?

Jusqu'à une date récente, il n'y a pas eu dans la période 1999 – 2005, de véritable coordination avec les autres initiatives. On notera toutefois que l'AJCRPD et l'AIVM échangent sur leur programme et ont parfois collaboré sur quelques projets. Cette démarche reste limitée, d'autant que chacune de ces deux associations ne se retrouve pas forcément dans les pratiques de travail de l'autre.

Comme nous l'avons déjà évoqué, une des préoccupations récurrentes des élus maliens est l'absence absolue de concertation entre l'ensemble des partenaires au développement qui interviennent sur le plateau.

Aussi, l'absence de la coordination de Bandiagara dans les instances de concertation du cercle ou régionale, ne permet pas finalement de mobiliser d'autres partenaires et d'utiliser l'apport de la Ville de Rennes comme effet de levier. Par exemple la mobilisation du programme actuel Ariane (Appui et Renforcement des Initiatives des Acteurs Non Étatiques) permettrait de renforcer l'appui aux ONG maliennes soutenues par la Ville de Rennes.

➤ Postulat n°3 : affecter 50% de la provision annuelle de la Ville de Rennes pour l'aide au développement en direction du Mali

Cette affectation permet-elle de répondre à l'ensemble des besoins et des demandes auxquelles la Ville doit faire face ? Ce financement a-t-il permis de garantir un équilibre entre les projets au Mali et les projets d'éducation au développement à Rennes ? A-t-il entraîné des effets non escomptés ?

La réponse à la première question nous semble plus du ressort politique que technique. En effet, pour satisfaire l'ensemble des besoins et des attentes des élus, ce budget ne saurait suffire. La question nous semblerait plutôt à formuler autrement : l'apport de la Ville de Rennes est-il pleinement valorisé ? Nous serions tentés d'y répondre par non, car faute de véritables objectifs et stratégie de développement, faute de synergies avec d'autres programmes et acteurs, on ne peut pas affirmer que cette moitié du millièmème amène tout l'impact que l'on peut attendre d'un tel montant et de l'engagement d'une ville comme Rennes.

L'affectation de ces 50% n'a pas limité les projets d'éducation au développement à Rennes. L'insuffisance sur la période récente peut être attribuée au manque d'initiatives ou de projets des associations rennaises.

2 – Enjeux actuels au regard de la coopération Ville de Rennes – Bandiagara

2.1 Les enjeux tels qu'ils ressortent du forum de Bandiagara

Depuis plus d'une quinzaine d'années, le cercle, comme l'ensemble du plateau Dogon, est confronté à de grandes difficultés et problèmes persistants. Malgré les multiples tentatives de l'Etat et des partenaires au développement, la situation des conditions de vie des populations restent toujours précaire. Face à cette situation, en début de l'année 2006, les élus communaux du cercle ont émis l'idée de se retrouver pour une concertation sur le devenir de leur cercle. L'initiative a été portée à la connaissance de l'association des ressortissants de Bandiagara, dont le siège est à Bamako. L'information fut élargie à l'ensemble de la diaspora tant au niveau national qu'international.

A l'issue des différentes rencontres de concertation, l'initiative s'est transformée en Forum de développement qui a impliqué l'ensemble des couches socioprofessionnelles du cercle, l'Etat et les partenaires au développement. Le forum s'est fixé comme objectifs d'(e):

- améliorer le document de « Plan d'Actions pour le Développement Economique Social et Culturel du cercle », produit à partir d'une analyse de l'ensemble des PDSEC des communes pour parvenir à la production d'un document complet et crédible ;
- faire un état des lieux des opportunités existantes en terme d'appui, et de celles en cours de traitement ou d'étude ;
- étudier les possibilités de mobilisation de ressources financières internes et externes.

Le forum s'est déroulé du 26 au 28 février 2007, à Bandiagara. Il a regroupé environ 300 participants. Les participants repartis en commissions, ont travaillé sur les principaux défis et enjeux majeurs auxquels le cercle est confronté, notamment :

1. Le problème alimentaire
2. Le problème de l'eau
3. Le faible développement des systèmes financiers décentralisés (SFD)
4. La mauvaise couverture sanitaire
5. L'analphabétisme et le problème de l'éducation
6. Le problème de l'insertion des femmes dans le processus de développement
7. Le problème de l'exode et du chômage des jeunes
8. La mauvaise organisation des acteurs économiques
9. La dégradation de l'environnement

L'ensemble de ces thèmes correspond parfaitement aux orientations des PDSEC, et le forum a été l'occasion d'approfondir l'analyse des freins, des difficultés et d'aborder le type d'actions qu'il y aurait lieu d'envisager.

L'initiative du forum de développement du cercle de Bandiagara est une première au Mali. Il a été l'occasion de retrouvailles et d'échanges. Au niveau local, les ressortissants se sont engagés à la mobilisation de ressources à l'interne de façon individuelle et/ ou collective à travers une stratégie appropriée à mettre en place. Les élus du cercle ont de leur côté pris l'engagement d'une concertation constructive, de la sauvegarde et de la protection des ressources. Les partenaires techniques et financiers ont confirmé leur engagement à poursuivre les actions déjà programmées et à s'inspirer davantage du document final qui sera issu du forum pour une meilleure prise en compte des priorités. Enfin, l'Etat à travers le Ministre des Affaires Etrangères (natif du cercle) a affirmé son engagement à poursuivre et à soutenir la résolution des grands défis en particulier dans le cadre du désenclavement, l'approvisionnement en eau, la santé et l'éducation.

Le forum a été un grand chantier à travers les objectifs assignés. Cependant, malgré la volonté manifeste des organisateurs et des participants, les objectifs n'ont été que partiellement atteints. Plusieurs données actualisées et suggestions d'amélioration sont issues des travaux sectoriels des commissions de travail. Cependant, le document final de résolution, considéré comme la feuille de route, n'a pu être disponible.

Le suivi du forum continue d'être assuré par l'association des migrants de Bandiagara basé à Bamako avec une étroite concertation avec le Cercle. Avec la possibilité d'une plus grande coordination entre l'ensemble des intervenants, cette initiative doit être, à notre avis, suivie par la Ville de Rennes.

Toutefois, en l'état actuel des choses, le forum n'a pas produit de document suffisamment opérationnel pour constituer un cadre de référence pour la coopération entre la Ville de Rennes et le plateau. Il nous semble également, qu'au-delà de son engagement et de sa motivation, le Conseil de Cercle doit encore progresser pour mieux assurer la fonction de maître d'ouvrage qu'il souhaite affirmer.

2.2 Les enjeux pour la coopération

Au regard de l'évaluation et du contexte actuel, la coopération de la Ville de Rennes avec Bandiagara doit faire face à six grands enjeux :

➤ Enjeu 1 : Soutenir le processus en cours de décentralisation et de démocratisation :

Si la réforme est bien engagée, le soutien et l'appui aux collectivités du cercle restent essentiels pour asseoir la place, le rôle et le fonctionnement de ces collectivités dont les moyens humains, techniques et financiers restent très limités. Dans ce contexte, le renforcement des compétences est un levier indispensable, tout comme la poursuite de l'apprentissage de la fonction de maîtrise d'ouvrage (cf. annexe 10) est essentielle pour que les collectivités locales puissent assumer leurs prérogatives et asseoir leur légitimité.

➤ Enjeu 2 : Affirmer la place des collectivités locales dans le dispositif de coopération

Ce deuxième enjeu est le corollaire du précédent, une façon pour nous d'indiquer l'importance que les collectivités locales partenaires doivent prendre dans le dispositif de coopération. Dans le contexte de la décentralisation au Mali, et dans le fil de l'évaluation de la coopération entre la Ville de Rennes et le cercle de Bandiagara, il est essentiel que ces collectivités locales soient au cœur du dispositif de coopération ; il est essentiel qu'elles en soient l'âme et la cheville ouvrière, aux côtés des associations et ONG. Autrement dit qu'elles donnent le sens, la direction, les orientations stratégiques de la coopération, et qu'elles en soient pleinement le maître d'ouvrage.

Depuis la dissolution du Comité de jumelage plateau dogon – Rennes, la partie malienne n'est pas associée au processus de décision des actions de la coopération. Il faut souligner que ce type de structure n'est plus adapté au contexte actuel de la décentralisation pour une coopération décentralisée ; en effet face aux collectivités locales et à leurs conseillers municipaux élus au suffrage universel, de tels comités sont assimilés à des contre-pouvoirs, d'autant plus important que le volume des sommes en jeu est très significatif par rapport aux budgets de ces collectivités. Il faut aussi évoquer les difficultés de contrôle financier vis-à-vis des comités de jumelage (ce qui s'est parfois traduit par des dépenses non justifiées), alors que les collectivités locales sont soumises à un contrôle financier plus rigoureux.

➤ Enjeu 3 : Redonner sens à la coopération,

Il est indispensable que la Ville de Rennes avec ses partenaires redonne du sens à la coopération. Par exemple en recentrant la coopération entre les collectivités locales maliennes et la Ville de Rennes dans les domaines de leurs compétences pour réaliser des résultats plus tangibles, dans un cadre de concertation avec le Conseil de Cercle et les communes.

Il devient également nécessaire que la coopération se base sur les PDSEC et les priorités rappelées au cours du forum pour mieux cibler la coopération avec la Ville de Rennes sur les secteurs prioritaires.

➤ Enjeu 4 : Améliorer la répartition de l'aide de la Ville de Rennes

Il est utile de se poser cette question, notamment en direction des communes les plus en difficulté. Dans ce sens, la coopération doit pouvoir soutenir les communes dans leur développement et leur équipement.

➤ **Enjeu 5 : mettre en place un dispositif opérationnel et efficace pour le pilotage de la coopération**

Mettre en place une véritable stratégie de mise en œuvre, un cadre de concertation et de pilotage de la coopération, basée sur une vision d'ensemble partagée ; dans cet esprit, améliorer la communication entre les partenaires, et d'organiser la capitalisation de l'ensemble des acquis et des méthodes de la coopération.

➤ **Enjeu 6 : une coopération avec le soutien des rennais**

Il est utile de rappeler ici qu'une coopération décentralisée, au-delà du rapprochement de collectivités locales, met en relation deux sociétés, différentes cultures. La Ville de Rennes dans cet esprit, a toujours souhaité que sa coopération avec le Mali (ainsi qu'avec les autres pays) trouve un écho dans la population rennaise. Force est de constater que les actions allant dans ce sens ont fortement diminué depuis la fin des années 90. C'est donc un véritable enjeu pour la Ville de Rennes que d'asseoir cette coopération avec l'appui de ses habitants, à travers des actions d'éducation au développement, des manifestations culturelles... et de revivifier cette dimension de la coopération.



3 – Faire évoluer le dispositif actuel de la coopération entre la Ville de Rennes et le cercle de Bandiagara

3.1 Refonder les grands principes de la coopération

A la lumière des principales conclusions de l'évaluation, des enjeux précédemment identifiés, il nous semble évident que la Ville de Rennes et son partenaire malien refondent leur coopération autour de - grands principes :

- **Principe 1 : réaffirmer les valeurs qui sous-tendent cette coopération :**
 - la solidarité entre les peuples, les échanges interculturels,
 - le respect mutuel, le respect des valeurs et des cultures de l'autre, de ses modes de pensées et d'actions, respect des organisations territoriales en place...,
 - l'égalité, notamment des femmes et des hommes (comme le dit la présidente de Ya-G-Tu « *c'est la femme à côté de l'homme* »),
 - l'accompagnement plus que faire à la place, de telle façon que ce soit les dogons qui décident des actions à conduire pour le développement de leur pays,
 - la transparence dans les prises de décision et de la gestion des fonds.
- **Principe 2 : Appuyer le renforcement de la décentralisation et de la démocratisation** par une coopération forte avec les instances élues au suffrage universel et leurs représentants élus **et affirmer le rôle essentiel et incontournable des collectivités locales** dans cette coopération décentralisée.
- **Principe 3 : Poursuivre l'accompagnement pour le développement durable local du territoire du cercle**, autour de priorités affichées dans les secteurs essentiels tels que l'hydraulique, l'éducation, la santé, l'environnement, l'économie... en particulier en direction des communes ou des villages les plus en difficulté (de telle sorte que la coopération n'accroisse pas les inégalités territoriales).
- **Principe 4 : Accompagner les acteurs locaux dans le renforcement de leurs compétences et de leur savoir-faire pour aller vers l'autonomie** (ce qui concerne aussi bien les collectivités locales que les associations et ONG maliennes).
- **Principe 5 : Spécifier deux volets de coopération :**
 - l'un en direction des collectivités locales : la coopération institutionnelle dont l'objectif principal est d'accompagner les collectivités locales maliennes dans le renforcement de leurs capacités de maîtrise d'ouvrage à travers la réalisation de projets d'intérêt communal ou intercommunal et d'apporter des expertises, des formations, aux élus et aux personnels, y compris en mobilisant les propres services de la Ville de Rennes ;
 - l'autre en direction des associations et des autres structures de la société civile : avec la poursuite de cette coopération associative qui se fait actuellement, dans un cadre stratégique davantage formalisé.
- **Principe 6 : Mettre l'éducation au développement au cœur de la coopération**, encourager et promouvoir les échanges, les dialogues qui favorisent une connaissance mutuelle des deux sociétés, l'inter culturalité,

3.2 Mettre en place un dispositif de pilotage de la coopération plus conforme au contexte actuel

Dans le dispositif actuel, nous rappelons (cf. 3^{ème} partie) quelques points clés qui nous semblent devoir être pris en compte, améliorés et corrigés :

- les collectivités locales sont insuffisamment présentes dans le pilotage de la coopération, et pour la Ville de Rennes, on note une présence très faible sur le plateau ;
- Au-delà de la convention très générale, il n'y a aucun document pour préciser les axes stratégiques, les types d'actions à conduire, les dispositifs opérationnels, les processus de décision, le suivi.... ;
- les acteurs maliens ne sont pas associés aux décisions depuis la dissolution du comité de jumelage plateau dogon – Rennes ;

- les PDSEC ne sont pas suffisamment considérés comme les documents de référence pour le choix des projets ;
- il n'y a pas aujourd'hui d'effets d'entraînement ni d'effet de levier joués par la coopération de Rennes ;
- l'action de la Ville de Rennes est aujourd'hui diluée, donc peu lisible à Rennes et à Bandiagara ;
- les ONG rennaises mettent en œuvre des projets sur le Plateau, mais négligent le volet éducation au développement.

De ces constats, nous concluons que la Ville de Rennes doit non seulement refonder sa coopération avec son partenaire malien, mais aussi mettre en place un dispositif opérationnel de coopération sous maîtrise d'ouvrage des collectivités partenaires :

➤ **En premier lieu, le dispositif de la coopération doit être piloté par les collectivités :**

Mise en place d'un comité de la coopération composé des représentants des collectivités locales partenaires (Ville de Rennes, collectivités locales maliennes). Ce comité pourrait éventuellement s'entourer de représentants d'associations rennaises et maliennes, d'experts... chargés de donner des avis consultatifs sur les dossiers.

Actuellement, le partenaire signataire de la convention de coopération est le Conseil de Cercle, alors que dans la pratique les communes bénéficient de l'appui de la Ville de Rennes. Dans la loi malienne, le Conseil de Cercle est l'instance dotée de compétences spécifiques qui intervient au niveau du territoire d'un cercle. En aucun cas, il n'est le représentant des communes. Le partenariat actuel pose donc un problème de représentativité qu'il faut aborder.

La Ville de Rennes fait donc face à une situation qui lui laisse trois options possibles :

1. Poursuivre la coopération avec le Conseil de Cercle comme partenaire, qui dans ce cas ambitionne d'être la seule collectivité du plateau qui puisse être partenaire de la Ville de Rennes ;
2. Poursuivre la coopération avec le Conseil de cercle et les 21 communes, ce qui supposera soit de passer autant de conventions que de collectivités, soit d'inciter à la création d'une structure intercommunale entre le Cercle et les 21 communes, comme le suggère le préfet de Bandiagara ;
3. Choisir parmi les 22 collectivités locales du cercle, quelques-unes avec lesquelles signer une convention de coopération.

Options possibles	Avantages	Inconvénients
Option 1	- recentrage sur des problématiques liées aux compétences du Conseil de Cercle - une seule structure partenaire - plus de lisibilité sur l'action de Rennes	- fins des interventions au profit des communes - risques de déception des communes, de perte de notoriété de la Ville de Rennes - des situations très difficiles dans certaines communes ou villages non traitées
Option 2	- bonne couverture du territoire et des problématiques du cercle, notamment des zones en difficulté - approche plus globale et cohérente à l'échelle du territoire	- soit 22 conventions, soit prendre le temps de créer une nouvelle structure intercommunale entre les 21 communes et le Conseil de Cercle - risque de dilution de la coopération si des axes stratégiques ne sont pas précisément définis

Options possibles	Avantages	Inconvénients
Option 3	- cibler sur quelques communes « prioritaires » compte tenu de leur situation difficile - impacts plus importants du fait de ce ciblage	- difficultés de trouver des critères objectifs acceptés par tous les élus - risque de déception pour les communes non retenues - risque de perte de lisibilité et de notoriété de la coopération de Rennes - moins de cohérence par rapport à l'ensemble du territoire du cercle

Du point de vue des évaluateurs, il est évident que la refondation de cette coopération doit être engagée sans délai avec l'actuel partenaire de la Ville de Rennes, signataire de la convention : le Conseil de Cercle. Dans le cadre du comité de coopération, cette question du partenaire de la Ville de Rennes devra être abordée et traitée.

Le rôle de ce comité de coopération serait d'organiser et de piloter la coopération : élaborer les conventions d'application (cf. point suivant), élaborer et choisir les critères d'attribution des aides financières, décider des actions à soutenir et des affectations budgétaires, faire le bilan de ce qui est en cours, effectuer le suivi général, décider des évaluations...

Un rythme de rencontre biannuel est suffisant pour cette tâche ; les niveaux politiques et techniques sont concernés.

➤ En second lieu, formaliser des conventions d'application de la coopération :

La convention actuelle très générale devrait être complétée par des conventions d'application triennales (3 ans est une durée pertinente). Elle laisse le temps de la maturation d'un projet à sa réalisation ; une mandature en France correspond à deux conventions d'application et elle n'est pas suffisamment longue au point de laisser des ambiguïtés s'installer. Cette convention d'application doit notamment comprendre les points suivants :

- les axes stratégiques : sur quels secteurs, quelles zones géographiques...l'action va-t-elle porter ?
- les objectifs précis que l'on s'engage à atteindre au bout de 3 ans,
- le dispositif de pilotage et de décision,
- les acteurs sur lesquels le dispositif va s'appuyer,
- le rythme auquel les deux partenaires vont se retrouver,
- le suivi de la Maison de la Coopération,
- les moyens financiers.

Les objectifs doivent répondre à « un cahier des charges », c'est-à-dire qu'ils puissent être en fin de compte :

- Précis : formulés positivement, spécifiques, contextualisés, datés ;
- Réalistes : sous le contrôle et la responsabilité du maître d'ouvrage et dépendant exclusivement de lui,
- Reconnus comme pouvant être raisonnablement atteint par l'acteur concerné compte tenu des contraintes et du contexte
- Mesurables : les critères d'appréciation sont connus, vérifiables...
- « Ecologiques » : finalisés par un but ; il s'agit de faire le lien entre l'objectif et ce à quoi il se rattache. Par exemple le soutien à la constitution de filières agricoles organisées satisfait à un but de réduction de la pauvreté.

Par exemple, en matière d'appui aux communes, il faudrait pouvoir déterminer :

- ce que les collectivités maliennes veulent maîtriser au bout de 3 ans, quelles fonctions, quelles missions précises, quelles procédures elles veulent avoir mises en place, avec quels moyens...
- de telle façon à ce que ce soit réaliste compte tenu des ressources locales, des réglementations en vigueur, des capacités humaines, des appuis disponibles, envisagés ou à trouver ...
- selon quels critères sauraient-elles que ces objectifs sont atteints ?
- enfin dans quel but (réduction de la pauvreté...) ?

Il est indispensable que les deux partenaires prennent le temps de ce travail à partir des PDSEC et des réflexions du forum de Bandiagara. D'ores et déjà, on peut rappeler quelques grandes priorités :

- l'appui à la décentralisation
- la satisfaction des besoins de base : eau, éducation, santé
- la sécurité alimentaire
- la protection de l'environnement
- l'appui aux dynamiques économiques
- l'accompagnement des partenaires maliens vers l'autonomie.

De cette façon, la prise en compte des PDSEC comme outils de planification des priorités serait effective. Cette démarche formaliserait un cadre d'intervention connu de tous les acteurs permettant à chacun de mieux déterminer ses directions opérationnelles de travail.

➤ **En troisième lieu, mettre en place des outils de pilotage de la coopération :**

Pour suivre la coopération, nous suggérons que la Ville de Rennes se dote avec ses partenaires d'outils partagés de suivi de la coopération :

- tableaux de bord des actions
- choix d'indicateurs de suivi et d'évaluation, et élaboration d'un tableau de bord
- outils de capitalisation et de valorisation des actions et de la coopération
- politiques et outils de communication

Concernant les outils de pilotage recommandés, il semble important de se baser sur l'existant et de l'améliorer éventuellement, en étant attentif au fait que ces outils doivent être simples et appropriés par les acteurs concernés, pour être utilisables et utilisés.

➤ **En quatrième lieu, mettre en place une organisation des acteurs qui allie respect de chacun et efficacité :**

- le volet coopération institutionnelle doit être géré directement par les deux collectivités partenaires. A charge pour elles de s'appuyer sur des opérateurs chargés de la mise en œuvre (que ces opérateurs soient rennais ou maliens), et de mobiliser les services de la Ville de Rennes (par exemple sur des problématiques de réseau d'eau potable...) ;
- le volet coopération « civile » ou « associative » doit être poursuivi dans la configuration actuelle pour les phases de préparation des projets, de leur analyse, mais avec un passage au comité de coopération pour décision ;
- la coordination à Bandiagara doit être étendue de façon d'une part à assurer un suivi de l'ensemble des actions de coopération (y compris institutionnelle), et d'autre part d'être davantage impliquée dans les instances de concertation qui existent au niveau du cercle.

➤ **En cinquième lieu, s'appuyer davantage sur les partenaires locaux fiables et compétents :**

Au cours de la mission d'évaluation, nous avons rencontré plusieurs ONG présentes sur le plateau dogon ; les entretiens, les documents consultés nous laissent à penser que ces ONG ont acquis de réelles capacités de conduite de projet (de l'élaboration à la réalisation), d'animations et d'appui au milieu (villages et communes, groupements féminins, agricoles, d'alphabétisation, associations locales...) ; parmi elles, nous pouvons citer Molibémo, Ya-G-Tu, HDS, Gaas Mali (cf. annexe 8) . Il nous semble important pour renforcer la coopération de s'appuyer sur ces structures que ce soit pour des expertises techniques, des suivis, les opérations de microcrédit... voire la conduite de projet en tant qu'opérateur.

3.3 Un schéma de coopération renouvelé

La conséquence des analyses précédentes nous amène à recommander la mise en place d'un schéma de coopération renouvelé. Certes, par facilité ou par résistance au changement, le schéma actuel pourrait être poursuivi. Mais dans le contexte actuel de la décentralisation en France et au Mali, il ne saurait être le signe d'une coopération décentralisée « en évolution » ou « en renouvellement ».

De notre point de vue, le schéma suivant devrait devenir la base de la coopération entre la Ville de Rennes et le Cercle de Bandiagara.

- **Le comité de coopération** : les collectivités partenaires, la Ville de Rennes et Cercle de Bandiagara (ou autre formule à réfléchir comme nous l'avons indiqué au paragraphe 3-2), constituent le Comité de coopération ; ce comité devient la cheville ouvrière de la coopération entre les deux territoires. Elles décident éventuellement d'ouvrir le comité de manière temporaire ou permanente, à titre consultatif, à des personnalités extérieures pour éclairer leurs travaux (experts, représentants des associations rennaises et maliennes, autres services...).

Ces tâches sont principalement :

- d'élaborer la convention d'application (telle que définie ci-dessus au paragraphe 3-2),
- puis d'élaborer et de décider des critères d'éligibilité d'un projet au financement de la coopération,
- de déterminer l'enveloppe financière à partir de la moitié du 1/1000^{ème} entre les 2 volets : coopération institutionnelle et coopération civile
- d'effectuer le suivi général de la coopération,
- de suivre la Maison de la Coopération
- de décider des capitalisations, évaluations, études... à conduire
- et de proposer aux collectivités locales tout changement rendu nécessaire par les évolutions des contextes locaux, réglementations...

Pour que ce comité fonctionne pleinement, il faudrait que la Ville de Rennes puisse annoncer la dotation budgétaire qu'elle entend consacrer à la coopération avec le Mali et ce pour la durée de chaque convention d'application (ce qui permet une cohérence entre axes stratégiques et action). Il se réunit deux fois par an soit à Bandiagara, soit à Rennes.

- **La coordination de Bandiagara** : à notre avis, le rôle de la coordination de la coopération à Bandiagara doit évoluer pour être au service de l'ensemble de la coopération et de leurs acteurs pour chaque volet. Elle doit être en étroite relation avec le comité de coopération auquel elle présente les bilans des actions réalisées, de ce qui est en cours, comme des évolutions à envisager. Elle est basée à la Maison de la coopération.

Par souci de cohérence, le repositionnement du rôle et du fonctionnement de la coordination de Bandiagara devrait s'accompagner de la même démarche au niveau de la coordination à Rennes.

- **Le volet de coopération institutionnelle** : les collectivités décident de ce qu'elles souhaitent mener comme actions ensemble et présentent ce programme au comité de coopération pour validation et financement. A notre avis, ce programme doit porter aussi bien sur le renforcement des capacités des collectivités dans l'exercice de leurs compétences, de leur fonction de maîtrise d'ouvrage, que sur la réalisation de projets prioritaires inscrits dans les PDSEC.

La mise en œuvre de ces actions est faite soit directement par les collectivités au travers de la mobilisation de leurs services, à Rennes et à Bandiagara, soit en faisant appel à des opérateurs dans le cadre de consultation basée sur un cahier des charges précis.

➤ **Le volet de coopération civile** : il est basé sur le schéma actuel avec l'AJCRPD comme point de coordination des différents projets des associations rennaises ou maliennes. La procédure d'analyse des projets devra être modifiée, pour intégrer les axes stratégiques qui auront été précisés dans la convention d'application. Pour gagner en efficacité et en lisibilité, nous suggérons 3 pistes de travail :

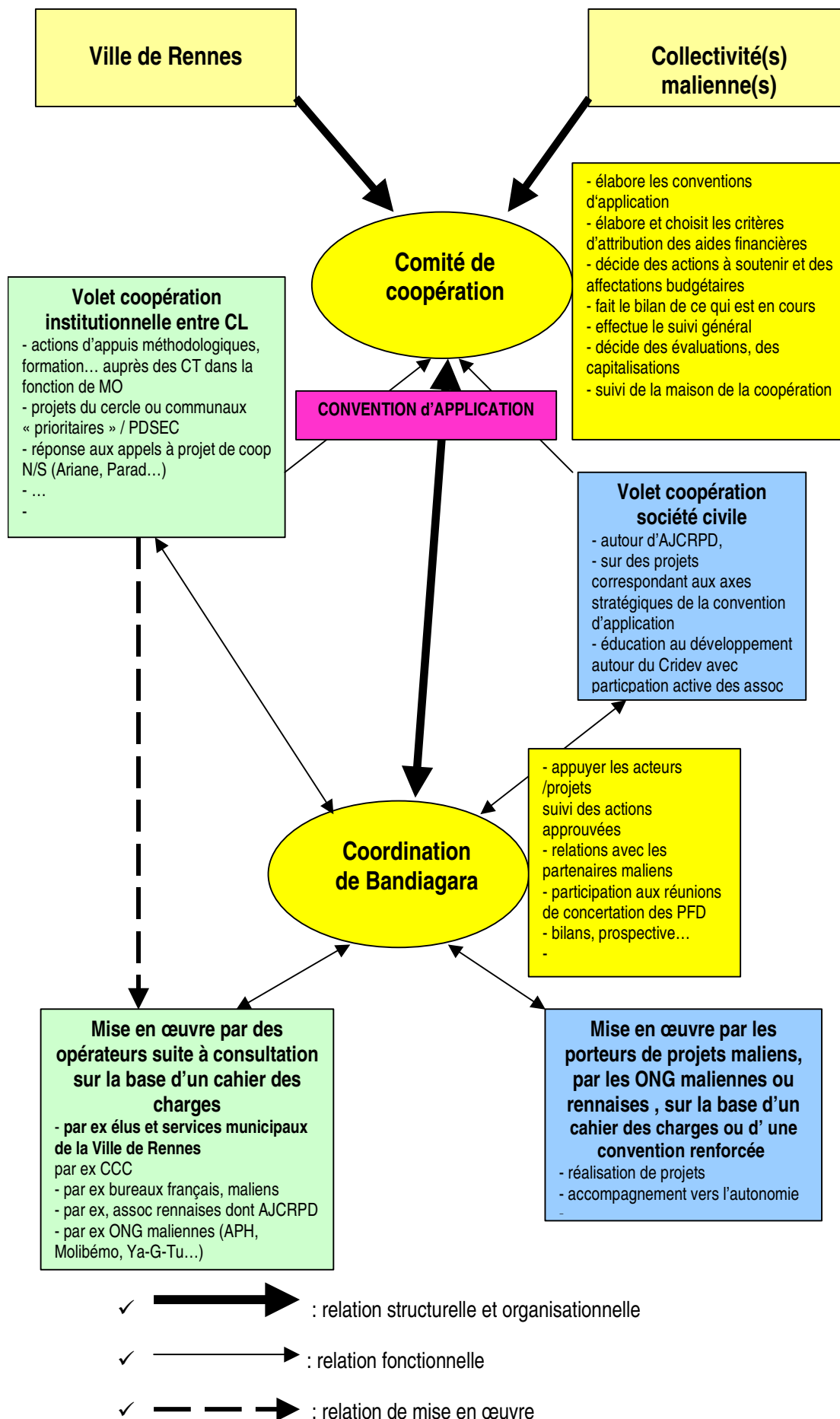
- que les projets associatifs rentrent dans le cadre « général » de la Ville de Rennes pour le financement des projets associatifs de solidarité internationale (cadre de formulation, de présentation)...
- que la Ville de Rennes confie à l'AJCRPD une mission de coordination dont les contours, les missions et le montant financier seraient fixés de concert ; cette mission devrait avoir pour ligne générale la recherche de synergies entre les intervenants, un meilleur pilotage avec la Ville de Rennes, un appui et un accompagnement des partenaires maliens. A cette fin, l'appui de la MIR pourrait être ajusté de façon d'une part à répondre au mieux aux besoins qui serait alors ceux de cette coordination, et d'autre part que la MIR puisse avec l'AJCRPD et les autres associations mieux définir et gérer le poste de chargé de mission « solidarité internationale ». Actuellement, les accords conventionnels conclus avec la MIR ne recouvrent pas de tels aspects et devraient donc, dans cette optique, être complétés.
- que les projets soient ensuite soumis au Comité de coopération qui vérifie si les projets satisfont aux critères et décident de leur financement.

La mise en œuvre appartient ensuite à chaque association, comme cela se pratique actuellement.

➤ **L'éducation au développement** : part intégrante de la coopération, sa conception doit évoluer pour être davantage en phase avec les besoins et pratiques actuelles. Dans notre esprit, la Ville de Rennes devrait confier une mission générale sur ce volet au CRIDEV, notamment de façon à mieux intégrer dans les différentes actions d'éducation au développement les acquis de la coopération de Bandiagara avec la participation active et effective des associations rennaises concernées. Un tel dispositif permettrait de répondre à une double contrainte :

- d'une part les associations rechignent à conduire ce type d'actions par manque de motivations, de connaissance de ces méthodologies... ne diffusant pas ou peu de ce fait les acquis des actions qu'elles mènent sur le plateau dogon ;
- d'autre part ce volet est essentiel pour la Ville de Rennes dans sa dimension de découverte mutuelle, d'inter culturalité... et celle-ci attend que ce volet représente une partie du « bénéfice » de sa coopération au Mali

Schéma d'organisation de la coopération



4 – Pour un plan d'actions à court et moyen terme (à échéance de 18 mois)

- **Organiser rapidement une session de travail entre la Ville de Rennes et les collectivités locales de Bandiagara** pour mettre en place le comité de coopération, élaborer la convention d'application et prévoir le devenir de la Maison de la coopération (cf. ci-dessous pour ce dernier point), mieux définir le rôle de la coordination de Bandiagara.
- **Elaborer un vrai projet pour la Maison de la coopération entre les partenaires impliqués**

La maison de la coopération est pratiquement achevée : la réception provisoire des travaux a été faite fin 2006, et la réception définitive sera faite fin 2007. Nous avons souligné que les acteurs concernés n'avaient pas la même approche des suites à donner :

- Le Conseil de Cercle attend que la Maison lui soit remise et qu'il la gère comme il l'entend, sans qu'il puisse aujourd'hui présenter un projet cohérent tant au niveau des activités qui s'y dérouleront, que dans la manière de la gérer ;
- L'AJCRPD estime être le gérant légitime et donc que c'est à elle que revient cette fonction ; mais elle n'a pas non plus à ce jour élaboré de projet, notamment pour la partie animation, pour laquelle elle envisage des réponses à des demandes (donc en réaction), mais pas en démarche proactive ;
- La Ville de Rennes souhaite manifestement que cette maison vive en conformité avec son objet (peu et mal défini au départ !) sans être non plus proactive.

La question du coût de fonctionnement doit être posée et discutée dans le cadre de cette réflexion. En effet, pour le Conseil de Cercle comme pour l'AJCRPD, il va de soi que la Ville de Rennes attribuera une subvention de fonctionnement dont le montant sera fonction des besoins. Il nous semble, pour notre part, que cette question doit être abordée en fonction du projet qui sera retenu, et sur la base d'hypothèses de fonctionnement précises. De ces hypothèses, traduites en comptes de résultats prévisionnels mentionnant les recettes propres attendues (que ce soit pour l'hébergement ou la partie animation) comme les dépenses, découleront alors les besoins en financement public ; il appartiendra, à ce moment-là seulement, aux collectivités partenaires de statuer sur cette question. Dans notre esprit, il serait d'ailleurs judicieux qu'à un concours financier de la Ville de Rennes corresponde un effort financier du Conseil de Cercle, dans la mesure de ses moyens.

Dans ce contexte, après avoir rencontré les acteurs, nous suggérons la piste suivante :

- La Maison de la coopération est de fait organisée en deux parties : une partie hébergement et une partie « animation » disposant de bureaux, salles de formation, de conférences...
- Nous suggérons que les deux collectivités partenaires (Conseil de Cercle et Ville de Rennes), déterminent pour chacune de ces deux parties de la Maison, leurs buts, finalités et objectifs précis, les règles du jeu (conditions d'accès, coûts...pour l'hébergement comme pour l'animation), les moyens à apporter (y compris financiers), ainsi que les critères d'évaluation des objectifs ; à cette fin, les deux collectivités pourraient s'appuyer sur l'expérience accumulée depuis plus d'une année à travers la coordination de Bandiagara, et le siège de l'AJCRPD.
- L'idée est ensuite de rechercher des opérateurs pour gérer la Maison : soit un seul opérateur, soit deux opérateurs différents. Concrètement, deux cahiers des charges (un pour chaque partie de la Maison), précisant le contexte, les objectifs à atteindre, les règles applicables (notamment pour l'hébergement), les moyens que les partenaires mettent à disposition (notamment financiers) seraient alors proposés aux ONG de Bandiagara, comme aux associations rennaises.

- Le dépouillement et l'analyse des offres seraient réalisés par les deux collectivités et le choix des opérateurs arrêté d'un accord commun ; un contrat en bonne et due forme lierait alors les opérateurs et les 2 collectivités partenaires.
- Le suivi des contrats serait effectué par le comité de coopération.

L'appui d'un modérateur pourrait faciliter le déroulement de cette méthodologie.

➤ **Améliorer le pilotage, le rapportage et le suivi des actions et projets :**

L'évaluation a montré une réelle carence en matière d'outils de suivi et de rapportage. Il nous semble donc nécessaire de combler ce déficit par l'élaboration d'un ensemble d'outils et de procédures partagés entre les acteurs, par un groupe de travail autour de la DRI, AJCRPD, le Conseil de Cercle. Dans cette perspective, le développement institutionnel des partenaires maliens doit également devenir une priorité.

En outre, il nous paraît nécessaire de constituer un tableau de bord d'indicateurs de suivi de la situation socio-économique du plateau ; l'utilisation des éléments recueillis pendant la mission et présentés en annexe 5 est une première base.

➤ **Mettre en place un cadre de relations mieux formalisé :**

Depuis quelques années, les aides apportées dans le cadre de la coopération ont concerné des objets divers (travaux d'aménagement, constructions, cheptel et plants, fournitures, ... et ont pris deux formes : subventions ou avances / prêts remboursables. Il nous semble utile de rationaliser ces aides, notamment pour les projets économiques : il serait judicieux d'établir un ensemble de règles claires : types d'aide, montant, durée... critères d'analyse et de décision, suivi, rapports et pièces justificatives. Dans cette optique, il y a lieu d'apporter plus de rigueur dans le soutien des projets économiques et de recourir plutôt à une forme d'avance remboursable pour les parties productives des projets.

➤ **Mettre en place un système de communication régulier entre les partenaires**

Le manque de communication avéré et souligné par presque tous les acteurs doit être corrigé par la mise en place de formes et de modes de communication plus réguliers et plus systématiques. C'est une fonction support essentielle du dispositif de coopération. A cette fin, nous suggérons la mise en place d'un outil simple : une lettre courte (1 ou 2 pages) diffusée par Internet, élaborée sous le pilotage de la Ville de Rennes, alimentée par tous les acteurs bénéficiaires de la coopération et réalisée chaque trimestre.

➤ **Engager la capitalisation et la valorisation des actions, études, stages...**

- Les actions réalisées avec et pour des associations maliennes méritent aujourd'hui d'être capitalisées pour améliorer le soutien à ce type de projet : meilleur cadrage, types d'aides et durées, impacts attendus...
- De même les nombreux stages et études conduits sont peu et mal valorisés ; par exemple on n'en trouve pas systématiquement les rapports à la Maison de la Coopération, ni dans les services concernés à Bandiagara.
- Au-delà, tout stage, étude, ... devrait être explicitement demandé et préparé avec les acteurs maliens et soumis au comité de coopération. Il nous semble en outre, pour être en accord avec les postulats de la coopération, que ces stages, mémoires d'étudiants... devraient être réalisés par des binômes d'étudiants français – maliens, être suivis sur place par un comité de pilotage et faire sur place l'objet d'une restitution élargie à l'ensemble des acteurs concernés ou intéressés par les sujets traités.
A terme, les besoins d'études, stages... devraient être discutés au sein du comité de coopération de façon à répondre au mieux aux besoins et évolutions de la coopération et du développement du cercle.

➤ **Mettre en place une dynamique d'accompagnement des associations, ONG...**

De l'évaluation des projets des associations et de ceux mis en œuvre avec l'appui des ONG de Bandiagara, nous retenons la nécessité de mettre en place des dispositifs d'accompagnement de ces acteurs vers l'autonomie. Par exemple l'association APAF doit pouvoir maintenant maîtriser un raisonnement économique lui permettant d'affirmer la pérennité de son projet, d'en prévoir les évolutions, la définition de nouveaux objectifs, le dégagement d'un autofinancement...

Autre exemple, Ya-G-Tu, doit pouvoir disposer d'un vrai plan stratégique pour orienter et gérer son développement, mettre en place les outils de suivi indispensable (techniques et financiers...), disposer de bases de négociations contractuelles avec ses partenaires...

Nous recommandons donc l'accompagnement de ces acteurs par des dispositifs relevant à la fois de la formation, du conseil technique, du conseil managérial, du coaching de ses dirigeants...le tout dans un processus organisé et planifié dans le temps. Une durée d'accompagnement de quelques mois à 2 ans nous semble, d'après notre expérience et notre analyse de la situation de ces structures, une période pertinente ; ce type de dispositif devrait être confié à des bureaux ou ONG maliens, quitte là encore à accompagner ces structures d'appui par le même type de processus avec des bureaux locaux ou étrangers.

➤ **Inciter l'AJCRPD et les associations rennaises intervenant au Mali à améliorer le suivi administratif :**

- En s'appuyant franchement sur la coordination de Bandiagara et la Maison de la Coopération
- En s'appuyant davantage sur les fonctions d'appui de la MIR pour l'analyse, la formulation des projets, le suivi administratif et financier, la recherche des synergies...
- En valorisant davantage les missions de supervision ;

➤ **Inciter l'AJCRPD et les associations rennaises intervenant au Mali à mettre en place un véritable plan d'actions d'éducation au développement :**

- En s'appuyant sur le CRIDEV, dans le cadre d'une stratégie globale, pour mieux faire vivre le volet éducation au développement
- En coordonnant leurs interventions dans les écoles, collèges...
- En s'impliquant activement dans les manifestations supervisées par la MIR.

➤ **Régler le différend entre la Ville de Rennes et l'AJCRPD sur les points litigieux**

Faire le point des dossiers qu'il est effectivement possible et raisonnable de mettre à jour dans le contexte actuel et mettre en place les outils pour l'avenir.

SOMMAIRE DES ANNEXES

Annexe 1 : liste des personnes rencontrées	90
Annexe 2 : Réalisation des puits par village et par commune de 1986 à 1995	92
Annexe 3 : Quantité de pluies enregistrées de 2000 à 2005 dans les postes de pluviométrie du cercle	93
Annexe 4 : Bilan des activités de consultation et placement de prothèse de 1994 à 2006	94
Annexe 5 : Base de données socio – économiques du cercle	95
Annexe 6 : les projets des associations de Bandiagara	107
Annexe 7 : temps de travail du coordinateur de l’AJCRPD à Bandiagara par grands postes	109
Annexe 8 : les ONG d’appuis	110
Annexe 9: le forum de Bandiagara	111
Annexe 10 : définitions des notions Maîtrise d’Ouvrage / Maîtrise d’œuvre	115

ANNEXE 1 : Liste des personnes rencontrées**■ Au Mali**

Date	Nom et prénom	Fonction	Lieux
04 02 07	Mme KIIL NIELSEN		Bandiagara
05 02 07	Moussa Dougoutigui DIARRA	Préfet	Bandiagara
	Mahamadou M TOURE	Sous - Préfet	Bandiagara
	Oumar BERTHE	Urbanisme	Bandiagara
05 02 07	Ibrahim TEMBELY	Maire	Bandiagara
	Mme KANE Aminata MINTA	1ère Adjointe au Maire	Bandiagara
	Sani TEMBELY	2ème Adjoint au Maire	Bandiagara
	Mamadou SISSOKO	3ème Adjoint au Maire	Bandiagara
	Nouhoum MAIGA	Secrétaire Général	Bandiagara
06 02 07	David TEMBELY	Coordinateur AJCRPD	Bandiagara
	Sidi GUINDO	Président du Conseil de Cercle	Bandiagara
	Youssef TAPILY	Secrétaire Général	Bandiagara
	Amadou DIEPKILE	1 ^{er} Vice – Président du Conseil de Cercle	Bandiagara
07 02 07	Oumar Bâ HABLO	Directeur de l'école " Mamadou TOLO "	Bandiagara
07 02 07	Basile SOUMBORO	Ancien Président du comité de Coopération RPD	Bandiagara
07 02 07	N'Ti COULIBALY	Responsable du Cabinet dentaire (Hôpital)	Bandiagara
08 02 07	Mme Bâh, Fanta SY	Matrone (Hôpital)	Bandiagara
	Nouhoum COULIBALY	Gaas - Mali	Bandiagara
09 02 07	Ibrahim GUINDO dit BOURY	Président FELASCOM	Bandiagara
	Amara DJIGUIBA	Adjoint FELASCOM	Bandiagara
	Bouréma COULIBALY	Percepteur	Bandiagara
10 02 07	Ninaba dit André KARAMBAYE	Molibémo	Bandiagara
	Dogobelum TAPILY	Molibémo	Bandiagara
	Hamadoun KAREMBE	Maire et Président de l'AMM	Pignari - Bana
	Issiaka DEGOGA	1 ^{er} Adjoint au Maire	Pignari - Bana
	Salifou SAMAKE	Secrétaire Général	Pignari - Bana
	Amadoun KAREMBE	Maire	Doucumbo
	Souleymane TEMBELY	Secrétaire Général	Doucumbo
	Ely AMARA	Régisseur	Doucumbo
12 02 07	Emmanuel DEMBELE	Chef de Division Hydraulique	Mopti
	Soungalo KANE	Agent de maintenance	Mopti
13 02 07	Housseyni CISSE	Responsable Centre Conseil du Cercle (CCC)	Bandiagara
	Bareime GUINDO	Agent CCC	Bandiagara
	Hamidou BARRY	Agent CCC	Bandiagara
14 02 07	Aldjoma KASSEMBARA	Maire	Borko
	Souleymane KASSEMBARA	2 ^{ème} Adjoint au Maire	Borko
	Issa TOGO	Secrétaire Général	Borko
	Hamma NANTOUME	Régisseur	Borko
	Justin SAGARA	HDS	Bandiagara
15 02 07	Daouda POUDIOUGOU	Conseiller CAP	Bandiagara
	Lagampié DEMBELE	Chargé du système d'information sanitaire	Bandiagara
16 02 07	Seydou KELEPILY	Maire	Diamnati
	Moussa GUINDO	Chef de village	Dè
	Amadou KELEPILY	Notable	Saradina

Date	Nom et prénom	Fonction	Lieux
	Djigui T GUINDO	Conseiller	Nalou
17 02 07	Mamadou KARAMBAYE	Maire	Wadouba
	Aly KANSSAYE	1er Adjoint au Maire	Wadouba
	Tolibana KANSSAYE	Conseiller du village	Kani
	Ogniloun KANSSAYE	Conseiller du village	Kani
	Sana KASSOGUE	Président des éleveurs	Kani - Gogounina
	Daouda KANSSAYE	Conseiller du village	Nandoli
	Adama KANSSAYE	Conseiller du village	Ourori
21 02 07	Daniel GUIROU	Maire	Sangha
22 02 07	Périck PERRUCEL	Président AJCRPD	Bandiagara
24 02 07	Vieux GUINDO	Entreprise Générale de construction et d'aménagement	Bandiagara

▪ A Rennes

- Ville de Rennes : Mme Kiil Nielsen, Adjointe au Maire et la DRI, Mesdames Kerroc'h, Marzin, Provost, Guyard
- ASF : Monsieur Jouan
- AJCRPD : Monsieur Pierrick Perrussel (Président), Madame Rizzo
- Pélican : Mesdames Guérin, Baslé, Monsieur Véron (Président)
- AIVM : Messieurs Gaillard (président), Glorieux, Dulein
- AVEC : Monsieur Jehanno (président)
- PRISME : Messieurs Desse et Blondeau
- MIR : Madame Berthinier (directrice) et Monsieur Kounga (président)
- CRIDEV
- DEVDOGON

ANNEXE N ° 2 : Réalisation des puits par village et par commune de 1986 à 1995

Année de lancement de la campagne	Village	Commune
1986	Nombo	Kendié
	Dogani-Béré	Dogani-Béré
	Binim Taba	Soroly
	Songo Tanga	Doucoumbo
	Nounou	Wadouba
	Biné	Wadouba
	Péllani	Kendié
	Sogodougou	Kendié
1988	Kori-Kori	Doucoumbo
	Bandiagara	Bandiagara
	Dé	Diamnati
	Kaméli	Muétoumo
1989	Dari	Lowol Guéou
	Banguel Toupé	Kendié
	Bougou	Doucoumbo
	Antaba (Kalibombo)	Doucoumbo
	Lougourougoumbo	Dandoli
1990	Nandoli	Wadouba
	Koimégou	Wadouba
	Nantanga	Wadouba
	Sal-Dami	Wadouba
	Sal-Sombougou	Wadouba
1992	Kakali	Pignari-Bana
	Kansila	Pignari-Bana
	Kéma	Pignari-Bana
	Gamba	Pignari
	Nando	Pignari
1995	Dourou	Dourou
	Ondougou	Ondougou

Source: Rapport préalable à l'évaluation, Benoît HUMEAU, septembre 2006 (annexe 6, p 44)

ANNEXE n°3 : Quantité de pluies enregistrées de 2000 à 2005 dans les postes de pluviométrie du cercle

Poste	2000		2001		2002		2003		2004		2005		Moyenne	
	Ht mm	Nbre jours	Ht mm	Nbre jours	Ht mm	Nbre jours	Ht mm	Nbre jours	Ht mm	Nbre jours	Ht mm	Nbre jours	Ht mm	Nbre jours
Bandiagara	567,7	35	594,4	41	401,3	35	673,2	45	554,5	42	487,8	45	546,43	40,5
Dourou	479,6	29	522,3	39	374,9	28	630	52	408,8	33	574,8	40	498,4	36,83
Goundaka	405,5	29	395,9	37	273,2	34	487,7	40	348,2	35	335,4	43	374,31	36,33
Kani G.	498,6	27	510,3	31	510,3	31	623,6	44	470,6	25	516	28	521,56	31
Kendié	548,9	33	464,7	35	416,8	29	601	45	350,6	27	454,2	35	472,7	34
Ningari	617	33	475,2	30	314	21	690	31	380	28	434,5	27	485,11	28,33
Ouo	529,5	29	722	46	354,2	59	719,6	57	541,3	38	664	45	588,43	45,66
Sangha	450	25	478,5	25	475,5	32	660,1	35	506	36	613,5	33	530,6	31,00
													502,2	35,46

Source : Service de l'agriculture du cercle

ANNEXE n° 4 : Bilan des activités de consultation et placement de prothèses de 1994 à 2006.

Rubriques	Années													Total
	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	
Total patients	24	9	-	32	78	53	39	59	79	81	103	56	65	678
Total dents extraites	33	11	-	46	96	71	63	90	110	123	140	76	80	939

Source : Korka GUINGO, prothésiste. Bilan des actions de 1994 à 2006

ANNEXE 5 : Base de données socio – économiques du cercle**Données populations/recensements des 21 Communes de Bandiagara**

N°	Communes	Nbre villages	Populations	Années rec.	Sources	Distance De Bdgra
1	Sangha	57	27 429	2005	Commune	45 km
2	Wadouba	48	25 175	2005	Commune	35 km
3	Timiniri	29	24 210	2006	Commune	75 km
4	Kendié	35	21 662	2001	RACE	45 km
5	Pignari-Bana	23	19 125	2001	RACE	45 km
6	Dourou	29	17 687	2003	Commune	25 km
7	Muétoumo	23	16 413	2005	Commune	75 km
8	Ségué-Iré	16	15 495	2003	Commune	55 km
9	Doucombo	24	15 420	1996	Commune	5 km
10	Pignari	20	13 085	2005	Commune	78 km
11	Diamnati	11	11 735	2005	Commune	75 km
12	Bara-Sara	23	10 197	2005	Commune	45 km
13	Bandiagara	8	9 787	2001	RACE	-
14	Lowol-Guéou	20	8 616	2006	Commune	102 km
15	Soroly	9	6 851	2003	Commune	22 km
16	Dandoli	14	6 503	2005	Commune	10 km
17	Ondogou	10	6 380	2005	Commune	65 km
18	Borko	5	6 171	2006	Commune	125 km
19	Dogani-Béré	5	5 696	2004	Commune	78 km
20	Pelou	4	4 680	2005	Commune	25 km
21	Kendé	5	4 238	2005	Commune	65 km
TOTAL Cercle :		418	276 555			

Source : Centre de Conseil aux Communes

AGRICULTURE

(Source : Service de l'agriculture du cercle)

Emblavure - Rendement - Production des 5 dernières campagnes.

Cultures céréalières et légumineuses

Campagnes	Mil			Sorgho			Fonio			Riz		
	Embl.(ha)	Rendt(kg/ha)	Prodion(T)	Embl.(ha)	Rendt(kg/ha)	Prodion(T)	Embl.(ha)	Rendt(kg/ha)	Prodion(T)	Embl.(ha)	Rendt(kg/ha)	Prodion(T)
2002-2003	30220	275	5292	1780	400	473	2110	148	201	355	384	99
2003-2004	30470	708	21550	1850	777	1437	2709	652	1765	370	973	360
2004-2005	30470	462	10884	1850	544	816	2710	511	1222	375	664	249
2005-2006	30450	349,5	7666	860	417	594	2712	421	1079	386	506	125
2006-2007	30510	551	15344	1860	643,5	1197	2707	561	1351,3	386	822	311,7

suite

Campagnes	Maïs			Arachide			Voandzou			Sesame		
	Embl.(ha)	Rendt(kg/ha)	Prodion(T)	Embl.(ha)	Rendt(kg/ha)	Prodion(T)	Embl.(ha)	Rendt(kg/ha)	Prodion(T)	Embl.(ha)	Rendt(kg/ha)	Prodion(T)
2002-2003	59	410	22	2760	234	374	820	205	112	115	190	16
2003-2004	47	410	22	2755	619	1705,5	820	562	461	83	190	16
2004-2005	70	800	56	2755	476	1225	820	430	340	120	330	38
2005-2006	70	739	52	2755	417	1000	825	351	260	127	310	37,2
2006-2007	70	759	53,13	2745	623	1555,5	827	506	409,75	125	484	60,5

suite

Campagnes	Oseille		
	Embl.(ha)	Rendt(kg/ha)	Prodion(T)
2002-2003	138	160	16
2003-2004	100,5	160	161
2004-2005	141	252	35,5
2005-2006	143	284	40,6
2006-2007	153	392	57,25

NB: la production a été calculée sur la base des superficies récoltables et non des superficies emblavées.

Emblavure - Rendement - Production des 5 dernières campagnes.**Cultures maraîchères**

Campagnes	Echalote			Ail			Tomate		
	Embl.(ha)	Rendt(T/ha)	Prodton(T)	Embl.(ha)	Rendt(T/ha)	Prodton(T)	Embl.(ha)	Rendt(T/ha)	Prodton(T)
2001-2002	1181	30,68	36230	137	13,635	1868	176	39,15	6850
2002-2003	1014	29,25	29660	120	13,541	1625	184	38,3	7050
2003-2004	1281	30,562	39150	140	13,55	1897	189	39,18	7405
2004-2005	1279	30,1	38510	140,5	13,5	1902	188,5	35,6	6715
2005-2006	1286	30	38200	140	13,3	1861	192	36,3	6965

suite

Campagnes	Aubergine			Piment			Patate		
	Embl.(ha)	Rendt(T/ha)	Prodton(T)	Embl.(ha)	Rendt(T/ha)	Prodton(T)	Embl.(ha)	Rendt(T/ha)	Prodton(T)
2001-2002	115	40	4600	56	0,8	44,5	163	20	3260
2002-2003	117	38,5	4503	58	0,8	47,7	171	20,9	3570
2003-2004	124	40	4960	61,5	0,8	48,9	186,5	20	3750
2004-2005	126,5	38,45	4865	65	0,8	51,7	188	20,2	3800
2005-2006	126	37,7	4748	63	0,8	48,6	190	20	3800

suite

Campagnes	Tabac			Pommes de terre		
	Embl.(ha)	Rendt(T/ha)	Prodton(T)	Embl.(ha)	Rendt(T/ha)	Prodton(T)
2001-2002	116	0,51	59,2	29	21,9	635
2002-2003	84	0,75	38	27	21,5	580
2003-2004	126	0,51	64,5	31,5	21,7	685
2004-2005	115	0,51	59	35,5	21,4	760
2005-2006	121	0,5	60	38	20,3	770

Nombre de Brigades villageoises de lutte antiacridienne et autres ravageurs existants

Partenaires d'appui	Nombre
PV	18
PVAPD/SDA	37
APH	49
Yag tu	3
TOTAL	107

Nombre de Banques de Céréales existantes

Partenaires d'appui	Nombre
CSA	21
CADB	19
APH	13
Molibèmo	22
Yag tu	8
GASS - Mali	4
TOTAL	87

Situation des Points d'Eau dans le Cercle de Bandiagara

Désignation /Sous- Secteurs	Mares	Barrages	Sources
Bandiagara Central	6	69	2
Dourou	17	34	3
Kendié	-	25	12
Sangha	2	35	3
Kani Gogouna	-	23	1
Goundaka	4	12	-
Ouo	19	9	2
Ningari	17	17	1
Totaux :	65	224	24

Elevage

Bovins	Ovins	Caprins	Equins	Asins	Volailles
80 000	237.995	336.266	423	13.710	600 000

Le Cercle dispose de 20 parcs de vaccination en dur, 3 parcs métalliques, 45 parcs en pierre et baco (dangereux pour les opérations et même pour les animaux), 2 aires d'abattages à Bandiagara et Goundaka, 44 pistes de parcours.

SANTE

Source : Rapport Forum de Bandiagara du 26 au 28 février 2007

Personnel sanitaire du Cercle

PROFIL	CSCOM	CSA	Autres CS, PS, ou Dispensaires	CSREF	TOTAUX
Médecins	1	0	0	3	4
Infirmiers	14	0	3	9	25
Sages-femmes	0	0	0	2	2
Aides-soignants	7	1	1	1	10
Secrétaires	0	0	0	1	1
Matrones	20	2	0	2	24
Gérants	17	1	1	1	20
Chauffeurs	0	0	0	2	2
Plantons	0	0	0	1	1
Totaux :	59	4	5	22	90

Couverture sanitaire

- 21 aires de santé dont 3 non fonctionnelles
- 26 associations de thérapeutes traditionnels et une fédération
- 240 relais communautaires équipés par l'ONG kènèya ciwara

*Fréquences relatives des pathologies
couramment rencontrées dans le Cercle
de 2001 à 2004 de 0 à 5 ans :*

Pathologies	Fréquence
Paludisme	38.610
IRA hautes	4.328
IRA lasses	17.403
Diarrhée	7. 928
Trauma	7.371
Trachome	5
Urétrite	1.440
Dracunculose	4
SIDA	148
Ulcération génitale	824
Malnutrition	713
Hématurie	1.452
Autres	21.821

*Situation épidémiologique et endémique en
2004 :*

Désignation	Cas	Décès
Rougeole	0	0
Choléra	32	5
Méningite	9	1
Fièvre jaune	0	0
Paralysies flasques aiguës	4	0
Tétanos néonatal	0	0
Tuberculose	28	4
Lèpre (MB)	22	0
Lèpre (PB)	2	0
Dracunculose	1	0

Evolution du nombre de cas de VIH/SIDA dans le Cercle de 2001-2004

Cas	2001	2002	2003	2004	Total
Tests réalisés	219	86	38	95	438
Cas positifs	76	36	15	20	147

HYDRAULIQUE

Source : Présentation du service Hydraulique au Forum de Bandiagara du 26 au 28 février 2007

Les différents Programmes d'hydraulique financés par l'état et ses partenaires

- 784 points d'eau modernes dont :
 - ✓ 201 forages équipés de pompes à motricité humaine
 - ✓ 11 forages artésiens
 - ✓ 01 forage équipé d'éolienne
 - ✓ 583 puits modernes.

Le taux d'équipement effectif est de 51%. Les besoins actuels en point d'eau se chiffrent à 350 points d'eau moderne (PEM) dans 83 villages sans points d'eau et 68 villages déficitaires.

Sur les 201 pompes installées, 152 sont fonctionnelles soit un taux de 75,6%. La répartition des pompes par type et par marque est la suivante:

- ✓ 181 pompes de type INDIA
- ✓ 10 pompes Vergnet
- ✓ pompes électriques
- ✓ pompes de type DUBA et Wavin

EDUCATION

(Source : Rapport Forum de Bandiagara du 26 au 28 février 2007)

Répartition du personnel enseignant (1^{er} et 2^{ème} cycles)

ENSEIGNANTS	1 ^{er} CYCLE	2 nd CYCLE	TOTAUX
Titulaires	59	43	102
Contractuels	272	57	329
Parents Enseignants	84	0	84
Maîtres d'Arabe	61	1	62
Prives Titulaires	6	8	14
Totaux :	482	109	591

Nota : Les Contractuels comprennent des effectifs de l'IFM : 36 au 1^{er} Cycle et 19 au 2nd Cycle**Ecoles par statut :**

- Ecoles publiques : 103
- Ecoles privées catholiques : 2 (1^{er} et 2nd Cycles)
- Ecoles communautaires : 44
- Medersas : 13
- Total Cercle : 162

Evolution des effectifs :

Cycles	2002-2003	2003-2004	2004-2005
1 ^{er} Cycle	20.260	22.750	25.260
2 nd Cycle	3.264	3.648	4.156
Total CAP	23.524	26.398	29.416

Taux de Scolarisation 1^{er} Cycle :

Nombre d'enfants 7-12 ans			Elèves scolarisés			Taux brut de scolarisation		
Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total
20.536	21.375	41.911	13.317	11.302	24.619	64,8%	52,9%	58,7%

Taux de Scolarisation 2nd Cycle :

Nombre d'enfants 7-12 ans			Elèves scolarisés			Taux brut de scolarisation		
Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total
8.158	8.491	16.649	2.493	1.056	3.549	30,6%	12,4%	21,3%

Education : Ratio Elèves/Maître 2003-2004

Communes	Ratio	
	1 ^{er} Cycle	2 nd Cycle

1. Bandiagara	51	38
2. Doucomho	49	-
3. Dandoli	47	-
4. Dourou	65	55
5. Dogani-Béré	65	-
6. Borko	92	-
7. Diamnati	65	-
8. Barassara	51	-
9. Kendé	74	-
10. Kendié	76	-
11. Ondougou	87	-

Communes	Ratio	
	1 ^{er} Cycle	2 nd Cycle

12. Muétoumou	96	33
13. Pelou	76	-
14. Lowol-Guéou	53	-
15. Sangha	68	65
16. Pignari	56	-
17. Pignari-Bana	48	-
18. Segué-Iré	86	99
19. Wadouba	72	41
20. Timiniri	66	-
21. Soroly	44	-
Total CAP :		63
		48

Sites historiques importants

Source : Rapport Forum de Bandiagara du 26 au 28 février 2007

- le Nangabane-Togui, hangar du fondateur de Bandiagara;
- la mosquée de Nando, une des plus vieilles du Mali;
- la grotte de Déguembéré où disparu l'Empereur El Hadj Oumar Tall;
- le Palais d'Aguibou Tall à Bandiagara (restauré);
- les chutes de Banani;
- le Tunnel naturel de Bongo;
- les grottes de Songho;
- les villages Dogons escarpés au flanc des collines aux pieds desquelles s'étale à l'infini une plaine sablonneuse verdoyante en hivernage;
- Borko, la perle du Plateau Dogon avec ses 33 sources permanentes;
- Etc.;

Routes, Pistes et Voies Urbaines à aménager :

Source : Rapport Forum de Bandiagara du 26 au 28 février 2007

- RR29 : Wô – Somadougou sur 42 Km;
- Wo-Diangassagou-Sofara (50 km)
- RL55 : Bandiagara – Kendié – Borko – RN16 sur 103 Km dont 41 Km ont fait l'objet d'un entretien;
- RR Bandiagara –Soroli- Nandoli- Kani Gogouna- Ningari- De – Toule – Temba – Dimbal – Koumbel- Gaoude – Sene - Douentza et bretelle de Tongo – Tongo dont les études sur financement IDA sont terminées (155km);
- Route Bandiagara – Dourou - Koro longue de 75 Km.
- Piste Kendie-Kende-Ningari ((60 km)
- Piste Bandiagara – Sangha (45 km)
- Piste Sangha-Banani-Anakanda (km)
- Piste Banani-Madougou ()
- Route Banani – Douentza (90 km)
- Piste Ningary-Mory (18 km)
- Piste De-Kilegou-Mory-Dalekanda (km)
- Piste Dé- Dogani
- Piste Mory-Sadegue-Kamili
- Piste Dourou-Pelou-Gandaklema-Komodiguili
- Piste Dourou-Kanibonzon
- Piste Kendie-Tuol
- Piste Nombori-Tereli-Yandouma-Bamba
- Piste Sangha-Tuogou-Yandouma
- Piste Sangha-Bolmo
- Piste Kanigogouna-Tabitongo-Embranchement Sangha
- Piste Kanigogouna-Ogobo-Kintaba-embranchement Kendie
- Piste Kanigogouna-Sal Ogo- Amala Guine
- PisteSambere-Gninagou-Moussourou-Kargue-Namague-Madougou-Bounou-Bara
- Piste Wéligara- Dantiandé- Kargué
- Piste Kargue-Dani-Bomboly Sare-Konna
- Piste Kendie-Madina-Bangueltoupe-Diamangolo
- Piste Embranchement Dogqni-TiangalySego-TiangalySare-Aina-Takou
- Piste Dedji-Tanga
- Piste Kende Dani Dilwal Ningari
- Piste Dogani- Sirou
- Piste Dogani-Minty-Tintam
- Piste Ningari-Mory

- Piste Mory-De
- Piste Mory-Ondogou
- Piste Ningary-Ondogou
- Piste Ningary-Amala-Sangha
- Piste Ningary-Bolmo-Sangha
- Piste Amala-Bolmo
- Piste Ningary-Endje-Kende-Kendie
- Piste Mory-Killegou-Tin
- Piste Route Wo – Diangassagou – Sofara;
- Piste Goundaka – Piron – Kargué;
- Piste Goundaka- Kendié
- Piste Doucombo – Pignari;
- Piste piétonnière Sangha – Banani sur 3 Km;
- Piste piétonnière Sangha – Ireli sur 6 Km;
- Piste piétonnière Sangha – Pèguè sur 3 Km;
- Piste piétonnière Sangha – Ibi sur 4 Km;
- Piste piétonnière Daga – Amani sur 4 Km;
- Piste piétonnière Daga – Tireli sur 4 Km;
- Piste rurale Tireli – Yendouma sur 30 Km;
- Voies urbaines de Bandiagara sur 33,2 Km.

ANNEXE 6 : autres projets des associations de Bandiagara, soutenus par la Ville de Rennes

Nom de l'association	Date démarrage	Principales actions avec appui de Rennes	Principaux impacts	Principales difficultés
Mutuelle Kugala M. Hamadi Guindo, gérant 172 bénéficiaires en 2006	2005	- mise en place système de mutuelle de santé, avec tiers payant - équiper le Siège de la mutuelle en mobilier - aide aux déplacements (carburant) → 1000 €	- meilleur accès aux soins pour les adhérents - moins de problème de trésorerie pour les malades	- déplacements pour collecter les cotisations
AEEPR Mme Marie Sanaké, présidente 30 membres	2001 (1 ^{er} contact) 2006 pour démarrage projet	Mise en place d'un élevage de brebis reproductrices de la race bali → 3000 € subv. pour les investissements → 1500 € prêt remboursable sur 3 ans pour les charges de fonctionnement	- générer des revenus pour les femmes - améliorer couverture alimentaire	- transport aliments du bétail - organisation et gestion de l'association pendant phase de démarrage
APAF Mme Katidia Guindo 30 adhérentes	2004	Création d'un élevage de poules pondeuses : actuellement 900 poules pondeuses, dont 300 vont être réformées ; Objectif : atteindre 1000 pondeuses en permanence - création d'un périmètre maraîcher pour valoriser les fientes → 11 MF Rennes + 2 MF 1 ^{ère} année → 4 MF Rennes + 1,6 MF CG 35 2 ^{ème} année → 3 MF 3 ^{ème} année - appui de Ya-G-Tu pour la formation des adhérentes, de Gaas mali pour l'appui comptabilité, d'AGVF pour lancer l'activité microcrédit	- assurer une production d'œufs locale - générer des revenus complémentaires : en 2006 540 œufs/jour vendus à 55 FCFA aux adhérentes, qui revendent à 70 F en moyenne, ensuite revendus dans les boutiques et les marchés à 80 F en moyenne - création d'une activité de fabrication de gâteaux pour valoriser les œufs cassés (9 à 10 kg/jour, vendus en sachet à 2000 F/Kg plus une plus-value à la revente de 500F/Kg = un CA annuel de 6 000 000 F environ) – soit un CA APAF de 15 MF environ (9 pour les œufs + 6 pour les gâteaux), plus un bénéfice pour les adhérentes et revendeuses de 4 à 5 MF, soit 130 à 140 000 F en moyenne par adhérente pour l'année 2006 - réinvestissements des bénéfices pour la construction du Siège de l'APAF, d'un nouveau poulailler, d'un moulin à farine - mise en place d'un système de microcrédit pour les adhérentes (maxi 100 000 F sur 6 mois avec un intérêt de 5 ou 10%)	- mettre en place une véritable gestion de l'association, et une organisation en rapport avec le niveau d'activité développé
TYT Mme Tembely Présidente, 24 membres	2005 - 2006	- transformation de graines d'oseille et de pégou en jus, savon, huile... → appui de 2,978 MF pour achat de grains, claies de séchage, frigo, four, moules à savon...	- activité inaugurée en février 2007 - impacts attendus : emplois et revenus pour des femmes veuves ou en difficulté (objectif : 50 000 F/femme), valorisation de productions locales	- organisation de l'association - besoin en matériel complémentaire : broyeur concasseur de graines, marmites,

		→ embauche d'un technicien pour appui gestion et organisation	amenant u revenu complémentaire à des paysannes	stockage
AMASOURD 24 adhérents au départ, 6 actifs actuellement	2005	- création d'un périmètre maraîcher sur un terrain loué	- générer des revenus complémentaires - favoriser une meilleure insertion des personnes sourdes dans la société	- rentabilité très insuffisante - implication des adhérents - pas d'interprète

Source : Enquête de l'évaluation (D. Linossier & Y. Sidibé)

ANNEXE 7 : temps de travail du coordinateur de l'AJCRPD à Bandiagara par grands postes

Tâches	Temps passé (en % du temps total)	Evolution / 2005	Evolution prévisible / 2007
Les projets :			
- analyse des projets	20 à 30 %	↗	↗
- suivi – contrôle sur le terrain et rédaction des rapports	20%	↗	↗
- frappe des dossiers manuscrits	5%	=	↘
Les partenaires maliens : temps de rencontres et discussion	20%	↗	↗
La gestion ordinaire de la coordination :			
- saisie comptable	15 %	↗	↘
- rapportage annuel	4 %	=	=
- gestion courante, suivi bancaire...	5%	=	↘
Maison de la coopération :			
- suivi du gardien	2 %	=	↘
- gestion de l'occupation et des hôtes	4 %	↗	=, voire ↘
Missions de suivi et supervision du siège : organisation, suivi, rapportage...	20 %	=	=
Appui aux missions des autres associations rennaises	5 %	=	=
Divers :			
- déplacements normaux	2 %	=	=
- coups de téléphone	10 %	↗	↗

Source : Enquête de l'évaluation (D. Linossier & Y. Sidibé)

ANNEXE 8 : les ONG d'appui au développement sur Bandiagara

Noms des partenaires	Types d'appui	Collectivités concernées
PRBP	- Réhabilitation de pistes et barrages	Cercle
YAGTU	- Santé de la reproduction - Micro-finance - Gouvernance démocratique - Gestion des ressources naturelles - Maraîchage	Diamnati, Bara-Sara, Kendié, Soroly, Wadouba
AMPRODE - SAHEL	- Appui institutionnel et financier aux organisations de base - Renforcement des capacités des CCC	Doucuombo, Pignari - Bana
MOLIBEMO	- Micro – crédit - Lutte anti-érosive - Sécurité alimentaire	Kendié, Métoumo, Diamnati, Wadouba, Soroly, Dandoli, Doucuombo, Sangha, Dourou, Bara-Sara, Pélou
OMAES/ PGP	- Gouvernance locale	Bandiagara, Dandoli, Soroly
GAAS - Mali	- Santé de la reproduction - Jeunesse et décentralisation - Microcrédit - Lutte anti-érosive - Lutte contre le travail et le trafic des enfants	Sangha, Dandoli, Pélou, Doucuombo, Bandiagara, Pignari – Bana, Ondogou, Bara-Sara,
APH	- Hydraulique villageoise	Cercle
HDS	- Formation sur la gestion des RN - Hydraulique villageoise - Santé - Agropastoral - Artisanat	Cercle
AGVF	- Microcrédit - Alphabétisation - AGR	Cercle

Source : Centre de Conseil aux Communes

ANNEXE 9 : Le forum de Bandiagara du 26 au 28 février 2007

Le Cercle de Bandiagara est l'un des premiers du Mali érigés depuis le 1^{er} janvier 1903. Cependant, il a fallu l'avènement de la Troisième République, marqué par la démocratisation et la décentralisation pour voir le cercle de Bandiagara évoluer en 22 Collectivités Territoriales, dont 20 communes rurales, 1 commune urbaine et un Conseil de Cercle.

Depuis plus d'une quinzaine d'années, le cercle, comme l'ensemble du plateau – Dogon, est confronté à de grandes difficultés et problèmes persistants. Malgré, les multiples tentatives de l'Etat et des partenaires au développement, la situation des conditions de vie des populations restent toujours précaires. Face à cette situation, en début de l'année 2006, les élus communaux du cercle ont émis l'idée de se retrouver pour une concertation sur le devenir de leur cercle. L'initiative a été portée à la connaissance de l'association des ressortissants de Bandiagara, dont le siège est à Bamako. L'information fut élargie à l'ensemble de la diaspora tant au niveau national qu'international.

A l'issue des différentes rencontres de concertation, l'initiative s'est transformée en Forum de développement qui a impliqué l'ensemble des couches socio – professionnelles du cercle, l'Etat et les partenaires au développement. Le forum s'est fixé comme objectifs d'(e):

- améliorer le document de « Plan d'Actions pour le Développement Economique Social et Culturel du cercle », produit à partir d'une analyse de l'ensemble des PDSEC des communes pour parvenir à la production d'un document complet et crédible ;
- faire un état des lieux des opportunités existantes en terme d'appui, et de celles en cours de traitement ou d'étude ;
- étudier les possibilités de mobilisation de ressources financières internes et externes.

Le forum s'est déroulé, du 26 au 28 février 2007, à Bandiagara. Il a regroupé environ 300 participants composés :

- des représentants de l'Etat (au niveau du cercle, régional et national)
- des représentants des autres cercles de la région
- des partenaires techniques et financiers (PTF)
- des représentants des ONG locales
- des représentants de la diaspora des différentes régions et de l'association
- des élus et chefs de village
- des organisations socio – professionnelles etc....

Au cours du forum, en plus des suggestions d'amendement du document de travail, les participants repartis en commissions, ont travaillé sur les principaux défis et enjeux majeurs auxquels le cercle est confronté, notamment :

➤ 1. Le problème alimentaire

Le problème alimentaire se pose aujourd'hui avec beaucoup d'acuité. En effet, sous les effets conjugués de déficits pluviométriques récurrents et leurs cortèges de sécheresses, d'une sévère dégradation de l'environnement, de la mauvaise organisation des acteurs économiques et du caractère archaïque des moyens de production, il y a eu une chute brutale et profonde de la production agricole en particulier. En conséquence, le cercle accuse un important déficit alimentaire et une extrême paupérisation des populations qui vivent désormais presque dans le dénuement total et la précarité, avec l'angoisse et la peur du lendemain.

Selon le rapport du service de l'agriculture, le déficit céréalier 2005-2006 s'élève à 59.172 tonnes pour un besoin céréalier de 77.517 tonnes et pour une population estimée à 279.543 habitants. Le prix du sac de 100kg de mil a varié entre 10.000 FCFA et 22.500 FCFA sur le marché de Bandiagara. L'approvisionnement se fait en partie à partir de Ségou, Koutiala, Bankass et Koro.

➤ 2. Le problème de l'eau

Le problème de l'eau demeure encore un véritable cauchemar non seulement pour les populations du cercle (*surtout pour les femmes*), mais aussi pour les animaux. Cette situation pénible est la conséquence non seulement de l'insuffisance notoire des investissements dans les infrastructures hydrauliques, mais aussi de la profonde

dégradation des ouvrages et installations en place. En saison sèche, les mares et les rivières sont à sec. Les puits pastoraux sont insuffisants, les barrages et retenues d'eau sont d'accès difficile.

Les différents Programmes d'hydraulique¹⁹ financés par l'Etat et ses partenaires dans le cercle de Bandiagara sont de 784 points d'eau modernes (dont 201 forages équipés de pompes à motricité humaine, 11 forages artésiens, 1 forage équipé d'éolienne) et de 583 puits modernes. Le taux d'équipement effectif est de 51%. Les besoins actuels en point d'eau se chiffrent à 350 points d'eau moderne (PEM). Dans le cercle, 83 villages sont sans points d'eau et 68 villages déficitaires.

Actuellement, deux programmes²⁰ sont en cours : le Programme Régional Solaire (PRS II) et le Projet de réhabilitation et d'extension de l'Adduction d'Eau de Bandiagara.

Le Programme Régional Solaire²¹ (PRS II), concerne les centres de Dani Saré (commune de Lowel Guéou) pour une réhabilitation, Diallo (commune de Bara Sara), Anakanda (commune de Doucombo) et Gongo (Commune de Wadouba) pour la réalisation de nouveaux systèmes.²²

Le Projet de réhabilitation et d'extension de l'Adduction d'Eau de Bandiagara prévoit la réhabilitation du château, la construction d'un local technique, la réhabilitation et une extension du réseau de distribution, la réalisation et l'équipement de nouveaux forages et la fourniture d'un groupe de secours.

En perspective, on note le financement du Projet Hydraulique Villageoise²³ au Plateau Dogon Phase II pour la réalisation de 100 puits-citernes, 5 AES et 500 latrines et du Projet d'Hydraulique Mali Nord²⁴ (Mopti et Tombouctou) pour l'approvisionnement en eau des villages de la commune urbaine de Bandiagara et des centres de Dé, Koundiala, Pélou et Sangha.

➤ 3. Le faible développement des systèmes financiers décentralisés (SFD)

Il résulte de ce constat, un faible taux de pénétration des banques traditionnelles, une couverture plus large des institutions de micro-finance. Les institutions sont bloquées par certaines difficultés liées entre autres à l'analphabétisme qui entrave la mise en place des caisses villageoises, à la faiblesse de la demande, à la mise en place de fonds adéquats aux cycles d'activités et surtout au taux d'intérêt très élevé.

➤ 4. La mauvaise couverture sanitaire

Malgré les efforts de l'Etat et des différents partenaires tels que le centre régional de médecine traditionnelle (CRMT), la couverture sanitaire du cercle, demeure insuffisante et les difficultés perdurent. Les contraintes majeures sont l'insuffisance de personnel qualifié et d'équipement dans les différents CSCOM et au niveau du CSRef de Bandiagara. On note également une faiblesse de la collaboration entre la médecine traditionnelle et la médecine conventionnelle.

Le cercle compte actuellement 21 aires de santé dont 3 non fonctionnelles, 240 relais communautaires équipés par l'ONG kènèya ciwara et 26 associations de thérapeutes traditionnels regroupées au sein d'une fédération.

Le cercle est cependant confronté à d'énormes problèmes²⁵ dont :

- une faiblesse des moyens du centre régional de médecine Traditionnelle (CRTM)
- une faiblesse de la collaboration entre la médecine traditionnelle et la médecine conventionnelle
- l'absence de puits dans certains CSCOM
- le faible niveau de fonctionnement des associations de santé communautaire (ASACO)

¹⁹ DRHE, Forum de développement du cercle de Bandiagara du 26 au 28 février 2007

²⁰ DRHE, Forum de développement du cercle de Bandiagara du 26 au 28 février 2007

²¹ Financement UE

²² Financement Budget de l'Etat pour un montant de 550 millions

²³ Financement BAOD pour environ 4 milliards de francs

²⁴ Financement de l'AFD

²⁵ Forum de développement du cercle de Bandiagara du 26 au 28 mars, résultats de la commission de travail Education - Santé

- l'absence des centres communaux pour le développement social et l'économie solidaire (CCDSES)
- la faible couverture sanitaire des grandes aires de santé dont le cas de Kani-Gogouna avec 43 villages
- la faible capacité technique du CSRef en termes d'équipement et de personnel.

➤ 5. L'analphabétisme et le problème de l'éducation

Le taux d'analphabétisme reste élevé tandis que le taux de scolarisation est particulièrement faible dans les seconds cycles qui relèvent de la compétence du conseil de cercle (CC). Sur plus de 16.600 enfants scolarisables dans les 2nd cycles, seuls 3.549 sont scolarisés. Les 2nd cycles existants sont débordés et insuffisamment équipés. La demande de nouveaux 2nd cycles est très forte. Les centres d'alphabétisation fonctionnelle (CAF) ont besoin de plus d'organisation, d'équipements et de suivi. On note également une insuffisance des centres d'éducation pour le développement (CED), de bibliothécaires, de télé-centres, de laboratoires et de cantines scolaires.

Les effectifs sont les suivants :

- 27.454 élèves au 1^{er} cycle pour 600 salles de classes;
- 4.724 élèves au 2nd cycle pour 54 salles de classes;

Les équipements scolaires sont très insuffisants : tables bancs, bureaux pour maîtres, chaises, tableaux à chevalet et armoires etc. Par rapport à la qualité de l'enseignement donné, il convient de souligner la prédominance des maîtres contractuels à profil non enseignant, soit environ 56% de l'effectif total.

Les différents ratios se déclinent comme suit :

- le ratio maître/élèves est de 1 maître pour 58 élèves (1/58) au 1^{er} cycle et de 1 maître pour 43 élèves (1/43) pour le 2nd cycle;
- le ratio livre/élèves est de 1 livre pour 6 élèves (1/6) au 1^{er} cycle et de 1 livre pour 3 élèves (1/3) pour le 2nd cycle;
- le ratio élèves/classe est de 46 élèves pour 1 salle (46/1) au 1^{er} cycle et de 88 élèves pour 1 salle (88/1) pour le 2nd cycle.

La parité entre fille et garçon par rapport à leur accès à l'école n'est pas encore atteinte. Les filles ne représentent que 46% des effectifs du fondamental contre 54% pour les garçons. La mauvaise fréquentation dans certaines zones rurales explique le relatif faible ratio élève/classe. Dans les zones urbaines comme Bandiagara ce ratio monte à 55/1 au 1^{er} cycle et atteint au 2^{ème} cycle 117/1. Le suivi-évaluation des enseignants est mené par 7 Conseillers pédagogiques et le Directeur du centre d'animation pédagogique (CAP) avec une moyenne annuelle de 30 sorties à l'aide de 2 motos de dix ans et de 4 motos de six ans plus un véhicule 4X4 en bon état.

➤ 6. Le problème de l'insertion des femmes dans le processus de développement

La tradition et les coutumes excluent les femmes de toute propriété de terre. Il ne leur reste que l'artisanat pour se procurer les ressources financières nécessaires à leurs propres besoins ainsi qu'à ceux de leurs enfants. Harassées de travaux (*champêtre, domestique, de commerce, etc.*), les femmes du cercle continuent de voir leurs revenus baisser d'année en année du fait de la mauvaise valorisation de leurs activités.

➤ 7. Le problème de l'exode et du chômage des jeunes

L'exode massif des jeunes trouve son origine dans le manque d'emploi. Aucun investissement générateur d'emploi n'a été mis en place jusqu'ici.

➤ 8. La mauvaise organisation des acteurs économiques

Les agents économiques ayant une approche commerciale, susceptibles de développer des initiatives, de défendre leurs intérêts et de former des groupes de pression, sont encore rares dans le Cercle.

➤ 9. La dégradation de l'environnement

Sur le plateau dogon, le bois de chauffe et le charbon de bois continuent d'être les seules sources d'énergie. En l'absence de bois mort, les arbres sont détruits et le bois est séché à cette fin. On note qu'il faut 7kg de bois sec pour obtenir 1kg de charbon. Le bois et le charbon de bois sont aussi source de revenu des familles pauvres. Ils sont exposés en points de vente le long des principales artères. Ainsi, « *si on ne trouve pas une solution rapide, notre patrimoine sera parti pour toujours* » s'est alarmé Mr O. KASSOGUE²⁶ lors du forum de développement du cercle.

L'initiative du forum de développement du cercle de Bandiagara est une première au Mali. Il a été l'occasion de retrouvailles et d'échanges. Au niveau local, les ressortissants se sont engagés à la mobilisation de ressources à l'interne de façon individuelle et/ou collective à travers une stratégie appropriée à mettre en place en place. Les élus communautaires ont, de leur côté, pris l'engagement d'une concertation constructive, de la sauvegarde et de la protection des ressources. Les partenaires techniques et financiers ont confirmé leur engagement à poursuivre les actions déjà programmées et à s'inspirer davantage du document final qui sera issu du forum pour une meilleure prise en compte des priorités. Enfin, l'Etat à travers le Ministre des Affaires Etrangères (natif du cercle) a affirmé son engagement à poursuivre et à soutenir la résolution des grands défis en particulier dans le cadre du désenclavement, l'approvisionnement en eau, la santé et l'éducation.

Le forum a été un grand chantier à travers les objectifs assignés. Cependant, malgré la volonté manifeste des organisateurs et des participants les objectifs n'ont été que partiellement atteints. Plusieurs données actualisées et suggestions d'amélioration sont issues des travaux sectoriels des commissions de travail. Cependant, le document final de résolution, considéré comme la feuille de route, n'a pu être disponible.

Les engagements et contributions individuels et collectifs d'appui évoqués au cours du forum n'ont pu être diffusés dans la plus grande transparence au grand public. Ce qui pourrait être une grande source de frustration.

Au forum, tous les domaines ci-dessus cités ont été considérés comme prioritaires. Une approche rigoureuse des débats et des concertations (dont par exemple des distorsions de la cohésion sociale qui est le garant de la réussite de toute action durable d'intercommunalité, interethnique et interprofessionnel) devrait parvenir à une priorisation des problèmes, afin de mettre en exergue les urgences. De même, le forum devrait parvenir à un ciblage des communes les plus défavorisées pour une stratégie d'appui prioritaire dans les principaux domaines qui affectent les conditions de vie.

En dehors de ces quelques insuffisances organisationnelles, on peut affirmer sans se tromper que les défis et les problèmes ci-dessus ciblés demeurent les grandes priorités d'intervention dans le cercle de Bandiagara. Leur identification permet à la coopération décentralisée d'éviter la dispersion d'efforts et de ressources et de se consacrer à des domaines spécifiques.

²⁶ Mr O KASSOGUE, ancien ministre de l'économie et des finances, président de l'association de la diaspora à Bamako.

ANNEXE 10 : définition des notions Maîtrise d'Ouvrage / Maîtrise d'Oeuvre

On appelle **maître d'ouvrage** (ou **maîtrise d'ouvrage**,) l'entité porteuse du besoin, définissant l'objectif du projet, son calendrier et le budget consacré à ce projet. Le résultat attendu du projet est la réalisation d'un produit, appelé **ouvrage**.

La maîtrise d'ouvrage maîtrise l'idée de base du projet, et représente à ce titre les utilisateurs finaux à qui l'ouvrage est destiné.

Ainsi, le maître d'ouvrage est responsable de l'expression fonctionnelle des besoins mais n'a pas forcément les compétences techniques liées à la réalisation de l'ouvrage.

Le **maître d'œuvre** (ou **maîtrise d'œuvre**,) est l'entité retenue par le maître d'ouvrage pour réaliser l'ouvrage, dans les conditions de délais, de qualité et de coût fixées par ce dernier conformément à un contrat. La maîtrise d'œuvre est donc responsable des choix techniques inhérents à la réalisation de l'ouvrage conformément aux exigences de la maîtrise d'ouvrage. Le maître d'œuvre a ainsi la responsabilité dans le cadre de sa mission de désigner une personne physique chargée du bon déroulement du projet (on parle généralement de maîtrise du projet), il s'agit du **chef de projet**.